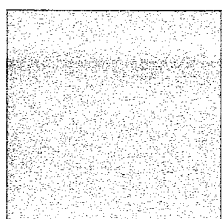
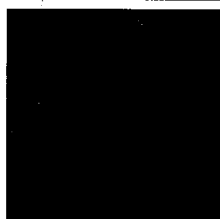
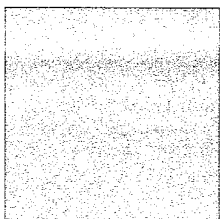
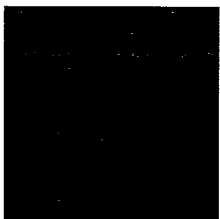
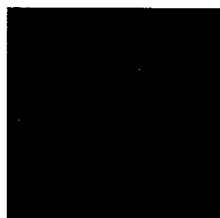
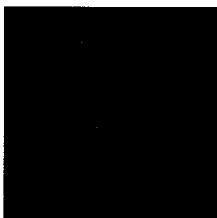
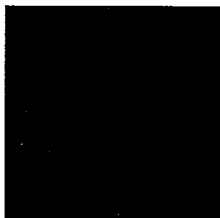
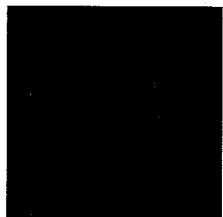
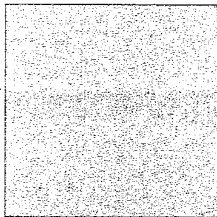
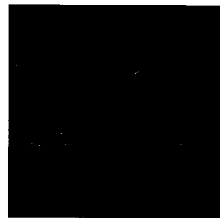
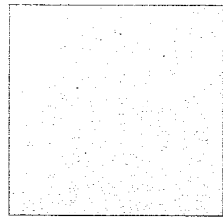


DOSSIERS ET RECHERCHES

ENQUÊTE LOUIS HENRY Notice descriptive de la partie nominative

I. SÉGUY, H. COLENÇON, C. MÉRIC



ENQUÊTE LOUIS HENRY
Notice descriptive
de la partie nominative

I. SÉGUY, H. COLENÇON, C. MÉRIC

Paris, mars 1999

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
133, boulevard Davout, 75980 PARIS Cedex 20
Tél.: (33) 01 56 06 20 00 – Fax: (33) 01 56 06 21 99

SOMMAIRE

Introduction	
Présentation de l'enquête de Louis Henry	p. 5
a) La partie anonyme	
b) La partie nominative	
Première partie : Les données	p. 7
I - L'échantillon nominatif	p. 8
a) Période et régions couvertes	
b) Les sources	
c) Les communes de l'échantillon	
II - La collecte des données	p. 15
a) Les enquêteurs	
b) Les informations à relever et leur transcription	
- Dépouillement sur feuilles (relevés nominatifs abrégés)	
- Dépouillement sur fiches d'actes	
c) Les sources complémentaires	
Deuxième partie : Le traitement des données	p. 18
III - L'établissement des fiches de familles	p. 19
a) Directives pour la reconstitution	
b) La vérification des fiches	
IV - Classements et calculs sur les fiches de familles	p. 21
a) Tris et classements des fiches de famille	
b) Vérifications et calculs préliminaires	
V - Le prolongement des fiches de familles	p. 24
a) Prolongements continus	
b) Prolongements séparés	
c) Situation dans l'enquête de l'INED	
Troisième partie : L'informatisation des résultats	p. 26
VI - Codage des fiches de familles	p. 27
a) Fiche de famille de type M	
b) Fiche de famille de type E	

VII - Transcription des noms et prénoms	p. 43
a) Transcription phonétique des noms de famille	
b) Transcription des prénoms masculins et féminins	
VIII - Saisie des fiches de familles	p. 51
1) Modes opératoires	
a) Fiches de familles de type M	
b) Fiches de familles de type E	
2) Le point sur les données saisies	
Quatrième partie : Les données archivées	p. 55
IX - Plan de classement	p. 56
X - Détail des dossiers archivés	p. 58
a) Les relevés nominatifs (état-civil et liste de recensement)	
b) Les fiches de famille	
XI - État des dépouillements effectués	p. 61
Sources et références bibliographiques	p. 66
- Sources	
- Références bibliographiques	
Glossaire des termes employés	p. 70
Documents annexes	p. 72
- Tirage de l'échantillon nominatif	p. 73
- Liste des 39 villages retenus et carte de répartition spatiale	p. 76
- Exemples de feuille de relevé	p. 78
- Fiche d'actes	
- Feuille de relevés nominatifs abrégés	
- Feuille de dépouillement d'une liste nominative de recensement	
- Exemples de fiches de famille (fiche M et fiche E)	p. 81
- Exemples de fiches de famille codées (fiche M et fiche E)	p. 83
- Inventaire des fiches de famille correspondant à l'enquête	p. 85
- "Note sur la manière de remplir les fiches d'actes (baptême, mariage, sépulture)"	p. 88
- "Note sur la manière de remplir les feuilles de dépouillement nominatif abrégé"	p. 88
- "Instruction pour la reconstitution des familles"	p. 96
- "Reconstitution limitée à certains groupes de familles"	p. 104
- "Reconstitution des familles sur une très longue période"	p. 107
- "Noms de famille et transcription phonétique"	p. 114

AVANT-PROPOS

Comme la précédente documentation, consacrée à la partie non nominative de l'enquête L. Henry¹, cette notice a pour but d'accompagner le versement des données aux Archives Nationales et de fournir, aux chercheurs désireux d'en reprendre l'étude, les informations indispensables à leur compréhension.

Ici encore, il a été nécessaire de retrouver, à travers des documents épars, conservés à l'INED², la démarche intellectuelle qui a sous-tendu l'enquête, de sa conception à son exploitation. Il a fallu confronter plusieurs versions de textes généralement non datés, restituer autant que possible un ordre séquentiel cohérent, rechercher s'ils avaient donné lieu à publication, voire en préciser l'édition. Ce travail de patiente reconstitution trouve sa justification dans la préservation et l'entendement de ces données capitales, à la fois pour l'histoire de la population française, et pour la discipline née avec elles : la démographie historique.

Nous n'abordons ici que les données-papier³ se rapportant à la partie nominative de l'enquête. Partant du tirage de l'échantillon, nous avons reconstitué les différentes étapes de l'enquête : relevé des actes et des informations jugées pertinentes, établissement des fiches de famille, codification des noms, des lieux et des professions. Expliciter, point par point, chacune des informations contenues dans les fiches de famille, donner les clés de la codification, établir des correspondances précises entre le document papier et la fiche informatisée nous a semblé d'autant plus indispensable que ces données sont aujourd'hui de seconde main.

Les résultats de la partie nominative ont fait l'objet de nombreux articles, dont les plus connus concernent l'analyse de la fécondité, mais d'autres domaines ont également été abordés (*cf. infra*).

Remerciements :

À C. Blin et O. Varlet, qui ont bien voulu assurer la dactylographie des textes de L. Henry.
À S. Renard et C. Chareau, dont l'aide fut précieuse pour l'archivage des données.
À B. Garnier, A. Bringé et L. Di Benedetti, pour leur appui logistique en informatique.
À J.-N. Biraben, A. Bringé, J. Houdaille, A. Perrenoud, C. Théré pour leurs relectures attentives.

¹ Séguy (I.), Méric (C.), 1997.- *Enquête L. Henry. Notice descriptive de la partie non nominative*. INED, Dossiers et recherches n° 57. 106 p.

² Il s'agit de documents originaux et en partie inédits, principalement des textes de L. Henry : versions préparatoires au *Manuel* ou à des articles, notes explicatives destinées à ses « abeilles laborieuses » (surnom donné à son équipe de petites mains). Tous ces documents seront également versés aux Archives Nationales.

³ Les données informatisées font l'objet d'une présentation spécifique, dans la collection Dossiers et recherches de l'INED.

INTRODUCTION

Présentation de l'enquête de Louis Henry

À la fin des années 50, L. Henry entreprend une grande enquête nationale sur la population de la France depuis Louis XIV. L'enquête, dont le plan a été exposé dans *Population*, 1958, avait un double objectif :

1 - reconstituer la population de la France et déterminer sa mortalité par sexe et âge, à partir d'un échantillon représentatif d'actes d'état civil (ou des équivalents religieux de ces actes) ;

2 - étudier la fécondité des mariages, et la nuptialité, à partir d'un échantillon de familles reconstituées.

Pour le premier objectif, on a procédé au dépouillement anonyme (dit anonyme parce que les noms n'étaient pas relevés) des actes d'un échantillon de 378 communes rurales et urbaines. Mais le second ne pouvait être atteint qu'au moyen de reconstitutions de familles, ce qui exigeait des dépouillements nominatifs. Nominatifs, parce que les noms des personnes concernées par l'acte d'état civil, ainsi que celui de leurs parents ou conjoints, y étaient relevés.

a) L'enquête anonyme

L'opération, lancée en 1958, a été menée sur la base d'un sondage à trois niveaux (communes, feuillets, actes à dépouiller), modulés en fonction des catégories de communes. À l'échelle de la France, les relevés anonymes ont concerné un acte d'état civil sur 500. La période couverte s'étend de 1670 à 1829, excepté pour les villes, dont les dépouillements ont été limités à 1740-1829⁴.

Pour un complément d'information sur cette partie, voir Séguy (I.), Méric (C.), 1997.

b) L'enquête nominative

À la recherche de la "fécondité naturelle", L. Henry va mettre au point une méthode, dite "méthode Henry", d'approche des comportements démographiques du passé, fondée sur des sources pré-statistiques. L'immense "richesse en friche" que constituent les registres paroissiaux n'était certes pas inconnue des généalogistes ni des historiens, et quelques pionniers en avaient même perçu les possibilités démographiques⁵. Dans les années 50, des chercheurs commençaient à disputer aux généalogistes leurs sources de prédilection et à dégager, à grands traits, les caractéristiques socio-démographiques des populations, rurales

⁴ Dans le souci d'exploiter sans trop attendre les relevés de cette période, que L. Henry savait de meilleure qualité que ceux de la période précédente (i.e. : 1670-1739).

⁵ L. Henry lui-même signale (1953 : 289) que l'abbé Tanguay (1871) avait reconstitué les familles du Canada, à partir des registres paroissiaux conservés. C'est d'ailleurs sur ce travail que s'est appuyé J. Henripin (1954).

Il faut aussi mentionner les travaux de H. Hyrenius, publiés en pleine guerre mondiale. Après avoir reconstitué les familles d'une petite communauté suédoise (1841-1900), l'auteur s'est intéressé à la fertilité et à la fécondité féminine. Son travail est resté confidentiel jusqu'en 1958, date de publication d'une synthèse dans *Population Studies*. Cet article a été analysé par L. Henry (*Population*, 1959, 2, p. 381-382), qui a dès lors considéré Hyrenius comme un précurseur.

plus souvent qu'urbaines, de l'Ancien Régime. Ces premiers essais ont contribué au mûrissement du projet de Henry (formalisé dès 1953) et à l'élaboration de ses outils.

En effet, certaines monographies ont servi de base à L. Henry, en particulier : les ménages canadiens (J. Henripin, 1954), les familles genevoises (L. Henry, 1956) ; ou de banc d'essai, tels Crulai⁶ (E. Gautier, L. Henry, 1958), pour l'étude duquel sont imprimées les premières fiches de d'acte et les premières fiches de famille, élaborées avec l'archiviste Michel Fleury, et Saint-Sernin et Thézels (J. Valmary, 1965), qui sont les premières paroisses dépouillées et reconstituées conformément aux règles édictées par le *Manuel* (éd. 1956).

La mise au point de ces fiches va permettre un dépouillement normalisé des actes, la centralisation sur une seule fiche de toutes les informations, relevées dans les registres paroissiaux ou sur les listes nominatives, concernant un couple marié, et la standardisation de l'analyse des comportements démographiques.

Les travaux de P. Goubert sur le Beauvaisis (1960), alliés à la technique rigoureuse d'exploitation démographique des registres paroissiaux mise au point par L. Henry, donnent naissance à la démographie historique française, qui connut deux décennies de véritable engouement. Si les centaines de monographies⁷ ainsi réalisées ne permettent pas une approche générale de la fécondité d'Ancien Régime, elles ont le mérite de contribuer à des éclairages régionaux et de mettre au jour divergences et similitudes.

Pour plus de précisions sur la genèse de l'enquête, voir articles de Charbonneau (H.), 1995, Le Mée (R.), 1995, Rosental (P.-A.), 1996.

Comme annoncé dans *Population*, 1958, les premiers dépouillements nominatifs des actes d'état civil commencent en 1965. Trente ans plus tard, l'aventure se poursuit : la masse considérable de données, collectées et préparées par L. Henry et son équipe, reste une source quasi inépuisable d'études. Dépassant l'objectif initialement prévu⁸, ces reconstitutions de famille ont également permis d'aborder les questions de mortalité (Henry, 1976, 1978 ; Houdaille, 1984 ; Blum, Houdaille, 1989 ; Blum, 1987 ; Blum, Houdaille, Lamouche, 1989 ; Blum, Bringé, 1992), de migrations (Henry 1973 ; Bonneuil, Houdaille, 1992), de pratiques religieuses (Houdaille, 1979, 1985 ; Henry, Houdaille, 1978), de "moralité" (Blayo, 1975), sans clore pour autant le champ d'investigation.

⁶ En fait, les dépouillements avaient été effectués par E. Gautier selon une autre technique. Les informations ont ensuite été recopiées sur des fiches de famille (pour 603 familles des 608 reconstituées entre 1674 et 1742).

⁷ Cf. la recension qui en a été faite par C. Motte et R. Le Mée (1980).

⁸ Conçue, à l'origine, pour permettre une mesure statistique de la fécondité et de la nuptialité, la méthode de reconstitution des familles a, peu à peu, été étendue à l'analyse d'autres paramètres (migrations, mortalité), comme en témoigne l'évolution du contenu des différentes éditions des ouvrages de L. Henry (*Manuel de dépouillement ...* : Fleury, Henry, 1956, 1965, 1985 ; *Techniques d'analyse démographique* : Henry, 1967, 1980 ; Henry, Blum, 1988).

PREMIÈRE PARTIE

Présentation des données

I - L'échantillon nominatif

- a) Périodes couvertes
- b) Les sources
- c) L'échantillon des communes retenues

II - La collecte des données

- a) Les enquêteurs
- b) Les informations à relever et leur transcription
 - Dépouillement sur fiches d'actes
 - Dépouillement sur feuilles (relevés nominatifs abrégés)
- c) Les sources complémentaires



I - L'échantillon nominatif

a) La période couverte

Complémentaire du volet anonyme, la partie nominative couvre la même période, 1670 à 1829⁹, mais des aménagements ont dû être opérés, à la fois pour tenir compte de la qualité des données, et pour permettre l'établissement des fiches de famille. Ainsi :

- L'âge des époux au mariage étant rarement mentionné, il a fallu dépouiller les baptêmes¹⁰ des 30 années précédant le début de la période d'observation, pour connaître la date de naissance des époux mariés entre 1670 et 1700. Les décès ont été dépouillés jusqu'à l'année du recensement immédiatement postérieur à 1829, ou à défaut le plus loin possible pour connaître les fins d'unions sur place (Henry, 1972 : 614). Ces deux opérations permettaient de connaître les dates de naissance et de décès des personnes mariées entre 1670 et 1829, et par là même d'améliorer le rendement des fiches de famille (*cf. infra*).

- Les mariages après 1829 ont également été relevés, afin d'évaluer les naissances perdues, omises ou survenues hors de la paroisse, les registres perdus ou abîmés, les oublis des enquêteurs. Ces vérifications avaient dans un premier temps été faites à partir des listes nominatives de recensement ; mais on s'était aperçu à l'usage qu'on risquait de sur-évaluer les naissances perdues, car les changements de prénoms, associés à des imprécisions sur l'âge, faisaient naître des enfants fictifs. On a ainsi été conduit à relever les mariages sur une trentaine d'années au-delà de la période.

Comme les relevés nominatifs des actes de naissance et de décès avaient eux aussi été prolongés au-delà de 1829, on a entrepris de poursuivre la reconstitution des familles après 1820. Mais dans aucune commune ce prolongement ne dépasse 1872, les relevés n'ayant été qu'exceptionnellement poussés jusqu'à cette année (*cf. tableau p. 62-64*). Cependant, dans une note non datée, Louis Henry envisageait de continuer son enquête jusqu'en 1911 (année de sa naissance...).

À l'inverse, il a pu arriver que les reconstitutions commencent plus tardivement, en raison de l'absence ou de la mauvaise qualité des premiers enregistrements de l'état-civil. Ainsi, dans le quart Sud-Ouest, la fécondité des mariages n'a pu être étudiée que sur la période 1720-1829.

⁹ Sachant que l'enregistrement paroissial avait été bien organisé à partir d'une ordonnance de 1667, il a paru naturel, en 1958, de partir du début de la décennie suivante ; il fallait d'autre part, couvrir les trois premières décennies du XIX^{ème} siècle en raison des insuffisances de la statistique des décès par âge avant 1827.

¹⁰ Ces dépouillements, effectués sur fiche d'acte, ont été réduits au minimum : date, nom et prénom du nouveau-né, prénom du père, prénom et nom de la mère.

b) Les sources

La reconstitution des familles repose sur le dépouillement nominatif des registres paroissiaux et de l'état civil. Les informations ainsi recueillies ont parfois été complétées ou vérifiées avec d'autres sources, en particulier des listes nominatives de recensement (*cf. infra*).

La qualité des registres est très variable. Certains registres démarrent tardivement, sont incomplets, ou souffrent de certaines omissions¹¹. Les décès des ondoyés-décédés¹² et les enfants morts dans leur première semaine ont souvent été omis. Localement, dans le Sud-Ouest en particulier, le sous-enregistrement peut affecter les baptêmes, ainsi que les décès de jeunes enfants.

La qualité de l'enregistrement est aussi très inégale. L'indication de la filiation des époux, renseignement indispensable à la reconstitution des familles, souffre d'imprécisions dans quelques paroisses. D'autres renseignements, utiles, font parfois aussi défaut : la filiation complète au baptême, l'âge au mariage, l'âge, l'état matrimonial antérieur et la mention du conjoint dans les actes de décès. La sécularisation de l'état civil, en 1793, a cependant amélioré la rédaction des actes.

c) Les communes de l'échantillon

La transcription nominative des actes d'état civil et la reconstitution des familles, tâches énormes, ne pouvaient être entreprises que sur un sous-échantillon de communes.

Tout en ayant caressé l'idée d'obtenir un sous-échantillon représentant les 2/5èmes de l'échantillon anonyme rural (le dépouillement des villes étant hors de portée)¹³, L. Henry a prudemment limité ses ambitions à un sous-échantillon au 1/10ème.

- Tirage de l'échantillon¹⁴ :

Les départements ont été ordonnés géographiquement, puis il a été procédé à deux tirages aléatoires de 38 départements. Chaque département étant assimilé à une "unité primaire", le sous-échantillon obtenu représentait bien le dixième des 375 unités primaires, dénombrées par L. Henry dans l'échantillon anonyme.

On trouvera le détail de ces deux sous-échantillons en annexe.

L'un des deux sous-échantillons a été retenu, mais quelques changements sont intervenus :

a) Le dépouillement d'une commune de la Seine (Rosny-sous-Bois), qui permettait d'occuper les releveurs entre deux envois des archives départementales (*cf. infra*), a conduit à abandonner la Seine-et-Marne, qui avait été tirée au sort.

b) Le refus de tout envoi en communication, par les archives de la Marne, a conduit à remplacer ce département par l'Aube et la Meuse.

¹¹ Voir notamment Henry (L.), 1972.- Fécondité des mariages dans le quart Sud-Ouest de la France de 1720 à 1829, *Annales E.S.C.*, n°3, p. 615-620.

¹² Enfant mort avant les cérémonies du baptême (voir glossaire).

¹³ Voir Fleury (M.), Henry (L.), 1958.- Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV, *Population*, n° 4, p. 679.

¹⁴ Reconstitué d'après des tableaux et des cartes de L. Henry.

c) On a un temps envisagé de remplacer la Saône-et-Loire par le Rhône, où s'effectuait un dépouillement bénévole (Saint-Jean d'Ardillières),

d) et de remplacer la Nièvre, où L. Henry craignait une non-réponse, par le Loir-et-Cher (Séris, dépouillé de 1737 à 1829).

e) Le Loiret (avec Bellegarde et Quiers-sur Bézonde) concourt, avec l'Aube et la Seine, au remplacement de la Seine-et-Marne et aux défaillances de l'Yonne.

f) Il avait également été prévu de remplacer la Corse par le Vaucluse (Gargas),

g) et une commune de l'Aude (Saint-Jean-de-Briola) devait venir suppléer les registres tardifs des Pyrénées-Orientales.

An total 38 départements ont été tirés. Trois d'entre eux ont été remplacés par des communes : Rosny (ex Seine, 93), Bagneux (10), Ippécourt (55), Bellegarde et Quiers (45), portant le total des unités retenues à 39 (cf. carte *infra*). Des dépouillements de remplacement avaient été prévus et n'ont pas été utilisés : Saint-Julien-de-Briola (11), Séris (41), Saint Jean d'Ardières (69), Gargas (84).

À ces modifications sont venues s'ajouter celles liées aux contraintes des sources. La continuité dans l'enregistrement des actes étant nécessaire pour une exploitation des relevés nominatifs, il a fallu parfois remplacer les communes tirées au sort par d'autres du même département, ayant une série de registres plus complète. Quelquefois les communes de remplacement ont même du être choisies hors de l'échantillon anonyme (cf. tableau *infra*).

On remarquera également que la Nièvre fait partie, lors du tirage de l'échantillon (en 1973) du quart Nord-Est, puis se trouve rattachée au quart Sud-Est lors de la publication de 1978. Il est vraisemblable, bien que L. Henry n'en fasse pas mention, que l'exclusion de Gargas (Vaucluse) ait nécessité un rééquilibrage des quarts.

- *Difficultés rencontrées et adaptations :*

* Comme dans la partie anonyme de l'enquête, on s'est aperçu qu'aux unités tirées correspondaient parfois un nombre différent de communes, résultat des modifications territoriales qui se sont produites entre 1670 et 1954 (année de référence pour le sondage). Il a parfois été nécessaire d'opérer des pondérations (cf. note 17).

* Les unités retenues sont de tailles très diverses : leur population, en 1821, s'échelonne de 271 habitants pour Connigis à 3196 pour Vic-sur-Seille. Ces inégalités, inévitables, peuvent entraîner des distorsions que L. Henry s'est toujours efforcé d'évaluer.

* Le sous-échantillon a été constitué pour couvrir toute la France, mais avec une quarantaine d'unités, la couverture est lâche : une unité représente deux départements. La question de la représentativité, surtout à l'échelle des grandes zones géographiques qui ont servi de cadre à l'analyse des résultats (les "quarts", arbitrairement découpés), s'est souvent posée.

Unités de l'échantillon nominatif final¹⁵

Unité primaire	Département	Communes actuelles correspondantes	Remarques	Population en 1821
Quart Sud-Ouest				
Esbareich	Hautes-Pyrénées	Esbareich Sost		894
Germond ¹⁶	Deux-Sèvres	Germond		673
Maxou	Lot	Maxou Brouelles Saint-Pierre-Lafeuille		953
Saint-Léger	Charente-Maritime	Saint-Léger		656
Saint-Paul-la-Roche	Dordogne	Saint-Paul-la-Roche		1692
Samouillan	Haute-Garonne	Samouillan		389
Trouillas	Pyrénées-Orientales	Trouillas	Commune prise hors de l'échantillon anonyme. Remplace Saint-Marsal. Les relevés de Trouillas avant 1737 se sont révélés inutilisables.	622
Verdalle	Tarn	Verdalle		1137
Videix	Haute-Vienne	Videix Saint-Gervais		781
Quart Nord-Ouest				
Anneville-en-Saire	Manche	Anneville-en-Saire	Commune prise hors de l'échantillon anonyme (choisie parce que les dépouillements étaient déjà faits en grande partie). Remplace Binville.	807
Belloy-Saint-Léonard	Somme	Belloy-Saint-Léonard		284
Cuise-la-Motte	Oise	Cuise-la-Motte		959
La Goulafrière	Eure	La Goulafrière		444
Guimaëc	Finistère	Guimaec		1789
Hallines	Pas-de-Calais	Hallines	Commune prise hors de l'échantillon anonyme (choisie parce que ses registres contenaient des listes nominatives du XVIII ^e siècle). Remplace Wicquinghem.	501
Maizières	Calvados	Maizières		652
Nesle-Normandeuse	Seine-Maritime	Nesle-Normandeuse Bourbel		315
Saint-Aignan-Grandlieu	Loire-Atlantique	Saint-Aignan-Grandlieu		1172
Voivres-lès-le-Mans	Sarthe	Voivres-lès-le-Mans		448

¹⁵ D'après les publications par "quarts" in : *Annales ESC*, 1972, 3, p. 613 ; *Population*, 1973, 4-5, p. 874 ; *Annales de Démographie Historique*, 1976, p. 343, *Population*, 1978, 4-5, p. 856.

¹⁶ Cette commune s'appelle aujourd'hui Germond-Rouvre.

Unité primaire	Département	Communes actuelles correspondantes	Remarques	Population en 1821
Quart Nord-Est¹⁷				
Connigis	Aisne	Connigis	Commune prise hors de l'échantillon anonyme (choisie parce que les dépouillements étaient déjà faits). Remplace Quierzy, trop lacunaire.	271
Chilly	Ardennes	Chilly		328
Échevronne	Côte-d'Or	Échevronne		415
Ormancey	Haute-Marne	Ormancey		295
Chenicourt	Meurthe-et-Moselle	Chenicourt	Commune prise hors de l'échantillon anonyme. Remplace Crézilles	279
Vic-sur-Seille ¹⁸	Moselle	Vic-sur-Seille		3196
Champigny-sur-Yonne	Yonne	Champigny-sur-Yonne	Commune de l'échantillon principal : remplace Compigny, tiré au départ.	1473
Bagneux-la-Fosse	Aube	Bagneux-la-Fosse	Commune de l'échantillon de complément (choisie parce que les dépouillements étaient déjà faits) ; en remplacement de la Marne.	798
Sevenans	Territoire de Belfort	Sevenans Rotans Dorans Trétudans Vourvenans Bermont		109 162 261 253 138 88
Bellegarde	Loiret	Bellegarde Quiers	Commune de l'échantillon principal ; en remplacement de la Seine-et-Marne.	830 465
Ippécourt	Meuse	Ippécourt	Commune de l'échantillon principal ; remplace la Marne.	400
Rosny-sous-Bois	Seine-Saint-Denis	Rosny-sous-Bois	Commune prise hors de l'échantillon anonyme (choisie parce que les dépouillements étaient déjà faits) ; en remplacement de la Seine-et-Marne.	822

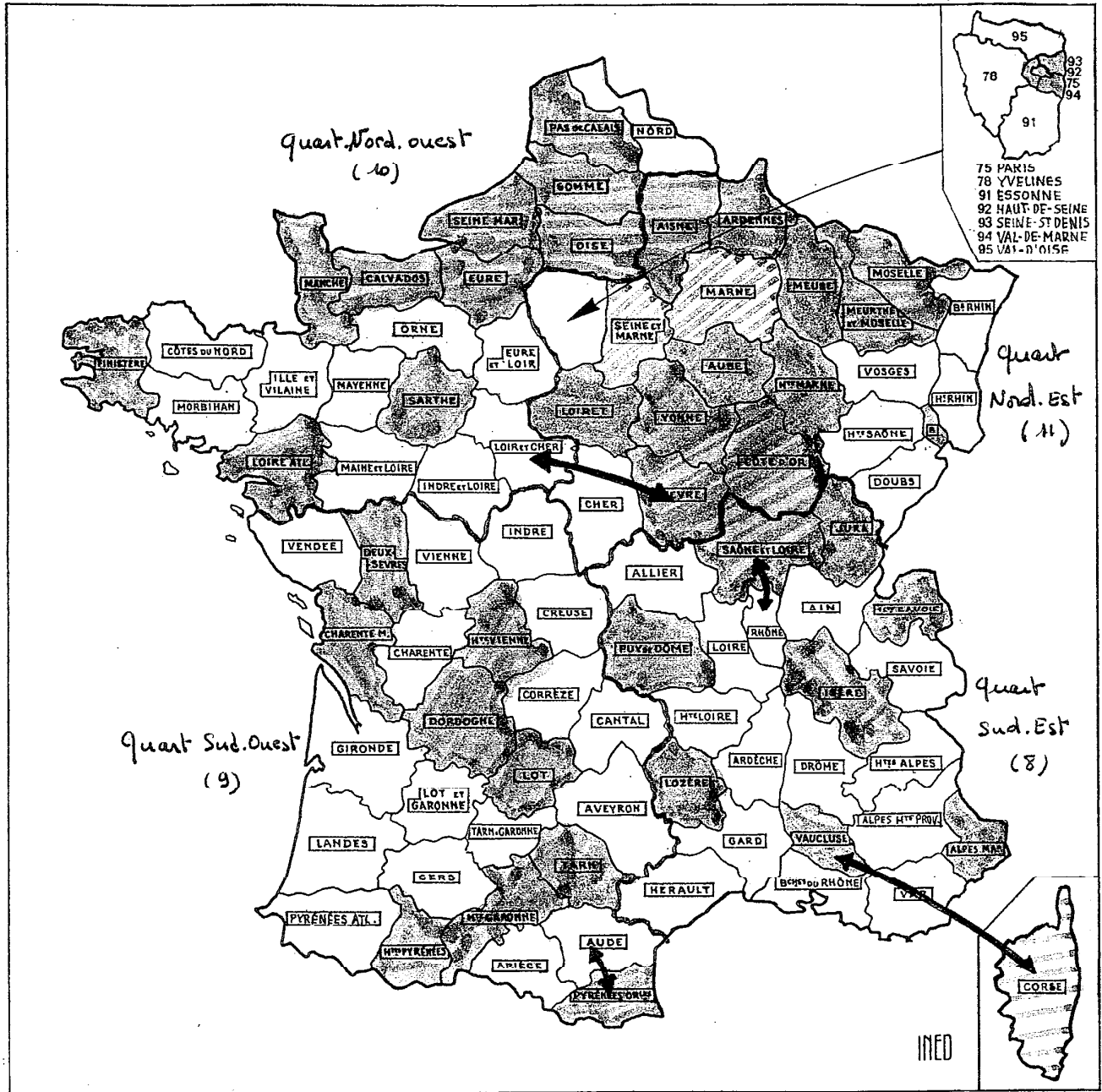
¹⁷ Dans ce quart, les unités initialement tirées au sort ont subi beaucoup de remplacements. Pour conserver l'équilibre de l'échantillon, J. Houdaille a attribué à certaines unités un coefficient de pondération : 0,5 pour Bagneux-la-Fosse, Ippécourt et Rosny-sous-Bois ; 0,33 pour Bellegarde.

¹⁸ Commune du département de la Meurthe, en 1821.

Unité primaire	Département	Communes actuelles correspondantes	Remarques	Population en 1821
		Quart Sud-Est		
Cabris	Alpes-Maritimes	Cabris Peymeinade Spéracédès Le Tignet		1737 142
Champetières	Puy-de-Dôme	Champetières Notre-Dame-de-Mons		1457
Dampierre-sous-Bouhy	Nièvre	Dampierre-sous-Bouhy		1226
Grozon	Jura	Grozon	Commune prise hors de l'échantillon anonyme. Remplace Montholier.	781
Massongy	Haute-Savoie	Massongy		705
Saint-André-en-Bresse ¹⁹	Saône-et-Loire	Saint-André-en-Bresse	Commune prise hors de l'échantillon anonyme. Remplace Vérissey.	188
Saint-Chély-d'Apcher	Lozère	Saint-Chély-d'Apcher Saint-Chély-Forain	Commune prise hors de l'échantillon anonyme. Remplace Rimeize.	1366 398
La Tronche	Isère	La Tronche		1109

¹⁹ Cette commune a été omise dans l'inventaire des communes de l'enquête donné par L. Henry dans *Population*, 1975, p. 44-51 ; également dans la liste des communes publiée dans le *Nouveau Manuel* (1965, p. 171-182), et dans *Dh-bulletin d'information*, n° 30, avril 1980.

Tirage de l'échantillon nominatif



Légende :

Échantillon principal :	en bleu
Échantillon de remplacement :	en vert
Départements remplacés :	hachurés
Remplacements projetés :	fléchés
Délimitation des quarts et nombre d'unités tirées :	en rouge



II - La collecte des données

a) Les enquêteurs

La plupart des relevés nominatifs ont été effectués par une petite équipe spécialisée de 4 ou 5 personnes, qui travaillaient aux archives de la Seine où les registres étaient temporairement versés. Quelques dépouillements ont été réalisés par des personnes bénévoles qui les ont mis à la disposition de L. Henry.

b) Les informations à relever et leur transcription

Au contraire du relevé anonyme, le relevé nominatif s'étend à tous les actes et aux transcriptions d'actes, ces dernières fournissant des renseignements non négligeables.

L. Henry conseillait de commencer les dépouillements par des années où les actes sont courts et bien écrits (dans la période 1740-1792, par exemple), afin de s'habituer ainsi aux noms de famille.

Le dépouillement a été effectué de deux manières : soit en transcrivant le contenu de chaque acte sur une fiche (de type différent selon les catégories d'acte), soit en portant les informations de chaque acte sur une ligne de la feuille de relevé (on parle alors de relevé nominatif abrégé). Le relevé est beaucoup plus rapide sur feuilles, qui constituent une sorte de double normalisé du registre, mais il rend le classement des actes impossible. Les fiches permettent des classements rapides, facilitent la reconstitution des familles et contiennent plus de détails, mais elles sont plus longues à établir. C'est pourquoi le dépouillement sur fiches, commencé aux débuts de l'enquête, a été abandonné au profit du dépouillement abrégé²⁰.

- *Le dépouillement nominatif abrégé* est comparable au dépouillement anonyme, dans la partie gauche de la feuille. On y trouve indication de la date, du type d'acte, du sexe, de l'état matrimonial antérieur, de l'âge, de la date de naissance, des lieux d'origine et de résidence, de la profession, de présence ou absence de signature. Lorsqu'il s'agit d'une transcription, on le signale en colonne n° 2, par la mention : tb, tn, tm, td ou ts (transcription de baptême, de naissance, de mariage, de décès ou de sépulture). On doit mentionner, en clair, le lieu du baptême, de la naissance, du décès, de la sépulture, s'il figure dans l'acte.

Les renseignements nominatifs sont, eux, portés dans la partie droite : prénom et du nom du nouveau né, des mariés, du défunt, ceux des parents ou du conjoint.

- *Les fiches d'acte* sont destinées à présenter, sous une forme plus commode, l'essentiel du contenu de chaque acte des registres paroissiaux. Les renseignements transcrits sont identiques à ceux indiqués ci-dessus, mais une partie de la fiche est réservée à des observations, par exemple à la transcription de remarques marginales du curé. Les fiches ont des couleurs différentes selon le type d'acte : rose pour les baptêmes, blanche pour les mariages, verte pour les sépultures.

On trouvera, en annexe, les instructions détaillées de L. Henry sur la manière d'effectuer les différents dépouillements, que le tableau ci-après (page suivante) récapitule.

²⁰ Henry (L.), Lévy (C.), 1962, p. 299.

c) Autres sources²¹

D'autres sources permettent de compléter et vérifier les données relevées dans les registres paroissiaux. Il s'agit de listes nominatives établies dans le cadre des recensements, de listes de confirmation, d'états des âmes dressés par les curés.

Tous ces documents indiquent que tel couple marié ou telle personne vivait dans la paroisse, ou la commune, à telle date. Renseignements précieux qui permettent de déterminer la survie d'un enfant dont on n'avait que la date de naissance, ou la présence d'une famille, dont la date de fin d'observation était inconnue.

- Si la liste ou l'état en question appartient à la période étudiée (1670-1829), 1771 par exemple : on inscrit au crayon pour les personnes figurant sur la liste, "P 1771", dans les cases "Date de décès" vides ; ce qui signifie que ces personnes étaient vivantes à cette date. Lorsque le mari et la femme sont inscrits l'un et l'autre sur la liste, et que la case "date de fin d'observation" est vide, y inscrire au crayon : 31-12-1770. Cette date signifie alors que le couple en question est présumé présent, et est donc en observation jusqu'au 31-12-1770 inclus.

- Si la liste ou l'état en question est postérieur(e) à la période étudiée, 1836 par exemple : on inscrit comme précédemment, "P 1836", dans les cases "date de décès" vides. Lorsque le mari et la femme sont inscrits l'un et l'autre sur la liste, et que la case "date de fin d'observation" est encore vide, y inscrire 31-12-1829 (1829 étant la date de fin de dépouillement, le terme de l'enquête).

Ces documents peuvent également fournir des données qui manquaient, telles que :

- des enfants non inscrits sur la fiche de famille. On reporte alors leur sexe, leur âge, tel qu'indiqué sur la liste ou, si elle est donnée, leur date de naissance, et leur prénom.

- un âge pour les personnes (conjoints ou enfants) dont on ignorait la date de naissance, l'âge au mariage et l'âge au décès. On inscrit au crayon, dans la case "âge au décès", l'âge indiqué sur la liste (au cas où une date de décès figurait déjà dans la case *ad hoc*, on mentionne en observation que l'âge inscrit au crayon est celui qui figure sur telle liste).

- la profession du mari. On inscrit, par exemple, « Cult. L 1836 », pour signifier que l'individu en question est porté comme cultivateur sur la liste du recensement de 1836.

Les opérations complémentaires permettent, en outre, de confronter plusieurs séries de données et d'obtenir ainsi des renseignements sur leur valeur.

Il existe d'autres documents qu'on peut utiliser pour compléter les fiches de familles : rôles d'impôts (souvent mal datés), minutes notariales. Mais ils ne couvrent qu'une partie de la population, il ne faut pas alors perdre de vue les distorsions qui pourraient en résulter.

²¹ D'après un texte dactylographié, intitulé "Opérations complémentaires", qui correspond peu ou prou à celui du chapitre du même nom dans le *Manuel* [Fleury (M.), Henry, (L.), 1965.- *Nouveau manuel*, p. 146-147].



DEUXIÈME PARTIE

Le traitement des données

III - L'établissement des fiches de familles

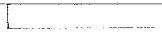
- a) Directives pour la reconstitution
- b) La vérification des fiches

IV - Classements et calculs sur les fiches de famille

- a) Tris et classements des fiches de familles
- b) Vérifications et calculs préliminaires

V - Le prolongement des fiches de familles

- a) Prolongements continus
- b) Prolongements séparés
- c) La situation dans l'enquête de l'INED



III - L'établissement des fiches de familles

a) Directives pour la reconstitution

La reconstitution des familles se fonde sur le dépouillement de tous les actes d'état civil : actes de baptême ou de naissance de 1640 à 1829, actes de mariages de 1670 à 1829 et actes de sépulture ou de décès de 1670 à une date variable, généralement comprise entre 1830 et 1860²². Elle concerne donc toute famille ayant vécu dans la paroisse, que le mariage y ait été ou non célébré.

On ouvre donc une fiche de famille pour :

- chaque mariage célébré dans la paroisse.
- chaque naissance, légitime ou non, pour laquelle il n'existe pas de fiche de mariage.
- chaque décès de personne, mariée ou veuve, ne figurant pas comme conjoint sur l'une des fiches déjà établies. Les décès des personnes célibataires sont reportés, si nécessaire, sur une fiche d'acte de couleur verte.
- on établit aussi une fiche pour les bans de mariage, en précisant, au crayon, le lieu du mariage, la mention "bans" et la date de ceux-ci.

La reconstitution se fait dans l'ordre chronologique. Son principe consiste à reporter, dans chaque partie adéquate de la fiche de famille, les renseignements contenus dans les fiches d'actes et dans les relevés abrégés.

Dans le registre supérieur de la fiche de famille, on inscrit tout ce qui a trait aux conjoints :

- noms et prénoms du mari et de la femme,
 - noms et prénoms de leurs parents respectifs. On indique également s'ils sont toujours vivants ou non (une croix "†", s'ils sont décédés ; un "s", s'ils sont survivants ; un "x", si la donnée est inconnue),
- date de mariage,
- profession de l'époux.

Pour chacun des époux, on précise également :

- sa date de naissance (si l'on sait seulement que l'individu est majeur, on note "+", et "-" s'il est mineur),
- son lieu de naissance et son domicile ("α", s'il s'agit de la paroisse étudiée, "(α)", si on le suppose de cette paroisse, "xx", si le lieu est inconnu),
- le rang du mariage,
- l'âge au mariage,
- la date de décès et l'âge au décès,
- la date du remariage éventuel,
- la date de fin d'observation. Celle-ci est indispensable pour l'étude de la fécondité. Elle est en général définie par le décès d'un des conjoints, qu'on est parfois obligé de rechercher bien au-delà de 1829 ; mais quelquefois aussi par l'indication de leur présence, notamment

²² Pour pouvoir clore les fiches de famille, les décès d'adultes ont été dépouillés jusqu'"à l'année de la première liste nominative antérieure à 1861, ou, à défaut, les décès d'adultes de 1830 à, environ, 1860." (Fleury, Henry, 1965, p. 172).

quand on dispose d'une liste nominative postérieure à la période considérée, celle de 1836 par exemple²³.

Dans le registre inférieur de la fiche de famille, on reporte tous les renseignements concernant les enfants du couple :

- sexe,
- date de naissance, de décès, de mariage,
- état matrimonial au décès (colonne "e.m." : état matrimonial),
- prénom.

Lors de la transcription, on recourt à des couleurs différentes, selon les conventions suivantes :

- encre [bleue ou noire] pour un renseignement sûr,
- crayon de papier²⁴ dans le doute,
- encre et parenthèses pour une forte présomption,
- entre crochets pour une donnée reconstituée ; et à l'encre ou au crayon, suivant qu'elle est certaine ou supposée,
- encre verte ou rouge, lorsque la date d'un événement survenu hors de la paroisse est connue par un autre acte (vert pour un acte de décès, rouge pour un acte de mariage). Cette prescription est particulièrement importante pour les dates de naissance d'enfants fournies par un acte de décès ou de mariage.

Une autre règle veut qu'on inscrive une croix quand une donnée est inconnue, mais qu'on se dispense (sauf dans quelques cas) d'inscrire "xx" quand un renseignement manque.

Les fiches sont ensuite rangées par ordre alphabétique du nom, puis des prénoms du mari, dans un classeur spécial (boîte d'archive). Si les noms et prénoms sont identiques, on adopte l'ordre chronologique d'après la date de mariage, celle des bans ou, pour les fiches sans date de mariage, la plus ancienne date de naissance d'enfant.

Ces reconstitutions devaient être faites pour toutes les familles de la commune. Cependant, certains villages, ou villes, ayant une population importante, on a parfois été tenté de limiter la reconstitution à certains groupes de familles, à l'initiale identique dans la prononciation. Cela a été fait, par exemple, avec les noms de famille commençant par "R" dans les communes de la banlieue Sud-Est de Paris (Houdaille, 1993), commençant par "B" dans les villes de Quimper et de Rouen (Houdaille, 1988, Bardet, 1983), mais cela ne paraît pas avoir été appliqué aux villages de l'enquête.

On trouvera, en annexe, les instructions détaillées de L. Henry pour la reconstitution des familles à partir du dépouillement nominatif abrégé. Ce texte correspond en grande partie à ce qu'il a publié dans le *Nouveau Manuel*, édition de 1965 (p. 134-157). On trouvera par ailleurs, dans ce même *Nouveau Manuel*, les instructions pour la reconstitution des familles à partir d'un dépouillement sur fiches (p. 117-131).

²³ Seules les dates de décès des parents morts de 1830 à 1836 inclus sont transcrites sur les fiches de famille ; la liste nominative assurant la fermeture des fiches pour les parents morts après 1836.

²⁴ L'usage du crayon de papier a été assez rapidement remplacé par le recours aux parenthèses pour signaler les renseignements incertains.

b) La vérification des fiches

Les noms de famille, particulièrement avant le XIX^{ème} siècle, sont soumis à de fréquentes variations orthographiques. Des erreurs du curé, ou du releveur, risquent d'entraîner la création de familles fictives. C'est pourquoi il convient, après l'établissement des fiches, de les rapprocher et de les vérifier. On procède par comparaison, et en deux temps :

* On classe d'abord les fiches dans l'ordre alphabétique du nom de la femme. On rapproche ensuite les fiches présentant les mêmes noms et prénoms de l'épouse. Si le prénom du mari est le même, ou si son nom présente des analogies, on opère une fusion des fiches, à condition que la date de mariage soit identique et que les dates de naissance des enfants soient compatibles entre elles et avec les données relatives aux parents.

On profite de cette opération pour compléter les fiches avec d'autres renseignements, tels que :

- l'indication d'éventuels remariages (qu'on transcrit sur la fiche, en indiquant la date du second mariage, le prénom et le nom du second conjoint. Pour un troisième mariage, cette transcription se fait sur la fiche du deuxième mariage), ou de mariages de filles-mères.

- des dates de décès (de la femme ou des enfants), qu'on peut retrouver grâce aux fiches vertes, notamment quand l'enregistrement des décès ne mentionne pas le nom de mari ou qu'il y a une erreur dans le nom du père.

* Une fois ces opérations terminées, on reclasse les fiches dans l'ordre alphabétique du nom du mari et on procède aux mêmes comparaisons et vérifications.

Au cours de la fusion, la fiche devenue inutile, puisqu'on a reporté les informations qu'elles contenaient sur la fiche principale, est normalement détruite. Dans la pratique, elle a le plus souvent été biffée et conservée avec les autres (afin de pouvoir revenir éventuellement sur les décisions de rapprochement).

IV - Classements et calculs sur les fiches de famille

a) Tris et classements des fiches de famille

Pour étudier la fécondité légitime selon l'âge de la femme, on a besoin de connaître la date du mariage et la date de fin d'observation, mais toutes les fiches ne contiennent pas ces éléments. On peut les ventiler en grandes catégories selon que la date du mariage est connue (fiches M, M pour mariage) ou non (fiches E, E pour étranger à la paroisse) ; selon qu'elles possèdent une date de fin d'observation (fiches F, fermées) ou non (fiches O, ouvertes).

Par combinaison, on peut les classer en 4 groupes, selon les renseignements qui y figurent :

- Fiches MF²⁵, pour lesquelles les dates de mariage et de fin d'observation sont connues.
 - Fiches MO, pour lesquelles la date de mariage est connue mais pas la fin d'observation.
 - Fiches EF : date de mariage inconnue mais date de fin d'observation connue.
 - Fiches EO : dates de mariage et de fin d'observation inconnues.
- Les fiches des unions illégitimes sont mises à part.

Chacune de ces catégories de fiches est subdivisée en sous-types, selon que :

- la date de naissance de la femme est connue (par exemple : MF1),
- la date de naissance de la femme est connue d'après un calcul -et écrite en rouge- (par exemple : MF2). Mais comme l'âge est restitué, soit à partir d'un acte de mariage, soit à partir d'un acte de décès : cette catégorie de fiches peut être subdivisée en MF2a et MF2b.
- la date de naissance de la femme est connue par le Recensement Général de la Population (par exemple : MF3)
- la date de naissance de la femme est inconnue (par exemple : MF4),

Le tableau ci-après synthétise les différents cas rencontrés :

Type de fiches selon que :	Date de mariage connue		Date de mariage inconnue		Père inconnu
	Date de fin d'union connue	Date de fin d'union inconnue	Date de fin d'union connue	Date de fin d'union inconnue	(Naissance illégitime)
Date de naissance connue	MF1	MO1	EF1	EO1	III. 1
Date de naissance restituée d'après âge au mariage	MF2a	MO2a	EF2a	EO2a	III. 2a
Date de naissance restituée d'après âge au décès	MF2b	MO2b	EF2b	EO2b	III. 2b
Date de naissance restituée d'après âge au recensement	MF3	MO3	EF3	EO3	III. 3
Date de naissance inconnue	MF4	MO4	EF4	EO4	III. 4

Une fois ces tris effectués, les fiches sont classées par ordre alphabétique (du nom du mari en général) et numérotées dans cet ordre. Commencent ensuite les opérations de vérifications, de calculs et de codification.

²⁵ Seules les fiches MF ont été utilisées par L. Henry et son équipe pour l'étude de la fécondité. Mais la proportion de ces fiches dans l'ensemble des fiches M n'est pas toujours suffisante pour représenter la fécondité des familles sédentaires. L. Henry signale, dès 1972, qu'il faudra se préoccuper des éventuelles différences de comportements entre les familles sédentaires et les autres.

b) Vérifications et calculs préliminaires

Avant l'exploitation proprement dite des données, on vérifie que chaque fiche comporte bien les renseignements attendus. Puis on procède aux premiers calculs, à la main, dont on reporte les résultats dans les cases prévues à cet effet. Les éléments pris en compte intéressent quasi exclusivement la nuptialité et la fécondité (durée du mariage, et éventuellement du veuvage, âge au mariage, intervalles entre les naissances, âge de la mère et ancienneté du mariage à chaque naissance, nombre total d'enfants).

Le tableau ci-après récapitule les vérifications et les calculs effectués en fonction du type de fiche :

Nature des vérifications et des calculs	Types de fiches			
	MF	MO	EF	EO
<i>Vérification de :</i>				
la date de mariage	X	X	-	-
la date de fin d'observation	X	-	X	-
<i>Calcul de : (*)</i>				
l'âge au mariage	X	X	-	-
l'âge au décès	X	-	X	-
l'âge en fin d'observation	X	-	X	-
l'âge de la mère à la maternité	X	X	X	X
la durée du mariage	X	-	-	-
l'éventuelle durée du veuvage	X	-	-	-
la durée du mariage à chaque naissance	X	X	-	-
la durée du mariage, par tranche de 5 ans d'âge, à partir de l'âge au mariage de la mère	X	X	-	-
le nombre total d'enfants (ceux relevés et ceux retrouvés, qui sont inscrits en rouge)	X	X	X	X

(*) Certains calculs ne sont possibles que si la date de naissance de la femme est connue ou restituée.

Ces calculs étaient ensuite vérifiés par un(e) collègue. La vérification portait sur 1/5^{ème} des fiches de type M, choisies au hasard, par un tirage systématique, avec un numéro de départ, n , différent pour chaque boîte de fiche. Pour une boîte, on vérifiait tous les calculs de la n ième fiche de type M, en les rectifiant le cas échéant ; puis de la fiche $n + 5$, $n + 10$, $n + 15$, etc. L'évaluation de la proportion d'erreurs a porté uniquement sur les calculs d'intervalle.

V - Le prolongement des fiches de familles

a) Prolongements continus

Dans l'enquête de l'I.N.E.D., la reconstitution des familles a été faite de manière continue de 1670 à 1829 (1819 pour les mariages ; 1829 pour les naissances). C'est-à-dire que l'on n'a pas procédé à des découpages chronologiques successifs, ce qui aurait abouti, pour les familles dont la durée d'observation s'étend sur deux périodes, à l'ouverture de deux fiches complémentaires : l'une indiquant les événements (mariage et naissances des enfants) survenus dans la première période, l'autre indiquant les naissances intervenues dans la seconde période. On a, en outre, relevé les mariages pendant une trentaine d'années au-delà de 1829 et transcrit, sur les fiches de famille des parents, les renseignements concernant le mariage des enfants ; ceci pour permettre une bonne évaluation des naissances perdues entre 1800 et 1829.

Par la suite, les relevés d'un certain nombre de communes de l'échantillon nominatif ayant été prolongés de 20 à 40 ans au-delà de 1829 (cf. tableau p. 62-64), on a décidé de poursuivre la reconstitution des familles au-delà du 31/12/1819, en suivant le même principe de continuité. La recherche des fiches à compléter, pour la période postérieure à 1819, puis leur reclassement selon l'ordre adopté précédemment se sont révélés très fastidieux.

On a donc renoncé aux reconstitutions continues sur de très longues périodes et adopté une reconstitution par portions chronologiques successives, mais séparées. Chaque portion de la période à couvrir est ensuite raccordée aux précédentes.

b) Prolongements séparés

Cette technique, du prolongement séparé, a été appliquée à environ la moitié des villages de l'enquête (voir le détail en annexe). Le raccord des différents épisodes chronologiques se fait par une opération simple, que L. Henry a baptisé l'interclassement.

Cela consiste à :

- a) réunir aux fiches de la période 1, les fiches de la période immédiatement postérieure (désignée ici par 2 pour plus de commodité). Dans l'un et l'autre cas, ces fiches ont été ouvertes à l'occasion d'un mariage, d'une naissance ou du décès d'un conjoint marié ou veuf ;

- b) et à reporter sur les fiches 1 les renseignements complémentaires figurant sur les fiches 2 et correspondant au même couple. Une fois le contenu de la fiche 2 retranscrit, celle-ci ne doit pas être conservée en l'état : on doit soit la détruire, soit en rayer le recto d'un grand trait oblique à l'encre.

En même temps que cette transcription, on compare les renseignements sur une même personne qui sont donnés par la fiche 1 et la fiche 2. En particulier, les dates de naissance des mariés, qui peuvent différer, soit par confusion d'un marié avec un aîné de même prénom et mort en bas âge (dans ce cas, on rectifie la date de naissance sur la fiche postérieure et on conserve cette fiche), soit par erreur, quand le releveur ou l'officier d'état civil a confondu la

date de naissance et la date d'enregistrement (la vraie date de naissance est la plus ancienne des deux).

Exemple de Vic-sur-Seille, reconstitué en trois grandes périodes : 1670-1722, 1723-1776, 1777-1829. Les fiches E de la 2^{ème} et de la 3^{ème} période ont été fusionnées avec les fiches M correspondant à la première période. Les mariages des enfants nés entre 1670 et 1722 d'une part, 1723 et 1776 d'autre part, ont été reportés sur de nouvelles fiches M.

Pour de plus amples informations, se reporter au *Nouveau manuel*, édition de 1985, p. 152-162.

c) Situation dans l'enquête de l'INED

L'enquête se présente de manière relativement complexe : une bonne partie des reconstitutions (après 1820) ont été faites en continu, tandis que d'autres ont été traitées comme des prolongements séparés.

On trouve également des villages qui présentent des prolongements mixtes : c'est-à-dire dont les prolongements ont été effectués de manière séparée, pour une partie des fiches de famille, et en continu pour les autres. C'est, par exemple, le cas du village de Samouillan, où les règles suivies ont été celles de la reconstitution des familles en continu pour les fiches de la période 1820-1829 et celles du prolongement séparé pour les fiches de famille postérieures à 1829.

Il y a aussi des cas de prolongements partiels. Ainsi, lorsque après avoir reconstitué les familles pour une période donnée (1670-1829, par exemple), on transcrit sur les fiches, les dates d'événements postérieurs à cette période. En pratique, ces événements se limitent aux mariages d'enfants, nécessaires à l'évaluation des naissances perdues, et aux décès des parents, qui assurent la fermeture des fiches.



TROISIÈME PARTIE

L'informatisation des résultats

VI - Codage des fiches de familles

VII - Transcription des noms et des prénoms

- a) Transcription phonétique des noms de famille
- b) Transcription des prénoms masculins et féminins

VIII - Saisie des fiches de familles

- 1) Modes opératoires
 - a) Fiches de familles de type M
 - b) Fiches de familles de type E
- 2) Le point sur les données saisies

VI - Codage des fiches de familles

Les premières exploitations de l'enquête nominative sont intervenues sur des données quantitatives (mesure de la nuptialité et de la fécondité légitime, à partir de l'échantillon de fiches de famille de type M), sans qu'il y ait besoin de recourir à une saisie des fiches de famille.

Dans les années 1970, concomitamment aux débuts de l'informatisation de l'INED, L. Henry semble avoir envisagé la saisie des données nominatives sur cartes perforées. La structure prévue était la suivante :

Données	Nombre de caractères
Département	2
Type de fiche	1
Groupe de lettres ²⁶	1
Décennie du mariage	2
Durée du mariage	2
<i>Homme</i>	
Lieu de naissance	1
Résidence	1
Rang du mariage	1
Âge au mariage	2
Décennie de naissance	2
Remariage	2
<i>Femme</i>	
Lieu de naissance	1
Résidence	1
Rang du mariage	1
Âge au mariage	2
Décennie de naissance	2
Remariage	2
Âge de la femme en fin d'observation	2
<i>Mariage</i>	
Nombre d'enfants	2
Fécondité par groupes d'âges	14
Fécondité par durée du mariage	14
Intervalle protogénésique	2
Intervalles intergénésiques	12
Dernier intervalle	8

²⁶ À l'origine, le projet prévoyait de ne reconstituer les familles que pour les noms commençant par une lettre, ou un groupe de lettres, tirée(s) au sort. Ainsi, pour :

La Tronche, Champetières, Trouillas : la lettre L.

Cabris : les lettres L, D, T, B, V.

Germont : les lettres L, R, P, B, V.

Saint-Léger : les lettres F, G, J.

Saint-Paul-la-Roche : les lettres : Ce, Ci, Che, Chi, S, X, Z.

Saint-Chély-d'Apcher : les lettres A, E, I, O, U, Y, H.

Massongy : les lettres M, N.

Videix : les lettres B, V.

Ce projet n'a pas abouti : les progrès de l'informatique permettaient, dès 1976, d'envisager une saisie sur bande. Ce qui fut fait pour l'ensemble des fiches de famille entre 1980 et 1988.

On notera cependant quelques différences entre la structure de la carte perforée projetée et la fiche informatisée. Cette dernière prend en considération chaque information contenue sur la fiche de famille, au prix toutefois d'un codage des données, effectué, non sur le document original, mais sur des photocopies de fiches réalisées à cet effet. Elle néglige par ailleurs les résultats des calculs qui pouvaient, désormais, être facilement refaits.

Pour plus d'information, voir Séguy (I.), Le Sager (F.) : *Enquête L. Henry - Notice descriptive des données informatiques*. INED, Dossiers et Recherches.

On trouvera le détail de ces opérations dans les tableaux ci-après, qui récapitulent, en fonction du type de fiches (FM ou FE), le devenir des renseignements d'état-civil : du registre paroissial aux fichiers informatiques, en passant par le relevé papier.

Du dépeuillement nominatif abrégé à la fiche de famille
I - Transcriptions et codifications des fiches de famille de type M

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Étape finale : codage*	Largeur du code
<i>a) Renseignements relatifs au couple</i>					
1	Signature	Signature du mari	Oui	1	1
		Signature de la femme	Non	0	1
			<i>cf. supra</i>	Idem	1
2	Nom des conjoints	Nom de famille du mari	Nom de famille du mari en lettres majuscules.	Transcription phonétique du nom, en lettres majuscules	20 (maxi)
		Nom de jeune fille de l'épouse	Nom de jeune fille de l'épouse en lettres majuscules.	Idem	20 (maxi)
		Incertitude sur les patronymes	Nom des conjoints entre parenthèses	! Transcription phonétique du nom en lettres majuscules + 0! (les points d'exclamation remplacent les parenthèses. Règle valable pour tous les noms douteux).	20 (maxi)
3	Prénoms des conjoints	Prénoms du mari	Prénoms abrégés (cf. liste des abréviations usuelles ; les prénoms courts sont transcrits en entier). La première lettre est en majuscule, les autres en minuscules.	Transcription phonétique des prénoms abrégés	12 (maxi)
		Prénoms de l'épouse	Idem	Idem	12 (maxi)
		Incertitude sur les prénoms	Prénoms des conjoints entre parenthèses	! Transcription phonétique des prénoms abrégés + 0!	21 (maxi)
4	Nom du conjoint antérieur	Quand la fiche de mariage concerne un(e) veuf(v), le nom du conjoint précédent est mentionné	Le nom du précédent conjoint est noté au-dessus des prénoms de l'épousé(e) concerné(e), suivant les règles énoncées précédemment.	Transcription phonétique du nom en lettres majuscules	12 (maxi)
		Incertitude sur les patronymes	Nom du conjoint antérieur entre parenthèses	! Transcription phonétique du nom en lettres majuscules + 0!	21 (maxi)
		Prénoms	Les prénoms sont à la suite du nom, sur la même ligne	Transcription phonétique des prénoms abrégés	12 (maxi)
5	Prénoms du conjoint antérieur	Prénom du conjoint antérieur entre parenthèses	Incertitude sur les patronymes	! Transcription phonétique du nom en lettres majuscules + 0!	21 (maxi)

* tel que prévu pour le système informatique d'alors ; pour une actualisation des codis, voir la Notice descriptive des données informatiques.

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
9	N° du mariage	N° de fiche Type de fiche + date de naissance de la femme : - Type de fiche + date de naissance réelle de la femme - Type de fiche + année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au mariage Type de fiche + année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au décès - Type de fiche + date de naissance de la femme inconnue - Type de fiche + année de naissance de la femme calculée avec le RCP	N° attribué à la fiche en fonction de l'ordre de traitement des villages (MF ou MO) + date réelle de naissance (MF ou MO) + année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au mariage (MF ou MO) + année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au décès (MF ou MO) + case de la date de naissance de la femme blanchie (MF ou MO) + année de naissance de la femme calculée avec le Recensement Général de la Population (RGP)	1 à 34 910 (dernière fiche traitée du dernier village, qui est Vix-sur-Seille)	5 (max)
10	Type de fiche			(1 ou 2) + 1 = 11 ou 21 (1 ou 2) + 2 = 12 ou 22 (1 ou 2) + 3 = 13 ou 23 (1 ou 2) + 4 = 14 ou 24 (1 ou 2) + 5 = 15 ou 25	2 2 2 2 2
11	Nom du village	Nom de la commune, département	Nom du département et de la commune (tampon encreur)	Code INSEE (N° du département, de l'arrondissement, du canton et de la commune)	8
12	Lieu de naissance (a) et lieu de résidence (b)	Le mari résidait avant le mariage dans la commune étudiée Le mari résidait, peut-être, dans cette commune Le mari résidait dans une commune limitrophe Le mari résidait dans le département Le mari résidait à l'extérieur du département Inconnu Pour la femme : idem, selon le même principe que les 5 lignes précédentes.	Nom de la commune Nom du département Non du département d'origine XX cf. supra	A B L D E X cf. supra	1 1 1 1 1 1 1

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
13	Rang du mariage	Premier mariage Deuxième ou plus Inconnu	1 2 XX	1 2 0	1 1 1
	a) Âge donné	Âge de la personne (entre 10 ans et 98 ans)	Âge de la personne en chiffres + souligné (âge réel)	Âge en chiffres	2
	Âge au mariage	Mineur, sans autre indication d'âge Majeur, sans autre indication d'âge	+ - à partir de l'âge au mariage : âge + X - à partir de l'âge au décès : âge + XX	1 2 99 99	1 1 2 2
15	b) Âge calculé	Date de naissance reconstituée :	Date complète en chiffres et en lettres (le mois est généralement inscrit en toutes lettres). Il peut arriver que seuls le mois et le millésime soient transcrits	Date en chiffres ijmmaaaa - 0 ex. : 99 2 1759	8 (maxi) + 1
	Dates du mariage, de fin d'union ou de fin d'observation	Date certaine Date reconstituée Date inconnue	Date en chiffres, entre parenthèses Case blanche	Date en chiffres + 1 99 99 9999 ou 0 0 0 (le jour et le mois peuvent être remplacés par un double 9, le millésime, par un quadruple 9. Ou plus simplement, chacun est représenté par un 0) Cette codification est valable pour toutes les dates observées.	8 (maxi) + 1 8 (maxi) ou 3 (maxi)
	Date de naissance (a) date de décès (b) et état matrimonial (c)	Cf. les règles observées pour les dates de mariage (§ 15) Présomption de présence du couple entre deux dates.	Cf. § 15 État matrimonial : M (marié/e), V (veuf/ve) X (inconnu) La présomption de présence (utile pour les calculs de fécondité en fonction des années vécues dans le mariage) doit être établie sur des critères objectifs et indépendants du phénomène étudié. Les indications non systématiques, sont valables pour toutes les transcriptions de la date de présence des membres de la famille. Elles sont portées en principe dans la "case" de naissance de l'individu.	Cf. § 15 non codé	8 (maxi) + 1
17	Présence de mari, de la femme	- Présomption de présence continue, du début à la fin de l'union : - Présomption de présence continue, du début de l'union à la dernière date mentionnée :	Les 3 derniers chiffres du millésime du premier événement (le mariage ou le début d'observation, par ex. 1740) et les 3 derniers chiffres du millésime du dernier événement (le décès du premier conjoint, ou la fin d'observation, par ex. 1768). - Établie à partir des dates de mariage et de décès de(s) enfant(s) (enregistrés dans la paroisse). Les informations sont reportées comme précédemment.	740 AP 768 AV	6

* Les dates de fin d'union et de fin d'observation ne coïncident pas nécessairement :
- quand la date de fin d'union est antérieure ou égale à la date de fin d'observation (c.e. le 31/12/1829) : la date de fin d'observation équivaut à la date de fin d'union.
- quand la date de fin d'union est postérieure au 31/12/1829 : la date de fin d'observation est le 31/12/1829.

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
18	Date de remariage	Cf. les règles observées pour les dates de mariage (§ 15)	Cf. § 15	Cf. § 15	8 (maxi) + 1
19	Prénoms et nom du nouveau conjoint	Prénoms du nouveau conjoint, suivis de son nom patronymique	Les prénoms sont notés en abrégé, le nom est en lettres capitales	Non codé	-
20	Lieu du décès	Néant (rubrique non prise en compte)	-	-	-
21	Durée du mariage	- Durée calculée à partir des dates de mariage et de décès - Durée inconnue	Durée exprimée en années révolues. En l'absence de date de mariage ou de décès (ou de fin d'observation), voir les 2, la case est blanche.	Non codé Non codé	-
22	Âge au décès et en fin d'union (ou fin d'observation)	Cf. les règles observées pour l'âge au mariage (§ 14)	Cf. § 14	Cf. § 14	1 ou 2
23	Date de veuvage	Date du premier décès observé dans le couple	Date équivalente à la date de fin d'union, à condition que l'acte de décès mentionne le nom du conjoint survivant.	Non codé	-
24	Durée du veuvage	Temps écoulé entre le décès du premier conjoint et le remariage de l'époux survivant	Durée exprimée en mois révolus	Non codé	-
25	Âge au veuvage	Âge du conjoint survivant au décès du premier	Indiquer en années révolues	Non codé	-
b) Calculs relatifs à la fécondité (partie inférieure gauche de la fiche)					
26	a) Par âges	Durée du mariage répartie dans les groupes d'âge quinquennaux traversés par la femme.	Cette durée étant nécessaire pour l'étude de la fécondité légitime, deux types de calcul ont pu être observés, selon que l'on a pris ou non en compte les enfants posthumes (c'est-à-dire nés au plus tard 9 mois après le décès de leur père).	Non codé	-
	b) Par années	Nombre d'années vécues dans le mariage, découpées par périodes quinquennales	Dans ces 2 modes de calcul, la durée du mariage est exprimée par tranches quinquennales. Elle est égale à 5, si le mariage est antérieur au groupe d'âges considéré et si la fin d'union est postérieure. Sinon, elle est inférieure à 5 et presque toujours égale à un nombre entier augmenté de 0,5 (0,5-1,5, 2,5, 3,5, 4,5 ans).	Non codé	-

N° de rubrique	Champs	1 ^{ère} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
27	a) Par âge (d'âges quinquennal vécu par la mère) Nombre de naissances) b) Par durée	- Nombre d'enfants mis au monde dans chaque groupe d'âges quinquennal vécu par la mère - Nombre d'enfants mis au monde dans chaque durée de mariage.	Nb. en chiffre Nb. en chiffre		1 ou 2
28	Âge de la mère	Âge de la mère à la naissance de chaque enfant	Ces âges ont été calculés en années révolues (ils expriment l'âge au dernier anniversaire).	Non codé	
29	Durée du mariage	Nombre d'années vécues dans le mariage, à la naissance de chaque enfant	Cette durée a été calculée en années révolues ou en mois révolus.	Non codé	
30	Intervalle en mois	Intervalle entre chaque naissance	Intervalle calculé en mois : entre le mariage et le premier enfant, ou entre deux naissances. Ex. : pour une naissance survenue 9 mois après le mariage, on note 9 sur la ligne concernant le premier enfant.	Non codé	
c) Renseignements relatifs aux enfants du couple (inscrits selon leur rang de naissance)					
31	Sexe	Masculin Féminin Indéterminé	- m - f - x	1 2 0	1 1 1
32	Date de naissance	Date de naissance certaine Date reconstruite Enfants morts-nés Date inconnue	Date complète (mois écrit en toutes lettres et année en chiffres) + soulignée en noir Date en chiffres + 1 Date complète (et "od" dans case "âge au décès") Case blanche	Date en chiffre + 0 Date en chiffres + 1 Date en chiffres + 2 99 99 9999 ou 0 0 0	8 (maxi) + 1 8 (maxi) + 1 8 (maxi) + 1 8 (maxi) ou 3 (maxi)

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
33	<p>a) - Date</p> <p>- Date de décès de chaque enfant</p> <p>- Date de présence :</p> <p>b) - E. M. État matrimonial au décès :</p> <p>C (célibataire)</p> <p>M ou V (marié ou veuf)</p> <p>XX (état matrimonial inconnu)</p> <p>c) - Âge</p> <p>Âge au décès :</p>	<p>Date complète, en chiffres et en lettres, sans parenthèse</p> <p>Date de décès reconstruite : chiffres entre parenthèses</p> <p>Date inconnue : case blanche</p> <p>- Présence sur une lise de recensement</p> <p>- Présence sur une lise de confirmation</p> <p>- Présence connue par une autre source (registre d'hôpital, témoin, etc.)</p> <p>C (célibataire)</p> <p>M ou V (marié ou veuf)</p> <p>XX (état matrimonial inconnu)</p> <p>Âge exprimé en jours, mois ou années :</p> <p>- L'enfant est mort-né (ou ondoyé-décédé) : "oif"</p> <p>- L'enfant est mort avant 1 mois : âge en jours (unité en chiffres + j)</p> <p>- L'enfant est mort avant 1 an : âge en mois (unité en chiffres + m)</p> <p>- L'enfant est mort au delà d'1 an : âge en années (unité en chiffres seulement)</p>	<p>Date en chiffre + 0</p> <p>Date en chiffres + 1</p> <p>99 99 9999 ou 0 0 0</p> <p>Date en chiffres + 1</p> <p>Date en chiffres + 2</p> <p>Date en chiffres + 3</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>0</p> <p>Non codé</p>	<p>8 (maxi) + 1</p> <p>8 (maxi) + 1</p> <p>8 (maxi) ou 3 (maxi)</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>-</p>	
34	<p>a) - Date</p> <p>b) - Âge</p> <p>Âge au mariage</p>	<p>cf. règles observées pour les dates de mariage ou couple</p> <p>Âge exprimé en années révolues.</p>	<p>Cf. § 15</p> <p>non codé</p>	<p>8 (maxi) + 1</p> <p>-</p>	
35	<p>a) de l'enfant</p> <p>b) du conjoint</p> <p>Nom et prénoms</p> <p>Nom et prénoms de leur éventuel conjoint</p>	<p>Transcrits selon les mêmes indications que pour les prénoms des parents (abréviations usuelles)</p> <p>L'identité du conjoint est notée après les prénoms de l'enfant, parfois séparée d'un signe ":",</p>	<p>Transcription phonétique des prénoms abrégés</p> <p>non codé</p>	<p>12 (maxi)</p> <p>-</p>	

Du dépeillement nominatif abrégé à la fiche de famille
II - Transcriptions et codifications des fiches de famille de type E

Seuls les champs renseignés sont repris ici, en conservant la numérotation précédemment adoptée

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
<i>a) Renseignements relatifs au couple</i>					
2	Nom des conjoints	Nom de famille du mari Nom de jeune fille de l'épouse Incertitude sur les patronymes	Nom de famille du mari en lettres majuscules. Nom de jeune fille de l'épouse en lettres majuscules. Nom des conjoints entre parenthèses	Transcription phonétique du nom, en lettres majuscules <i>Idem</i>	20 (maxi) 20 (maxi) 20 (maxi)
3	Prénoms des conjoints	Prénoms du mari Prénoms de l'épouse Incertitude sur les prénoms	Prénoms abrégés (cf. liste des abréviations usuelles ; les prénoms courts sont transcrits en entier). La première lettre est en majuscule, les autres en minuscules. <i>Idem</i> Prénoms des conjoints entre parenthèses	Transcription phonétique des prénoms abrégés <i>Idem</i> ! Transcription phonétique des prénoms abrégés + 0 !	12 (maxi) 12 (maxi) 21 (maxi)
8	Profession des conjoints	Profession du mari Profession de l'épouse Profession inconnue	Profession en toutes lettres Profession en toutes lettres Case blanche	Voir liste des codes de professions + 1 Voir liste des codes de professions, sinon profession en toutes lettres + 1	10 (maxi) 10 (maxi) 1
9	N° du mariage	N° de fiche	N° attribué à la fiche en fonction de l'ordre de traitement des villages et du mode de reconstitution adopté (prolongement continu ou séparé).	40 000 à 56 693 et 60 000 à 75 391	5

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Étape finale : codage*	Largeur du code
10	Type de fiche	- Type de fiche - année de naissance de la femme - Type de fiche - année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au mariage - Type de fiche - année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au décès	(EF, EO ou naissance illégitime) + date réelle de naissance (EF, EO ou naissance illégitime) + année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au mariage (EF, EO ou naissance illégitime) + année de naissance de la femme calculée à partir de son âge au décès	(3, 4 ou 5) + 1 = 31, 41 ou 51 (3, 4 ou 5) + 2 = 32, 42 ou 52 (3, 4 ou 5) + 3 = 33, 43 ou 53	2
11	Nom du village	- Type de fiche - année de naissance de la femme calculée avec le ICP Nom de la commune, département	(EF, EO ou naissance illégitime) + case de la date de naissance de la femme blanche (EF, EO ou naissance illégitime) + année de naissance de la femme calculé avec le Recensement Général de la Population (RGF) Nom de la commune étudiée (et non pas celui de la commune du mariage)	(3, 4 ou 5) + 4 = 34, 44 ou 54 (3, 4 ou 5) + 5 = 35, 45 ou 55 Code INSEE (N° du département, de l'arrondissement, du canton et de la commune)	2
15	Dates de fin d'union ou de fin d'observation	Date certaine Date reconstituée Date inconnue	Date complète en chiffres et en lettres (le mois est généralement inscrit en toutes lettres). Il peut arriver que seuls le mois et le millésime soient transcrits Date en chiffres, entre parenthèses Case blanche	Date en chiffres (jjmmaaaa) + 0 ex. : 99 2 1759 Date en chiffres + 1 99 99 9999 ou 0 0 0 (le jour et le mois peuvent être remplacés par un double 9, le millésime, par un quadruple 9. Ou plus simplement, chacun est représenté par un 0).	8 (maxi) + 1
16	Date de naissance (a) et date de décès (b) et état matrimonial (c)	Cf. supra	Cf. supra État matrimonial : M (marié/e), V (veuf/ve), X (inconnu)	Cf. supra non codé	8 (maxi) + 1

N° de rubrique	Champs	1 ^{re} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
17	Présence du mari, de la femme	Présomption de présence du couple entre deux dates.	La présomption de présence (utile pour les calculs de fécondité en fonction des années vécues dans le mariage) doit être établie sur des critères objectifs et indépendants du phénomène étudié, et à partir d'événements survenus dans la paroisse : - Naissance de(s) enfant(s) et dates de fin d'observation - Naissance de(s) enfant(s) et présence sur une liste de recensement. - Naissances et décès de(s) enfant(s) Ex. : début d'observation en 1740 et décès du premier conjoint en 1768 :	6	6
18	Date de remariage	Cf. § 15	Cf. § 15	740 AP 768 AV	8 (maxi) ou 3 (maxi)
19	Prénoms et nom du nouveau conjoint	Prénoms du nouveau conjoint, suivis de son nom patronymique	Les prénoms sont abrégés et le nom est noté en lettres capitales	Non codé	-
20	Lieu du décès	Néant (rubrique non prise en compte)	-	-	-
23	Âge au décès et en fin d'union /d'observation	Date de naissance connue Date de naissance reconstituée :	Âge de la personne et chiffres + souligné (âge réel) - à partir de l'âge au décès : âge + XX	Âge en chiffres 99	2 2
24	Durée du veuvage en mois	Temps écoulé depuis le décès du premier conjoint jusqu'au remariage de l'époux survivant	Durée exprimée en mois révolus.	Non codé	-
25	Âge au veuvage	Âge du conjoint survivant	Indiqué en années révolues.	Non codé	-

N° de rubrique	Champs	1 ^{er} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
b) Calculs relatifs à la fécondité (partie inférieure gauche de la fiche)					
26	Durée (ans)	a) Durée de mariage calculée en fonction du groupe d'âge au mariage de la femme.	C: calcul est possible pour les groupes d'âges postérieurs à la première naissance enregistrée (ex.: pour une première naissance à 17 ans, le calcul de la durée du mariage par âge est possible à partir du groupe 20-24 ans). Le premier groupe d'âge pris en compte est donc toujours égal à 5 ; pour les suivants, la durée peut varier entre 0.5, 1.5, 2.5, 3.5, 4.5 et 5 ans.	Non codé	
27	Nombre de naissances)	a) Nombre d'enfants mis au monde dans chaque groupe d'âges (quinquennal) de la mère.	Nb. en chiffre	1 ou 2	
28	Âge de la mère	Âge de la mère à la naissance de chaque enfant	Ces âges ont été calculés en années révolues (âge au dernier anniversaire).	Non codé	
30	Intervalle en mois	Intervalle entre chaque naissance	L'intervalle prologénésique (entre le mariage et la première naissance) ne peut pas être calculé ici. Seuls sont pris en compte les intervalles intergénésiques.	Non codé	
c) Renseignements relatifs aux enfants: du couple, inscrits selon leur rang de naissance					
31	Sexe	Masculin Féminin Indéterminé	-m -f -x	1 2 0	1 1 1
32	Date de naissance	Date de naissance certaine Date reconstituée Enfants morts-nés Date inconnue	Date complète (mois écrit en toutes lettres et année en chiffres) + soulignée en noir Date en chiffres + 1 Date complète (et "od" dans case "âge au décès") Case blanche	Date en chiffre + 0 Date en chiffres + 1 Date en chiffres + 2 99 99 9999 ou 0 0 0	8 (maxi) + 1 8 (maxi) + 1 8 (maxi) + 1 8 (maxi) ou 3 (maxi)

N° de rubrique	Champs	1 ^{ère} étape : lecture de l'original	2 ^{ème} étape : transcription papier	Etape finale : codage*	Largeur du code
33	a) - Date - Date de décès de chaque enfant Date de présence : b) - E. M. État matrimonial au décès : C (célibataire) M ou V (marié ou veuf) XX (état matrimonial inconnu) c) - Âge au décès : Âge exprimé en jours, mois ou années : - L'enfant est mort-né (ou dondoyé-décédé) : "od" - L'enfant est mort avant 1 mois : âge en jours (unité en chiffres + i) - L'enfant est mort avant 1 an : âge en mois (unité en chiffres + m) - L'enfant est mort au delà d'1 an : âge en années (unité en chiffres seulement)	Date complète, en chiffres et en lettres, sans parenthèse Date de décès reconstituée : chiffres entre parenthèses Date inconnue : case blanche - Présence sur une liste de recensement - Présence sur une liste de confirmation - Présence connue par une autre source (registre d'hôpital, témoin, etc.) C (célibataire) M ou V (marié ou veuf) XX (état matrimonial inconnu) Âge exprimé en jours, mois ou années : - L'enfant est mort-né (ou dondoyé-décédé) : "od" - L'enfant est mort avant 1 mois : âge en jours (unité en chiffres + i) - L'enfant est mort avant 1 an : âge en mois (unité en chiffres + m) - L'enfant est mort au delà d'1 an : âge en années (unité en chiffres seulement)	Date en chiffre + 0 Date en chiffres + 1 99 99 9999 ou 0 0 0 Date en chiffres + 1 Date en chiffres + 2 Date en chiffres + 3 1 2 0 Non codé	8 (max) + 1 8 (max) + 1 8 (max) ou 3 (max) 6 6 6 1 1 1 -	
34	a) - Date Cf. § 15 b) - Âge au mariage	Cf. § 15 Âge exprimé en années révolues.	Cf. § 15 non codé	8 (max) + 1 -	
35	Prénoms de l'enfant ; prénoms et nom de son conjoint	- Prénoms de chacun des enfants - Nom et prénoms ce leur éventuel conjoint	Transcription phonétique des prénoms abrégés non codé	12 (max)	

VII - Transcription des noms et des prénoms

a) Transcription phonétique des noms de famille

Tant que la reconstitution des familles est restée une opération manuelle, L. Henry ne s'est guère préoccupé des problèmes d'identification des personnes. Son équipe, bien rôdée, savait opérer les rapprochements nécessaires, aidée le cas échéant par les instructions succinctes qu'il leur laissait. Mais quand il a été question de passer à la reconstitution des familles par ordinateur, les choses en ont été autrement.

D'un côté, une machine incapable d'opérer des rapprochements de noms (par exemple, il ne couplait pas NEVEU et NEVEUX), à moins de les avoir enregistrés dans le programme ; de l'autre, une graphie des noms si compliquée et si fluctuante, qu'il aurait fallu un programme fort long pour détailler les différents cas de figure rencontrés.

L. Henry a alors pensé qu'une transcription phonétique du nom de famille, ajoutée ou substituée à ce nom, permettrait à la fois de garder la plus grande partie de l'information contenue dans ce nom et de faciliter beaucoup l'extraction de la trame²⁷ (formée de la lettre initiale et de deux consonnes significatives), toujours utile dans les opérations de couplage. L'emploi de la trame permet, plus que le classement alphabétique classique, de rapprocher des noms peu différents et en facilite l'identification.

Cette transcription phonétique a été faite antérieurement au chiffrage ; ce qui devait permettre de modifier le chiffrage à mesure qu'évoluent les capacités des ordinateurs, tandis que la transcription phonétique demeurait, elle, inchangée.

Cette transcription phonétique devait, en outre, remplir un certain nombre de conditions édictées par L. Henry :

- a) N'utiliser, sauf exception, que les lettres et les accents utilisés en français.
- b) Conserver le plus possible aux lettres la valeur qu'elles ont en français.
- c) Condenser le plus possible les noms transcrits.
- d) Tenir compte à la fois des variations d'orthographe et des risques de confusion à la lecture, qui nous éloigne de la pure phonétique.
- e) Ne pas tenir pour distincts les sons qui ne le sont pas toujours, ne pas tenir pour prononcées des lettres qui fréquemment ne le sont pas."

Il fallait aussi prendre garde aux poids des lettres dans la transcription, en raison des particularités de la prononciation locale et des erreurs de lecture ; ces poids devaient être déterminés d'après la fréquence des variantes observées lors de la reconstitution des familles. Il était souhaitable de tenir compte aussi dans la pondération de la prononciation locale.

"Ainsi, la prononciation du A peut se rapprocher de celle du O, mais pas de celle du É ou du I ; de manière analogue, on ne lit pas B pour G, mais assez souvent R pour V."

On remplaçait les lettres muettes (le E surtout) par un point "."

Exemple : Autume donne OTUM.

²⁷ Ce qui avait été fait au département de démographie de l'Université de Montréal pour leur grande étude sur la population française du Québec.

Cf. Charbonneau (H.), Lavoie (Y.), Légaré (J.), 1972.- Études des caractéristiques nominatives dans l'état civil et les recensements canadiens du XVIII^{ème} siècle. In *Annales de Démographie Historique*, 1972, p. 269-295.

On plaçait entre parenthèses les lettres tantôt prononcées, tantôt négligées.

Exemple : *LENEVEU* ou *NEVEU* s'écrivent (L.)N.V.U

En raison de l'incertitude sur la prononciation de certains noms, des erreurs de lecture ou de relevé, des variations au cours du temps de certains noms de famille, la version phonétique établie lors du chiffrage a pu être modifiée, après qu'on a procédé à des comparaisons avec tous les descendants d'un ancêtre commun ayant porté son nom et décidé alors quelle version phonétique serait définitivement adoptée.

“En raison de la bonne écriture des officiers d'état civil du XIX^{ème} siècle, la version définitive sera souvent la plus récente ; une version plus ancienne sera cependant préférée quand elle correspondra manifestement mieux à la prononciation. Voici deux exemples :

- dans une paroisse le curé écrit toujours Pérignon, sans accent sur le E, pour un nom qui est toujours écrit Pérignon au XIX^{ème} siècle ; d'où les deux transcriptions phonétiques P. RINYON et PERINYON ; cette dernière devient la version définitive.
- le patronyme Esnaut où le S ne se prononce pas est écrit tantôt avec cet S et tantôt sans ; d'où les deux versions E (S)NO et ENO ; cette dernière devient la version définitive quelle que soit l'époque où l'on trouve Énaut.”

On trouvera ci-après une note de L. Henry qui détaille les règles de transcription des noms de famille. Ces règles générales, sans doute destinées à son équipe, ont pu être localement adaptées (pour les noms bretons, par exemple).

Pour plus d'informations sur la question de la transcription phonétique des noms, voir : Henry (L.), 1976.- Projet de transcription phonétique des noms de famille. *Annales de Démographie Historique*, 1976, p. 201-214.

NOTE SUR LES RÈGLES DE TRANSCRIPTION DES NOMS

Les règles de transcription rassemblées dans le tableau I [cf. *infra*] ne s'appliquent qu'aux noms français, du Nord au Midi, à l'exclusion des noms alsaciens, bretons et flamands, quelle que soit leur origine. On laissera en outre de côté, les noms où figurent K et W et les groupes de lettres SCH, SH et TZ.

Le tableau de transcription part des sons. Il en résulte :

1° - Que les lettres qui sont groupées dans un son comme :

a et i dans é et è,

a et n dans an,

o et i dans oua,

c et h dans che,

q et u dans ke,

g et u dans gue,

g et e dans je,

c et e, sc et e dans se

n'ont pas de valeur individuelle : le E qui donne le son SE à C ou le son JE à G n'est pas à traiter comme un E muet. Le N des voyelles nasales : AN, EN, IN, ON, UN, n'est pas à traiter comme une consonne, etc.

2° - Qu'il faut, pour l'utiliser, savoir prononcer les noms inscrits sur les fiches de famille. Ce n'est pas toujours le cas ; prenons les problèmes dans l'ordre du tableau.

- e muet : Il peut l'être vraiment ou le paraître parce que l'accent a été oublié par le rédacteur ou le releveur ; il arrive aussi qu'un changement d'orthographe fait lire un E comme s'il était muet alors qu'il est encore prononcé (Perin prononcé comme Perrin). D'où la nécessité de signaler tous les E muets et les E sans accent qui pourraient être muets par un signe particulier : le point. On retrouve ce point pour transcrire le son EU, car dans le passé il se confond souvent avec U, mais on ne transcrit pas le E muet qui suit un E avec accent, comme dans Poupée qui est transcrit POUPE.

- Voyelle nasale écrite EN : Ce groupe représente tantôt AN, tantôt IN. Dans les noms où il est prononcé AN de nos jours, comme Lenfant, Bontemps ; on le transcrit AN. Dans les autres cas, on le transcrit EN.

- Transcription de OUA et OUE : On a gardé l'écriture du français ; il en résultera pour les noms comme Boyer la suite OIY (BOIYE).

- CH prononcé KE : Dans les noms de famille, CH n'est jamais prononcé KE devant une voyelle ; il ne l'est que devant I ou R ; l'exemple le plus connu est Chrétien (CRETIEN).

- Transcription de QU : Lorsque QU est suivi de A ou O, il est transcrit par C ; dans les autres cas, on le transcrit par Q.

- S entre deux voyelles : Se prononce normalement ZE, mais dans les noms formés par juxtaposition de deux mots dont, le premier par une voyelle et dont le second commence par S, ce S conserve le son comme dans Beausire, Beausoleil, transcrits B.OSIR, B.OSOLEYL.

- Il est peu probable que X ait eu, dans le passé, le son KSE dans les noms de famille ; il a dû se prononcer le plus souvent SE dans la France du Nord et assez souvent CH dans le Midi. Dans les noms où il se prononce actuellement CHE ou SE, la transcription se fait d'après cette prononciation (comme dans Auxerre, où il se transcrit S, ou dans Soueix où il se transcrit CH.) ; dans les autres cas, c'est-à-dire dans l'incertitude, il se transcrit X.

- L mouillé : Lorsque ILL n'est pas précédé d'une autre voyelle, le I joue un double rôle, de voyelle et de semi-consonne ; ainsi Guillon ne se prononce pas comme Guion. Dans la transcription, un I doit donc précéder YL ; Guillon est donc transcrit GIYLLON. Dans les noms contenant les mots Ville, Villars, Villers, Villiers, le groupe ILL n'est pas un L mouillé, on transcrit IL : IL, VIL., VILAR, VILER, VILYE.

- L mouillé et N mouillé : Il arrive que les groupes ILL et GN soient suivis d'un I, semi-consonne qui fait double emploi, comme dans Mailliard et Gagnion ; ce I est supprimé dans la transcription : MAYLAR, GANYON. Il n'en est pas de même du I, voyelle qui peut suivre ILL ou GN comme dans Mailly et Magny, transcrits MAYLI et MANYI.

- Consonnes muettes : Un grand nombre de consonnes ne sont pas prononcées, qu'elles soient toujours muettes ou qu'elles le soient dans certains noms et pas dans d'autres. Les lettres toujours muettes ne sont pas transcrites, le H est toujours dans ce cas, mais on est obligé de le conserver dans la transcription :

1) lorsqu'il sépare deux voyelles qui, sans lui, formeraient une diphtongue, exemple : Vouhet est transcrit VOUHE

2) lorsqu'il se trouve entre une voyelle nasale et une voyelle orale, exemple : Panhard = PANHAR.

Les lettres, dont on ne sait pas si elles sont toujours prononcées, sont inscrites entre parenthèses à l'intérieur des noms : en début de nom, elles sont suivies du signe "(" ; en fin de nom, elles sont précédées du signe "(".

Toute consonne muette dans la prononciation est considérée comme muette dans le passé.

- Consonnes initiales et intérieures : Le tableau 2 [cf. *infra*] est relatif aux groupes de deux consonnes, initiales ou intérieures. Dans les groupes qui correspondent aux croix rouges, on n'est pas sûr que la première lettre du groupe était toujours prononcée, même si elle l'est aujourd'hui. Si elle n'est pas prononcée de nos jours, comme dans Chrestien, elle disparaît ; sinon elle est transcrite entre parenthèses comme dans Escande : E(S)CAND.

Les croix noires correspondent aux groupes où la première consonne est toujours muette, le B de BV dans Lefebvre, ou la première des consonnes doubles. Ne pas oublier qu'il s'agit ici de la prononciation et que la consonne (lettre) C doublée peut correspondre à deux consonnes (son) différentes, KE et SE.

En principe, on ne devrait pas rencontrer des groupes correspondant aux cases hachurées. On en rencontre cependant dans les noms purement français ; on décidera cas par cas, en tenant compte, en particulier, de la prononciation actuelle ; ainsi, dans Lasne et Quesnel, le S est muet. Dans les noms qui commencent par un article au pluriel, on peut avoir un groupe formé d'un S (peut-être même d'un X), suivi de n'importe quelle consonne. Il ne s'agit pas, à proprement parler d'un groupe de consonnes, mais de la juxtaposition de deux mots. Le S ou le X est toujours muet, comme dans Deschamps, Desroches... L'analogie peut arriver dans les noms formés par juxtaposition de deux mots, comme dans Grandjean. Les cas où plus de deux consonnes sont groupées doivent être examinés un par un.

- Consonnes finales :

1) - *Consonnes simples* : après une voyelle orale :

- B (Jacob), C, F, M, Q, sont toujours prononcés.
- D, presque toujours muet, peut être prononcé dans quelques prénoms devenus noms : David, Alfred.
- L toujours prononcé après E, A, O, U, peut être muet après I.
- R est toujours prononcé après A, I, O, OU, EU, U ; toujours muet après IE, il peut être prononcé après E, comme dans Auber, transcrit OBE (R).
- S toujours prononcé après È, toujours muet comme signe de pluriel et après AI (Marchais), OI (Langlois), OUI (Louis), UI (Dupuis). Peut être muet ou prononcé dans les autres cas.
- T, toujours muet dans la plus grande partie de la France, n'est jamais transcrit.
- X est toujours muet après AU, EU, OU ; pour les autres cas, voir plus haut.
- Z après E, est traité comme R après E. Après les autres voyelles, il se rencontre dans les noms savoyards et doit être traité d'après la prononciation locale.
- Les autres cas sont à examiner un par un.

2) *Consonnes simples* : après une voyelle nasale.

Elles sont le plus souvent muettes (Beauchamp, Blanc, Durand, Lelong). On trouve cependant des cas, aussi bien au Nord qu'au Sud, où la consonne finale peut se prononcer : Lens, Doumenc, transcrits LAN(S), DOUMEN(C).

3) *Groupe de deux consonnes* :

Les plus courants sont formés de :

- R suivi de C, D, S, T : R est toujours prononcé, C, D, T, ne le sont jamais, S peut l'être.
- L suivi de S ou T ; dans le premier cas, les deux lettres peuvent être prononcées (Vals) ; dans le second, elles ne le sont ni l'une ni l'autre (Renault).
- S suivi de C ou de T : les deux lettres sont prononcées dans certains noms (Proust), muettes dans d'autres (Prévost) ; d'où les transcriptions PROU (ST) ; PREVO.
- Tous les autres cas sont à examiner un par un.

Retenir que toute consonne actuellement muette l'était dans le passé et qu'elle ne doit pas être transcrite. Les lettres, dont on n'est pas sûr qu'elles étaient prononcées dans le passé (même si elles sont prononcées actuellement), doivent être entre parenthèses.

- Débuts instables : Dans les noms qui commencent par A, ALA, AU, AUX, D, DE, DEL, DES, DU, L, LA, I.F, LES, ces lettres ou groupe de lettres peuvent disparaître : Alajouanine peut devenir Lajouanine ou Jouanine ; Deliancourt peut devenir Liancourt. On utilise les signes “)” et “j” autant de fois que nécessaire : Alajouanine est ainsi transcrit A)LA)JOUANIN ; Deliancourt D.)LYANCOUR.

- Noms composés : Les deux noms composants sont séparés par le signe + : Bernardy-Sigoyer se transcrit BERNARDI + SIGOYIE.

Tableau 1 : Tableau de transcription des sons

Son	Écriture	Transcription	Observations
<i>Voyelles</i>			
a *	a	A	* sauf après le son OU. cf. semi-consonnes
e muet	e	.	* y compris les E sans accent qui peuvent être muets
é, è	é, è, ê, ai, ei, ay, ey	E	
i	i, y	I	
o	o, au	O	
ou	ou	OU	
eu	eu, oeu	.U	
u	u	U	
an	an, en, aen, aon	AN	
in	en, in, ain, ein	EN* ou IN	* lorsque en se prononce IN ou qu'on hésite entre IN et AN
on	on	ON	
un	un, eun	UN	UN se prononce IN dans une partie de la France
<i>Semi-consonnes</i>			
i	i ou y devant une voyelle	Y	
oua, oué	oua, oi (ouai, oué*)	OI	*coder OUE
oui	oui	OUI	
u	u devant é ou i	U	
<i>Consonnes</i>			
be	b	B	
che	ch, x	CH	
ke	c, ch*, cq, qu	C ou Q**	* seulement devant L et R ** seulement pour QUE, QUI, QUY
de	d	D	
fe	f, ph	F	
gue	g, gu	G	
je	g, ge, j	J	
le	l	L	
me	m	M	
ne	n	N	
pe	p	P	
re	r	R	
se	c, ce, ç, s, sc, sce, ss, x	S	
te	t	T	On admet que, dans les noms de famille, T devant I ne se prononce jamais SE
ve	v	V	
ze	s, z	Z	
che ou se*	x	X	* Cas où l'on hésite sur la prononciation de X
l mouillé	il, ill, lh	YI	IL à la fin du nom après une voyelle
n mouillé	gn, nh	NY	
muettes	h et autres*	rien	* Consonnes doubles finales muettes, etc
incertaines : muettes ou prononcées	initiale, intérieure, finale	lettre suivie de) lettre entre () lettre précédée de (

Tableau 2. Groupe de deux consonnes initiales ou intérieures.

1ère consonn e	2ème consonne															
	be	che	ke	de	fe	gue	je	le	me	ne	pe	re	se	te	ve	ze
be	X												X	X	X	
che																
ke			X										X	X		
de				X												
fe					X									X		
gue						X										
je																
le								X								
me									X							
ne										X						
pe											X		X	X		
re												X				
se			X								X		X	X		
te													X	X		
ve															X	
ze																X

Légende :

1) Les cases blanches correspondent à des groupes où les deux consonnes sont prononcées, sauf lorsque L, première consonne, est placée après AU.

2) Les cases avec une croix rouge [en gras ici] correspondent à des groupes où la première consonne n'est pas toujours prononcée.

3) Les cases avec une croix noire correspondent à des cas où la première consonne est toujours muette.

4) Les cases hachurées [en grisé ici] correspondent à des cas que l'on ne doit normalement pas rencontrer.

On trouvera, en annexe, un tableau des noms de famille et de leurs transcriptions phonétiques, dressé par L. Henry. Ce tableau devait vraisemblablement accompagner la note ci-dessus. La liste fournie ne couvre pas toute la variété des noms rencontrés, mais constitue un bon moyen d'entrer dans la logique de la transcription phonétique.

Les dossiers relatifs à l'enquête Henry conservent plusieurs listes -non exhaustives- des noms rencontrés dans chaque village (essentiellement des noms avec des "début instables") et leur transcription phonétique, ainsi que parfois des renseignements sur leur éventuelle signification. Celles-ci ont pu servir à l'établissement du tableau.

b) Transcription abrégée des prénoms

On a établi une codification combinant à la fois le principe de la trame phonétique et celui d'une abréviation systématique, puisque tous les prénoms se trouvent codés sur 3 caractères.

Exemple, Amaury donne AMO ; Calixte donne KLX.

Nous n'avons pas trouvé, pour ces opérations, de documentation comparable à celle laissée pour la transcription des noms de famille. Toutefois, parmi les documents de travail conservés, figurent des listes alphabétiques de prénoms transcrits.

Pour plus d'information, voir Séguy (I.), Le Sager (F.) : *Enquête L. Henry - Notice descriptive des données informatiques*. INED, Dossiers et Recherches : dans la partie Annexes, la liste des prénoms féminins et masculins abrégés.

VIII - Saisie des fiches de familles

1) Modes opératoires

a) Les fiches de famille de type M

Dans un premier temps, les saisies n'ont porté que sur les fiches de type M (date de mariage connue), les seules qui intéressaient L. Henry pour l'étude de la fécondité légitime, et uniquement pour la période 1670-1819 (mais les naissances d'enfants ont été relevées jusqu'en 1829). Tous les renseignements sur les enfants nés après le 31/12/1829, et toutes les fiches de familles correspondant aux mariages célébrés entre 1820 et 1829, ont volontairement été laissés de côté.

Parallèlement à cette informatisation, les reconstitutions de famille au-delà de 1820 étaient poursuivies, selon les différents modes présentés (prolongement continu, prolongement séparé). Les fiches de famille de type M, postérieures à 1820, n'ont pas été saisies, mais certaines ont été codées. Ce sont celles dont le prolongement, en continu, est intervenu avant la saisie. De ce fait, les photocopies de ces fiches concernent toutes les personnes, nées avant ou après le 31/12/1829, et renseignent sur les événements survenus entre 1670 et le terme du dépouillement (1862 le plus souvent)²⁸.

b) Les fiches de famille de type E

Ce n'est que dans un second temps, à partir de 1987, que les fiches E (sans date de mariage) ont été saisies, alors que les prolongements étaient terminés. Deux cas de figures peuvent donc se présenter :

* Dans le cas d'un prolongement séparé, la saisie des fiches E porte uniquement sur la période 1670-1829. Il en est de même, pour les communes qui n'ont fait l'objet d'aucun prolongement, faute des relevés nécessaires.

* Quand il existe un prolongement continu, seul ou suivi d'un prolongement séparé, la saisie des fiches E a été faite pour toute la période couverte par les reconstitutions : de 1670 à 1862 au maximum, selon des modalités variables d'une commune à l'autre (*cf. infra*).

²⁸ Lorsque la saisie des fiches de famille de 1670-1819 a été faite avant le prolongement continu, les photocopies ne contiennent aucun renseignement sur les personnes nées à partir de 1830. et il y manque pour les autres une proportion, variable suivant les communes, de décès ou, éventuellement, de mariages ayant eu lieu après 1829.

Dans le cas de prolongements séparés, on n'a pas séparé les fiches M des fiches E, car certaines fiches E peuvent être le complément de fiches M ou de fiches E de la période antérieure. Et l'ensemble des fiches concernées par le prolongement séparé, quelle qu'en soit la nature (fiches de type M ou E, y compris les fiches où l'on a seulement transcrit les décès ou les premiers mariages enfants ou, le remariage d'un des parents), a été saisi.

2) Le point sur les données saisies

Les fichiers concernant les fiches de type M ont été vérifiés, avant de faire l'objet de nouvelles analyses. De ce fait, ils présentent une correspondance parfaite avec les fiches de famille-papier.

En revanche, les fichiers concernant les fiches de type E, bien que vérifiés après les opérations de saisie (en 1987-1988) présentent des divergences parfois importantes dans le nombre de fiches attendues (*cf. infra*). Un récolement précis des deux fichiers (notamment pour les villages traités en prolongement continu) sera nécessaire avant toute exploitation.

Voici, à la date d'aujourd'hui, l'état des fichiers informatiques, sous forme synthétique, d'une part, et sous forme détaillée, commune par commune, d'autre part (*cf. page suivante*) :

Types de fiches	Période couverte	Nb de fiches papier	Nb de fiches saisies	Différence observée
Fiches MF et MO	1670-1818	34810	34 810	0
Fiches E - Prolongements Séparés	1670-1819	15171	15 174	3
Fiches E - Prolongements Continus	1670-1862	16913	16 676	237

Fiches E - Prolongements Séparés : mariages à l'extérieur de la paroisse et naissances avant 1819

Fiches E - Prolongements Continus : mariages à l'extérieur de la paroisse et naissances avant et après 1819

Avertissement

Compte tenu des erreurs dont la saisie des fiches E semble entachée, leurs dates sont indiquées sous toute réserve.

Département	Nom de la commune	Nature prolongement	Saisie des fiches M ¹	Nombre de fiches saisies	Saisie des fiches E ²	Nombre de fiches saisies	Remarques sur la saisie des fiches E
Aisne (02)	Comrigis	PC	1675-819	374	1662-1829	386	Manquent 6 fiches
Alpes-Maritimes (06)	Cabrs	PC	1688-819	1600	1625-1872	900	Manquent 208 fiches
Ardennes (08)	Chilly	PS	1670-819	289	1641-1829	221	-
Aube (10)	Bagneux-la-Fosse	PS	1670-819	735	1625-1829	362	-
Calvados (14)	Maizères	PS	1671-819	561	1661-1829	370	-
Charente-Maritime (17)	Saint-Léger	PC	1686-819	661	1680-1862	746	Manquent 61 fiches
Côte-d'Or (21)	Écheveronne	PS	1671-819	345	1650-1836	213	-
Dordogne (24)	Saint-Paul-la-Roche	PC	1670-819	2191	1649-1862	2700	-
Eure (27)	La Coulafrrière	PS	1670-819	506	1622-1862	540	-
Finistère (29)	Guimaëc	PS	1670-819	2028	1624-1862	1145	8 fiches en trop
Haute-Garonne (31)	Samcuillan	PC	1680-819	325	-	0	Manquent 228 fiches
Isère (38)	La Tronche	PC	1670-819	1085	1649-1862	1940	-
Jura (39)	Grozon	PS	1675-819	988	1665-1852	528	-
Loire-Atlantique (44)	Saint-Aignan-Grandlieu	PC	1670-819	1479	1649-1865	1078	Manquent 12 fiches
Loiret (45)	Bellegarde et Quirs	PS	1670-819	1829	1649-1862	1575	-
Lot (46)	Maxcu	PS	1674-819	760	1632-1830	637	-
Lozère (48)	Saint-Chély-d'Apcher	PC	1690-819	1772	1637-1862	2136	60 fiches en trop
Manche (50)	Anneville-en-Saire	PS	1672-819	623	1620-1829	680	-
Haute-Marne (52)	Ormancey	PS	1670-819	353	1635-1829	205	-
Meurthe-et-Moselle (54)	Chenicourt	PS	1676-819	207	1611-1862	266	-
Meuse (55)	Ippécourt	PS	1674-819	455	1642-1862	271	-
Moselle (57)	Vic-sur-Seille	PS	1670-819	3518	1615-1836	3510	8 fiches en trop
Nièvre (58)	Dampierre-sous-Eouhy	PC	1670-819	1207	1637-1868	812	Manquent 238 fiches
Oise (60)	Cuisse-la-Motte	PS	1672-819	977	1651-1829	638	-

¹ Période couverte par les dates de mariage

² Période couverte par les naissances d'enfants

Département	Nom de la commune	Nature prolon- gement	Saisie des fiches M	Nombre de fiches saisies	Saisie des fiches E	Nombre de fiches saisies	Remarques sur la saisie des fiches E
Pas-de-Calais (62)	Hallines	PC	1678-1819	244	1639-1862	449	9 fiches en trop
Puy-de-Dôme (63)	Champetières	PC	1673-1819	1311	1643-1862	757	241 fiches en trop
Hautes-Pyrénées (65)	Esbareich et Sost	PC	1673-1819	520	1620-1854	347	-
Pyrénées-Orientales (66)	Trouillas	PC	1737-1819	277	1704-1829	471	-
Saône-et-Loire (71)	Saint-André-en-Bresse	PC	1671-1819	276	1646-1872	452	-
Sarthe (72)	Voivres-lès-le-Mans	PS	1670-1819	630	1649-1829	631	-
Haute-Savoie (74)	Massongy	PS	1671-1819	456	1645-1829	478	-
Seine-Maritime (76)	Nesle-Normandeuse	PS	1671-1819	320	1653-1829	299	-
Deux-Sèvres (79)	Germond-Rouvre	PS	1670-1819	868	1600-1829	614	-
Somme (80)	Belloy-Saint-Léonard	PS	1684-1819	345	1666-1829	156	-
Tarn (81)	Verdalle	PC	1670-1819	908	1651-1852	947	-
Haute-Vienne (87)	Videix	PC	1685-1819	944	1618-1855	1334	-
Yonne (89)	Champigny	PS	1670-1819	1369	1632-1829	762	Manquent 10 fiches
Territoire de Belfort (90)	Bermont (Sévenans)	PS	1671-1819	749	1649-1869	572	-
Seine-Saint-Denis (93)	Rosny-sous-Bois	PS	1670-1819	725	1608-1869	722	-

QUATRIÈME PARTIE

Données archivées

IX - Plan de classement

X - Détail des dossiers archivés

- a) Les relevés nominatifs (état-civil et liste de recensement)
- b) Les fiches de famille

XI - État des dépouillements effectués



IX - Plan de classement

“Ces fiches jouent un rôle capital dans les travaux de démographie historique ; il est donc très important qu’elles soient bien tenues et bien conservées.”

L. Henry

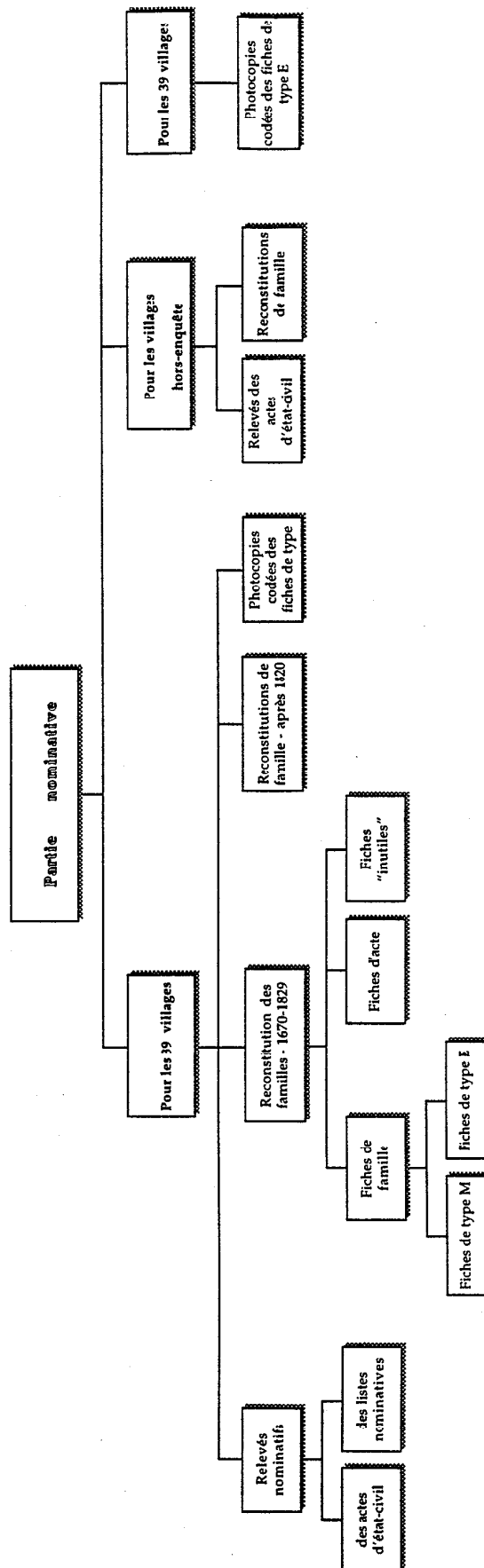
Le plan de classement adopté suit les étapes successives du travail : partant du relevé des actes d’état-civil, il enchaîne sur les fiches de famille, respectant le découpage chronologique et typologique de L. Henry.

Sont d’abord classées les fiches de la période 1670-1819 : les fiches M, puis les fiches de type E. Ces fiches, numérotées, sont conservées dans l’ordre numérique. Viennent ensuite les fiches inutilisables, les fiches inutilisées (fiches-fusion²⁹), et les fiches d’actes (baptême/naissance ; sépulture/décès).

Les photocopies codées ont été classées à part, notamment les photocopies codées des fiches de type E, qui ont été retrouvées tardivement. Viennent ensuite les reconstitutions de famille postérieures à 1820. Ces fiches n’ont pas été exploitées, ni même préparées en vue de leur traitement informatique : leur classement suit le plus souvent l’ordre alphabétique du nom du mari.

Les relevés des villages finalement exclus de l’échantillon sont regroupés en fin de versement. L’organigramme ci-après schématise le plan de classement adopté pour la partie nominative de l’enquête.

²⁹ Au fur et à mesure du travail de reconstitution et de vérification des fiches de famille, un certain nombre d’entre elles sont apparues inutiles, en particulier les fiches résultant des opérations d’interclassement. Elles ont cependant été conservées, aux fins d’éventuelles vérifications.



X - Détail des dossiers archivés

I - RELEVES NOMINATIFS				
Présentation	N° de pièce	Titre de la chemise	Description	Informations diverses
1^{ère} CHEMISE	1	1^{ère} période : 1640 - 1669	cf. 1.1 à 1.3 : relevés complémentaires à ceux de la période observée (1670-1829).	En principe, seuls les actes de baptême ont été relevés, pour pallier l'absence fréquente de l'âge des époux dans les actes de mariage.
	1.1	Total annuel du nombre d'actes relevés	Liste manuscrite, établie sur un formulaire INED, et récapitulante, année par année, le nombre d'actes relevés.	Facultatif
<i>sous chemise</i>	1.2	Renseignements divers et données historiques	Papiers manuscrits, établis par les enquêteurs, donnant toutes précisions utiles pour le traitement des données.	Facultatif
	1.3	Relevés d'actes	Relevés nominatifs des actes de baptême.	Ces relevés complémentaires concernaient parfois aussi les actes de mariage et de sépulture.
2^{ème} CHEMISE	2	2^{ème} période : 1670 - 1829	cf. 2.1 à 2.3	Les trois catégories d'actes (baptêmes, mariages, sépultures) sont ici concernées.
	2.1	Total annuel du nombre d'actes relevés	Liste manuscrite, établie sur un formulaire INED, donnant, année par année, le nombre d'actes relevés.	Facultatif
<i>sous chemise</i>	2.2	Renseignements divers et données historiques	Papiers manuscrits, établis par les enquêteurs, donnant toutes précisions utiles pour le traitement des données.	Facultatif
	2.3	Relevés d'actes	Relevés nominatifs des baptêmes, mariages, sépultures.	Tous les actes doivent être relevés.
3^{ème} CHEMISE	3	3^{ème} période : 1830 - 1872	cf. 3.1 à 3.3 : relevés complémentaires à ceux de la période 1670-1829. La date de fin peut varier.	En principe, seuls les actes de décès sont relevés, pour pouvoir "fermer" les fiches de famille.
	3.1	Total annuel du nombre d'actes relevés	Liste manuscrite établie sur un formulaire INED, donnant, année par année, le nombre d'actes relevés.	Facultatif

<i>Présentation</i>	<i>N° de pièce</i>	<i>Titre de la chemise</i>	<i>Description</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>sous chemise</i>	3.2	Renseignements divers et données historiques	Papiers manuscrits, établis par les enquêteurs, donnant toutes précisions utiles pour le traitement des données.	Facultatif
	3.3	Relevés d'actes	Relevés nominatifs des actes de décès.	En principe limités aux actes de décès, ces relevés couvraient souvent toutes les catégories d'actes.
⁴ <i>CHEMISE</i>	4	Listes nominatives	Relevés nominatifs de listes de recensement ou de confirmation.	Ces relevés, réalisés sur les imprimés de l'INED, suivent l'ordre d'inscription des personnes et numérotent les ménages.

II - FICHES DE FAMILLE				
<i>Présentation</i>	<i>N° de pièce</i>	<i>Titre de la chemise</i>	<i>Description</i>	<i>Informations diverses</i>
Première période : 1670-1819				
	1	Fiches de famille de type M (date de mariage connue).	Les fiches de familles de type M vont de 1670 à 1819 pour les mariages, et de 1670 à 1829 pour les naissances d'enfants.	Toutes ces fiches sont classées dans l'ordre des numéros qui leur sont attribués.
	2	Fiches de famille de type E (sans date de fin d'observation).	Les fiches de familles de type E vont de 1670 à 1819 pour les naissances d'enfants.	
	3	Fiches d'actes (fiches vertes pour les décès ; fiches roses pour les baptêmes) ; fiches résultant de fusions et fiches inutilisables ³⁰ .	Les fiches d'actes sont individuelles. Elles ont servi à établir les fiches de famille. Les autres fiches ont été conservées, bien qu'inutiles.	Ces fiches, parfois en petit nombre, peuvent aussi se trouver à la suite des fiches de type M ou de type E.
Seconde période : 1820-1862				
	4	Fiches de famille de type M (date de mariage connue).	Ces fiches prolongent ³¹ les reconstitutions de la période précédente. Leur terme varie en fonction des dépouillements effectués.	Lorsque ces fiches ne sont pas nombreuses, elles ont été insérées à la suite d'un des classements précédents. L'ordre suivi est, en principe, alphabétique.
	5	Fiches de famille de type E (sans date de fin d'observation).		
	6	Fiches de famille de type M (date de mariage connue).	<u>Photocopies codées</u> des fiches de familles de la première période (1670 - 1819)	Le classement observé est le même que pour les fiches originales.
Fiches retrouvées ultérieurement				
	7	Fiches de famille de type E (sans date de fin d'observation).	<u>Photocopies codées</u> des fiches de familles de la première période (1670 - 1819)	Le classement observé est le même que pour les fiches originales.

³⁰ Fiches ouvertes à partir d'un décès d'enfant ou d'une présence en 1836.

³¹ Les boîtes précisent s'il s'agit d'un prolongement en continu ou d'un prolongement séparé (auquel cas, une même famille peut se trouver à cheval sur les deux périodes. Cf. *supra*).

XI - État des dépouillements effectués

On trouvera ci-après, détaillés par commune, les actes d'état-civil et les listes de recensement dépouillés dans le cadre de l'enquête, ainsi que des précisions sur la période couverte par les reconstitutions de famille.

Dépouillement nominatif						
Département	Commune	Dates des relevés nominatifs (BMS)	Prolongements des dépouillements (selon les actes)	Fiches de famille reconstituées *	Type de prolongement lors de la reconstitution	Autres sources utilisées (LN : liste nominative)
Aisne (02)	Connigis	1675-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1860	1675-1860	PC	LN 1836
Alpes-Maritimes (06)	Cabris avec Le Tignet et Peymeinade	1688-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1872	1688-1872	PC	LN 1872
Ardennes (08)	Chilly	1670-1829	B ~1630-1669 RM 1830-1869 S 1830-1948	1670-1869	PS	LN 1836, 1841 et 1872
Aube (10)	Bagneux-la-Fosse	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1860	1670-1860	PS	-
Calvados (14)	Maizières	1670-1829	B ~1640-1669 BM 1830-1831 S 1830-1836	1670-1831	PS	LN 1836
Charente-Maritime (17)	Saint-Léger	1686-1829	B ~1630-1669 BS 1830-1859 M 1830-1869	1686-1869	PC	LN 1851
Côte d'Or (21)	Échevronne	1670-1829	B ~1610-1669 BMS 1830-1856	1671-1856	PS	LN 1788 et 1836
Dordogne (24)	Saint-Paul-la-Roche	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1670-1862	PC	LN 1836
Eure (27)	Goulafrière (La)	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1670-1862	PS	LN 1793 et 1794
Finistère (29)	Guimaëc	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1670-1862	PS	LN 1836
Haute-Garonne (31)	Samouillan	1680-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1680-1862	PC	-
Isère (38)	Tronche (La)	1670-1829	B ~1640-1669 BMS 1830-1862	1670-1862	PC	LN 1836
Jura (39)	Grozon	1675-1829	B ~1640-1669 BMS 1830-1852	1675-1852	PS	Liste de confirmation 1758
Loire-Atlantique (44)	Saint-Aignan-Grandlieu	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1865	1670-1865	PC	LN 1836 et 1866
Loiret (45)	Bellegarde avec Quiers-sur-Bézondes	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1670-1862	PS	LN 1831
Lot (46)	Maxou avec Saint-Pierre-Lafeuille	1671-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1671-1862	PS	LN 1836
Lozère (48)	Saint-Chély-d'Apcher	1670-1829	B ~1640-1669 BM 1830-1872 S 1830-1875	1670-1862	PC	-

* Fiches de famille reconstituées, mais pas nécessairement saisies

Département	Commune	Dates des relevés nominatifs (BMS)	Prolongements des dépouillements (selon les actes)	Fiches de famille reconstituées *	Type de prolongement lors de la reconstitution	Autres sources utilisées (LN : liste nominative)
Manche (50)	Anneville-en-Saire	Pas de relevés	BMS 1830-1862	1672-1829	PS	-
Haute-Marne (52)	Ormancey	1640-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1872	1670-1872	PS	LN 1836
Meurthe-et-Moselle (54)	Chenicourt	1675-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1675-1862	PS	LN 1866
Meuse (55)	Ippécourt	1674-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1674-1862	PS	LN 1866
Moselle (57)	Vic-sur-Seille	1670-1829	B 1591-1633 (jacune ensuite) BMS 1830-1862	1670-1862	PS	Liste de confirmation 1699
Nièvre (58)	Dampierre-sous-Bouhy	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1868	1670-1868	PC	LN 1821
Oise (60)	Cuise-la-Motte	1672-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1872	1672-1872	PS	LN 1831
Pas-de-Calais (62)	Hallines	1677-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1678-1862	PC	LN 1820,1831 et 1836
Puy-de-Dôme (63)	Champétières	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1862	1673-1862	PC	LN 1836
Hautes-Pyrénées (65)	Esbareich avec Soot	1673-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1854	1673-1854	PC	-
Pyrénées-Orientales (66)	Trouillas	1685-1829	BMS 1830-1856	1737-1856	PC	LN 1836
Saône-et-Loire (71)	Saint-André-en-Besse	1671-1829	B ~1640-1669 BM 1830-1872 S 1830-1902	1671-1872	PC	-
Sarthe (72)	Voivres-lès-le-Mans	1670-1829	B ~1640-1669 S 1830-1852	1670-1829	PS	-
Haute-Savoie (74)	Massougy	1670-1829	B ~1630-1669 S 1830-1837	1670-1829	PS	LN 1814 et 1837
Seine-Maritime (76)	Nesle-Normandeuse	1670-1829	B ~1630-1669 S 1830-1841	1671-1829	PS	LN 1841
Deux-Sèvres (79)	Germond-Rouvre	1670-1829	B ~1630-1669 BM 1830 S 1830-1836	1670-1830	PS	LN 1836
Somme (80)	Belloy-Saint-Léonard	1669-1829	B ~1630-1668 S 1830-1836	1684-1829	PS	LN 1836
Tarn (81)	Verdalle	1670-1829	B ~1640-1669 BMS 1830-1852	1670-1852	PC	Listes de communion 1787, 1790 et 1791
Haute-Vienne (87)	Videix	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1855	1693-1855	PC	LN 1836

Département	Commune	Dates des relevés nominatifs (BMS)	Prolongements des dépouillements (selon les actes)	Fiches de famille reconstituées *	Type de prolongement lors de la reconstitution	Autres sources utilisées (LN : liste nominative)
Yonne (89)	Champigny	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1865	1670-1865	PS	LN 1836
Territoire-de-Belfort (90)	Bermont avec Sévenans, Dorans, Botans, Trévenans	1670-1829	B ~1630-1669 BMS 1830-1869	1670-1869	PS	LN 1836
Seine-Saint-Denis (93) ex-Seine	Rosny-sous-Bois	1619-1829	BMS 1830-1869	1670-1869	PS	LN 1700, 1703 et 1788

Dépouillements dans des communes non retenues					
Département	Commune	Dates extrêmes des dépouillements (BMS)	Fiches de famille reconstituées	Remarques	Autres sources utilisées (LN : liste nominative)
Aude (11)	Saint-Julien- de-Briola	1672-1828			LN 1836
Ille-et-Vilaine (35)	Trévérien	1743-1792		Étudié avec Saint-Thual	
Loir-et-Cher (41)	Séris	1737-1829			Liste de confirmation 1771
Lot (46)	Promilhanes (Brouelles)	1678-1798		Lacunes de 1691 à 1736	
Lozère (48)	Saint-Chély-Forain	1793-1851		Réuni à Saint-Chély d'Apcher en 1851	
Morbihan (56)	Neuillac (Saint-Samson)	1740-1789			
Puy-de-Dôme (63)	Notre-Dame-de-Mons	1693-1800		Réuni à Champetières	
Pyrénées-Atlantiques (64)	Bidache	1700-1792	1700-1792		
Seine-Maritime (76)	Bourdel	1697-1821		Réuni à Nesle-Normandeuse	
Vaucluse (84)	Gargas	1672-1852	1672-1829		LN An IV et 1836
Haute-Vienne (87)	Saint-Gervais	1672-1829		Réuni à Videix	
Yonne (89)	Compagny	1692-1836	1692-1836		

Sources et références bibliographiques

Sources

Nous nous sommes essentiellement appuyées sur des documents manuscrits ou dactylographiés, rédigés par L. Henry, préalablement à une publication ou à usage interne. Les "tableaux de bord", dressés par Janine Besse, ont également été très utiles pour reconstituer les états de l'enquête à diverses phases.

On trouvera ci-après la liste des principaux documents utilisés :
(sauf mention contraire, ces textes sont de L. Henry)

- Documents sur le tirage de l'échantillon nominatif
- Note sur l'enquête de l'INED
- Note sur le dépouillement nominatif abrégé
- Complément au dépouillement nominatif abrégé
- Note sur la manière de remplir les fiches d'actes
- Note sur la manière de remplir les feuilles de dépouillement nominatif abrégé
- Note sur les opérations complémentaires
- Tableau des sources disponibles par village (J. Besse)
- Note sur la vérification des fiches de famille et leur exploitation manuelle
 - Instructions pour la reconstitution des familles
 - Note sur la reconstitution limitée à certains groupes de familles
 - Note sur la reconstitution des familles sur une très longue période
 - Reconstitutions des familles : prolongements séparés
- Note sur les problèmes posés par la saisie des prolongements
 - Liste des communes traitées en prolongements séparés et prolongements continus
 - (J. Besse)
- Projet de transcription phonétique des noms de famille
- Note sur les règles de transcription des noms
- Classement des versions phonétiques des noms de famille
- Codes des prénoms et des noms de famille (J. Besse)

Références bibliographiques

Nous n'indiquons ici que les ouvrages cités en référence, pour une bibliographie complète de l'enquête L. Henry, on pourra se reporter à : Renard (C.), 1997.- *Enquête L. Henry. Bibliographie de l'enquête*. INED, Dossiers et recherches n° 61, septembre 1997. 82 p.

Bardet (Jean-Pierre), 1983.- *Rouen aux XVII^{ème} – XVIII^{ème} siècles : les mutations d'un espace social*. Paris, CDU et SEDES. 2 volumes, 243 p. et 197 p.

Blum (Alain), 1987.- Estimation de la mortalité locale des adultes à partir des fiches de famille. *Population*, 1987, 1, pp. 39-56.

Blum (Alain), Bringé (Arnaud), 1992.- Mortalité locale et générale en France (1670-1829). *Modèles de la démographie historique*. Paris, INED (Congrès et Colloques, n° 11), 1992, pp. 11-44.

Blum (Alain), Houdaille (Jacques), 1989.- Les inégalités devant la mort dans le passé. *Cah. Socio. Démo. Méd.*, 1989, 1, pp. 5-20.

Blum (Alain), Houdaille (Jacques), Lamouche (Marc), 1989.- Éléments sur la mortalité différentielle à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècles. *Population*, 1989, 1, pp. 29-53.

Blum (Alain), Henry (Louis), 1988.- *Techniques d'analyse en démographie historique*. Paris, INED, 1988, 181 p. (réédition de : Henry, 1980).

Bonneuil (Noël), Houdaille (Jacques), 1992.- Migrations matrimoniales en France (1740-1829). *Annales de Démographie Historique*, 1992, pp. 301-312.

Charbonneau (Hubert), 1995.- Louis Henry et la démographie historique. *Population*, 1995, 6, pp. 1663-1671.

Fleury (Michel), Henry (Louis), 1956.- *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Paris, INED, 1956, 84 p.

Fleury (Michel), Henry (Louis), 1958.- Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV. Plan de travaux par sondage. *Population*, 1958, 4, pp. 663-686.

Fleury (Michel), Henry (Louis), 1965.- *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Paris, INED, 1965, 182 p.
(3^e ed en 1985, 200 p.)

Gautier (Étienne), Henry (Louis), 1958.- *La population de Crulai, paroisse normande : étude historique*. Paris, INED (Travaux et Documents, cahier n° 33), 1958, 272 p.

Goubert (Pierre), 1960.- *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII^{ème} siècle*. Paris, SEVPEN, 1960, 633 p.

Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), 1983.- La mortalité maternelle en France au XVIII^e siècle, *Population*, 1983, 6, pp. 975-994.

Henripin (Jacques), 1954.- *La population canadienne au début du XVIII^{ème} siècle*. Paris, INED (Travaux et Documents, cahier n° 22), 1954, 131 p.

Henry (Louis), 1953.- Une richesse démographique en friche : les registres paroissiaux. *Population*, 1953, 2, pp. 281-290

(en réponse à P. Goubert, 1952.- En Beauvaisis : problèmes démographiques du XVII^{ème} siècle. *Annales E.S.C.*, 1952, 4, pp. 453-468).

Henry (Louis), 1956.- *Anciennes familles genevoises. Étude démographique (XVI^{ème}-XX^{ème} siècles)*. Paris, INED (Travaux et Documents, cahier n° 26), 1956, 234 p.

Henry (Louis), 1967.- *Manuel de démographie historique*. Genève-Paris, Droz-EPHE, 1967, 146 p.

Henry (Louis), 1972.- Variations de noms de famille et changements de prénom. Problèmes qui en résultent pour le couplage automatique des données. *Annales de Démographie Historique* (Techniques et méthodes en démographie historique), 1972, pp. 245-250.

Henry (Louis), 1972.- La fécondité des mariages dans le quart sud-ouest de la France de 1720 à 1829. *Annales ESC*, 3, 1972, pp. 612-639 ; *Annales*, 1972, 4-5, pp. 977-1023.

Henry (Louis), 1973.- Intervalle entre le mariage et la première naissance. Erreurs et corrections. *Population*, 2, 1973, pp. 261-284.

Henry (Louis), 1976.- Mobilité et fécondité d'après les fiches de famille. *Annales de Démographie Historique*, 1976, pp. 279-302.

Henry (Louis), 1976.- Étude de la mortalité à partir des reconstitutions de famille. *DH, bulletin d'information de la Société de Démographie Historique*, 1976, avril, n° 18, pp. 353-355.

Henry (Louis), 1976.- Projet de transcription phonétique des noms de famille. *Annales de démographie historique*, 1976, pp. 201-214.

Henry (Louis), 1978.- Étude de la mortalité à partir des reconstitutions de famille. *DH, bulletin d'information de la Société de Démographie Historique*, 1978, mai, n° 24, pp. 2-12.

Henry (Louis), 1978.- La fécondité des mariages dans le quart sud-est de la France de 1670 à 1829. *Population*, 1978, 4-5, pp. 855-883.

Henry (Louis), 1980.- *Techniques d'analyse en démographie historique*. Paris, INED, 1980, 177 p.

Henry (Louis), Houdaille (Jacques), 1973.- La fécondité des mariages dans le quart nord-ouest de la France de 1670 à 1829. *Population*, 1973, 4-5, pp. 873-924.

Henry (Louis), Houdaille (Jacques), 1978.- Célibat et âge au mariage aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles en France. I. - Célibat définitif. *Population*, 1978, 1, pp. 43-84.

Henry (Louis), Houdaille (Jacques), 1978.- Un indicateur de la pratique religieuse : la célébration saisonnière des mariages avant, pendant et après la Révolution Française (1740-1829). *Population*, 1978, 2, pp. 367-380.

Henry (Louis), Houdaille (Jacques), 1979.- Célibat et âge au mariage aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles en France. II. - Âge au premier mariage. *Population*, 1979, 2, pp. 403-442.

Houdaille (Jacques), 1976.- La fécondité des mariages dans le quart nord-est de la France de 1670 à 1829. *Annales de Démographie Historique*, 1976, pp. 341-392.

Houdaille (Jacques), 1979.- Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829. *Population*, 1979, 2, pp. 452-457.

Houdaille (Jacques), 1984.- La mortalité des enfants dans la France rurale de 1690 à 1779. *Population*, 1984, 1, pp. 77-106.

Houdaille (Jacques), 1985.- Mouvement saisonnier des naissances dans la France rurale de 1640 à 1669. *Population*, 1985, 2, pp. 452-457.

Houdaille (Jacques), 1988.- Reconstitution de Quimper avant 1792. *Population*, 1988, 3, pp. 676-682.

Houdaille (Jacques), 1993.- La banlieue sud-est de Paris aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. *Population*, 1993, 1, pp. 190-196.

Hyrenius (H.), 1958.- Fertility and Reproduction in a Swedish population Group without Family Limitation. *Population Studies*, XII, 2, nov. 1958, pp. 121-130 (présentation de son ouvrage : *Estlandssvenskarna. Demografiska studier*. Lund, 1942).

Le Mée (René), 1995.- De la naissance de la démographie historique à l'enquête Henry. *Population*, 1995, 6, pp. 1475-1487.

Motte (Claude), Le Mée (René), 1980.- Bibliographie des monographies paroissiales. *DH, bulletin d'information de la Société de Démographie Historique*, 1980, avril, n° 30, 61 p.

Rosental (Paul-André), 1996. - Treize ans de réflexion : de l'histoire des populations à la démographie historique. *Population*, 1996, 6, pp. 1211-1238.

Séguy (Isabelle), Méric (Corinne), 1997.- *Enquête L. Henry. Notice descriptive de la partie non nominative*. INED, Dossiers et recherches n° 57, avril 1997. 106 p.

Tanguay (C.), 1871.- *Dictionnaire général des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. Montréal, E. Senécol, 1871-1890, 7 tomes.

Valmary (Pierre), 1965.- *Familles paysannes en Bas-Quercy au XVIII^{ème} siècle*. Paris, INED (Travaux et Documents, cahier n° 45), 1965, 192 p.

Petit glossaire des termes utilisés

Fiche M Fiche de famille ouverte à partir d'un acte de mariage. La date d'union est donc connue.

Fiche E Fiche de famille ouverte à partir d'une naissance d'enfant. La date d'union est inconnue, le mariage a sans doute eu lieu dans une autre paroisse.

Fiche F Fiche de famille pour laquelle on connaît la date de fin d'union ou de fin d'observation.

Fiche O Fiche de famille dont on ne connaît ni la date de fin d'union ni la date de fin d'observation.

Fiche fusion

Fiche de famille devenue inutile, à la suite des opérations d'interclassement ou de vérification. Elle ne contient qu'une partie des informations concernant la famille, dont l'intégralité se trouve sur une autre fiche. Elle est généralement biffée et classée à part.

Fin d'observation

La date de fin d'observation n'est pas toujours équivalente à la date de fin d'union, principalement pour les couples toujours en vie au 31/12/1829 (date de fin d'observation de l'enquête).

Pour déterminer la fin d'observation, L. Henry préconise de s'en tenir aux renseignements sur les parents (décès du premier conjoint après 1829 ou présence des deux époux sur une liste nominative postérieure), à l'exclusion des actes relatifs aux enfants, pour ne pas désavantager les familles moins fécondes.

Fin d'union Elle est définie par le décès du premier conjoint et la mention de la survie de l'autre ou l'attestation de sa présence à une date postérieure.

Interclassement

Opération résultant du prolongement séparé et visant à rapprocher toutes les fiches ouvertes pour une même famille.

Ondoyé-décédé

Enfant mort avant d'avoir reçu les sacrements du baptême, mais qui a été ondoyé à la maison (les enfants morts sans baptême ni ondoisement ne sont pas pris en compte par l'Église).

D'un point de vue démographique, cet événement a été considéré, par L. Henry, comme une naissance suivie d'un décès, jusqu'en 1988, date à partir de laquelle il conseille de l'assimiler aux enfants déclarés sans vie (Henry, Blum, 1988, p.66).

Prolongement continu

Un des modes opératoires de la reconstitution des familles au-delà du terme initialement prévu, qui consiste à reporter les événements postérieurs à 1820, sur les fiches déjà ouvertes, lorsqu'ils concernent une famille déjà constituée.

Prolongement séparé

L'autre mode consiste à ouvrir systématiquement une nouvelle fiche de famille pour tous les événements postérieurs à 1820, même s'ils concernent une famille déjà constituée. Pour reconstituer l'histoire de la famille, on doit ensuite procéder au rapprochement (interclassement) des différentes fiches.

Documents annexes

ILLUSTRATIONS ET COMPLÉMENTS

- 1 - Tirage de l'échantillon nominatif
- 2 - Liste des 39 villages retenus
- 3 - Carte de répartition spatiale
- 4 - Exemples de relevé :
 - Fiches d'actes
 - Feuilles de relevés
 - Feuilles de relevés de liste nominative
- 5 - Exemples de fiches de famille
 - Fiche M
 - Fiche E
- 6 - Exemples de fiches de famille codées
 - Fiche M
 - Fiche E
- 7 - Inventaire des fiches de famille correspondant à l'enquête

QUELQUES NOTES DE L. HENRY SUR DIFFÉRENTS POINTS DE L'ENQUÊTE NOMINATIVE

- 8 - "Note sur la manière de remplir les fiches d'actes (baptême, mariage, sépulture)"
- 9 - "Note sur la manière de remplir les feuilles de dépouillement nominatif abrégé"
- 10 - "Instruction pour la reconstitution des familles"
- 11 - "Reconstitution limitée à certains groupes de familles"
- 12 - "Reconstitution des familles sur une très longue période"
- 13 - "Noms de famille et transcription phonétique"

Tirage des échantillons pour le dépouillement nominatif¹

Les départements en rouge [en italiques ici] représentent le premier sous-échantillon au 1/10^e des communes de l'échantillon anonyme.

Les départements en bleu [en souligné ici] représentent le second sous-échantillon au 1/10^e des communes de l'échantillon anonyme.

Les départements en bleu (souligné) ont été retenus à l'exception de la Seine-et-Marne, de la Marne, et de la Corse qui a aussi été exclue de l'échantillon anonyme.

Les départements en bleu ont été choisis, mais on a consenti quelques échanges :

- a) la nécessité de dépouiller une commune de la Seine a conduit à abandonner la Seine-et-Marne,
- b) La crainte de ne pouvoir dépouiller la Marne [refus d'envoi en communication] a conduit à la remplacer par l'Aube et la Meuse. Cette dernière supplée en même temps aux défaillances partielles des Ardennes et de la Meurthe-et-Moselle,
- c) Le Rhône, où s'effectue un dépouillement bénévole, remplacera la Saône-et-Loire [cette mesure a, par la suite, été abandonnée],
- d) Le Loir-et-Cher devait remplacer la Nièvre où l'on craignait des difficultés (non réponse). Celles-ci n'existant plus, le dépouillement sera en supplément.
- e) Le Loiret concourt, avec l'Aube et la Seine, au remplacement de la Seine-et-Marne et aux défaillances de l'Yonne.

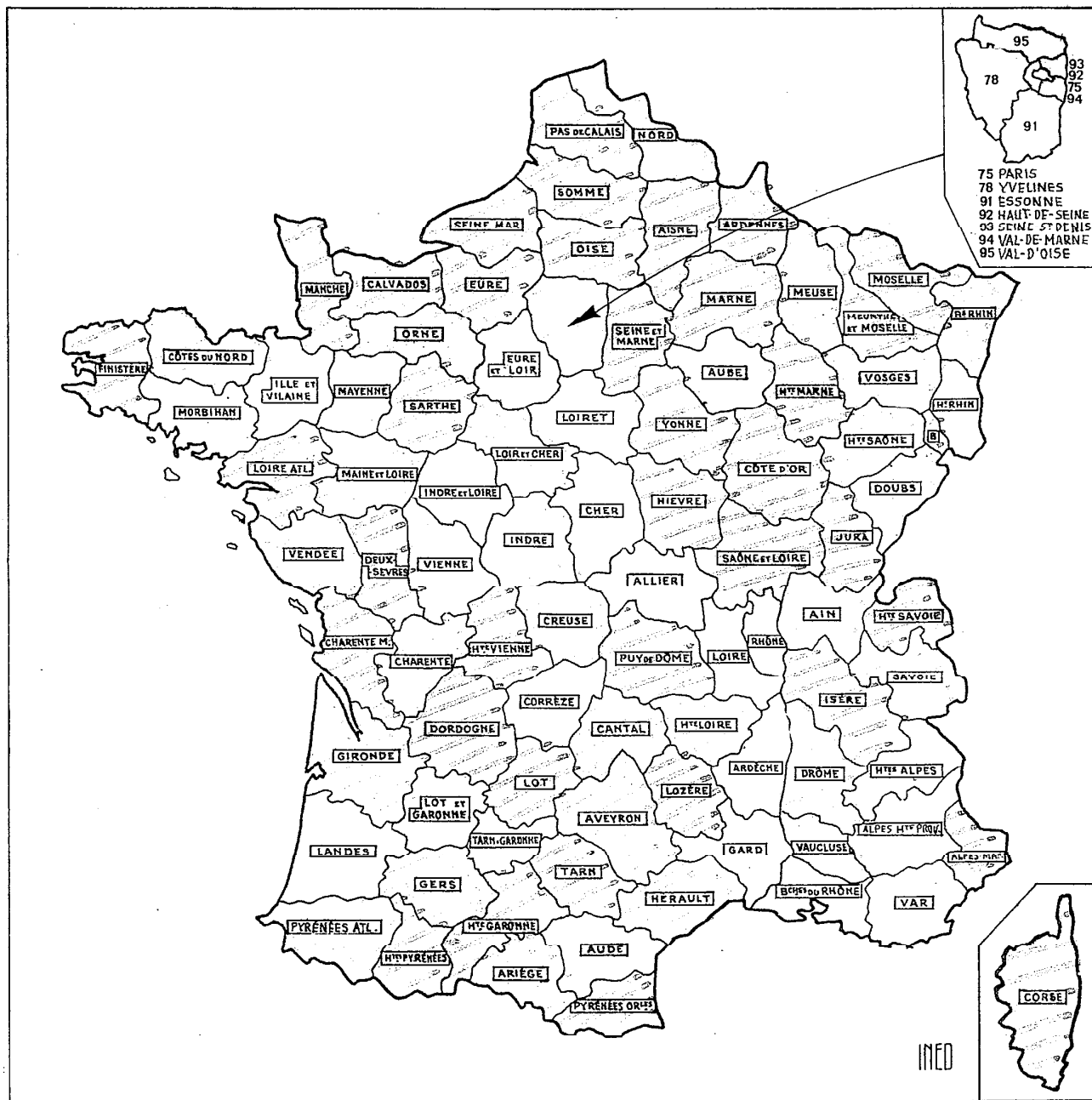
Remarque : le nombre de communes rurales de l'échantillon principal, tel qu'indiqué par L. Henry dans ce tableau, ne correspond pas au nombre d'unités finalement prises en compte dans l'étude. Les divergences portent sur une vingtaine de départements et aboutissent à un chiffre légèrement supérieur à celui des communes retenues.

¹ Tableau et texte établis d'après des documents de L. Henry.

Ordre de présentation des départements	Nombre de communes rurales tirées dans l'échantillon anonyme	Ordre de présentation des départements	Nombre de communes rurales tirées dans l'échantillon anonyme
<u>Finistère</u>	3	<u>Isère</u>	6
<u>Côtes-du-Nord</u>	4	<u>Drôme</u>	4
<u>Morbihan</u>	2	<u>Hautes-Alpes</u>	2
<u>Ille-et-Vilaine</u>	3	<u>Basses-Alpes</u>	2
<u>Loire-Atlantique</u>	2	<u>Alpes-Maritimes</u>	2
<u>Maine-et-Loire</u>	4	<u>Var</u>	1
<u>Mayenne</u>	3	<u>Bouches-du-Rhône</u>	2
<u>Manche</u>	6	<u>Vaucluse</u>	2
<u>Calvados</u>	7	<u>Gard</u>	3
<u>Orne</u>	5	<u>Lozère</u>	2
<u>Sarthe</u>	4	<u>Ardèche</u>	3
<u>Indre-et-Loire</u>	2	<u>Haute-Loire</u>	3
<u>Loir-et-Cher</u>	3	<u>Loire</u>	3
<u>Eure-et-Loir</u>	4	<u>Puy-de-Dôme</u>	4
<u>Eure</u>	7	<u>Cantal</u>	3
<u>Seine-Maritime</u>	7	<u>Corrèze</u>	3
<u>Somme</u>	8	<u>Haute-Vienne</u>	2
<u>Pas-de-Calais</u>	9	<u>Creuse</u>	3
<u>Nord</u>	7	<u>Allier</u>	3
<u>Aisne</u>	8	<u>Nièvre</u>	3
<u>Oise</u>	7	<u>Cher</u>	3
<u>Seine-et-Oise</u>	7	<u>Indre</u>	3
<u>Seine</u>	0	<u>Vienne</u>	3
<u>Seine-et-Marne</u>	6	<u>Deux-Sèvres</u>	3
<u>Loiret</u>	4	<u>Vendée</u>	3
<u>Yonne</u>	5	<u>Charente-Maritime</u>	5
<u>Aube</u>	4	<u>Charente</u>	4
<u>Marne</u>	7	<u>Dordogne</u>	6
<u>Ardennes</u>	5	<u>Gironde</u>	5
<u>Meuse</u>	6	<u>Lot-et-Garonne</u>	3
<u>Haute-Marne</u>	5	<u>Lot</u>	3
<u>Vosges</u>	5	<u>Tarn-et-Garonne</u>	2
<u>Meurthe-et-Moselle</u>	6	<u>Aveyron</u>	3
<u>Moselle</u>	8	<u>Tarn</u>	4
<u>Bas-Rhin</u>	6	<u>Hérault</u>	4
<u>Haut-Rhin</u>	3	<u>Aude</u>	4
<u>Territoire de Belfort</u>	1	<u>Pyrénées-Orientales</u>	2
<u>Doubs</u>	6	<u>Ariège</u>	4
<u>Jura</u>	6	<u>Haute-Garonne</u>	6
<u>Haute-Saône</u>	6	<u>Gers</u>	5
<u>Côte-d'Or</u>	6	<u>Hautes-Pyrénées</u>	5
<u>Saône-et-Loire</u>	6	<u>Basses-Pyrénées</u>	6
<u>Rhône</u>	3	<u>Landes</u>	3
<u>Ain</u>	5		
<u>Haute-Savoie</u>	3	<u>Corse</u>	3
<u>Savoie</u>	3	Total	375

Tirage de l'échantillon nominatif

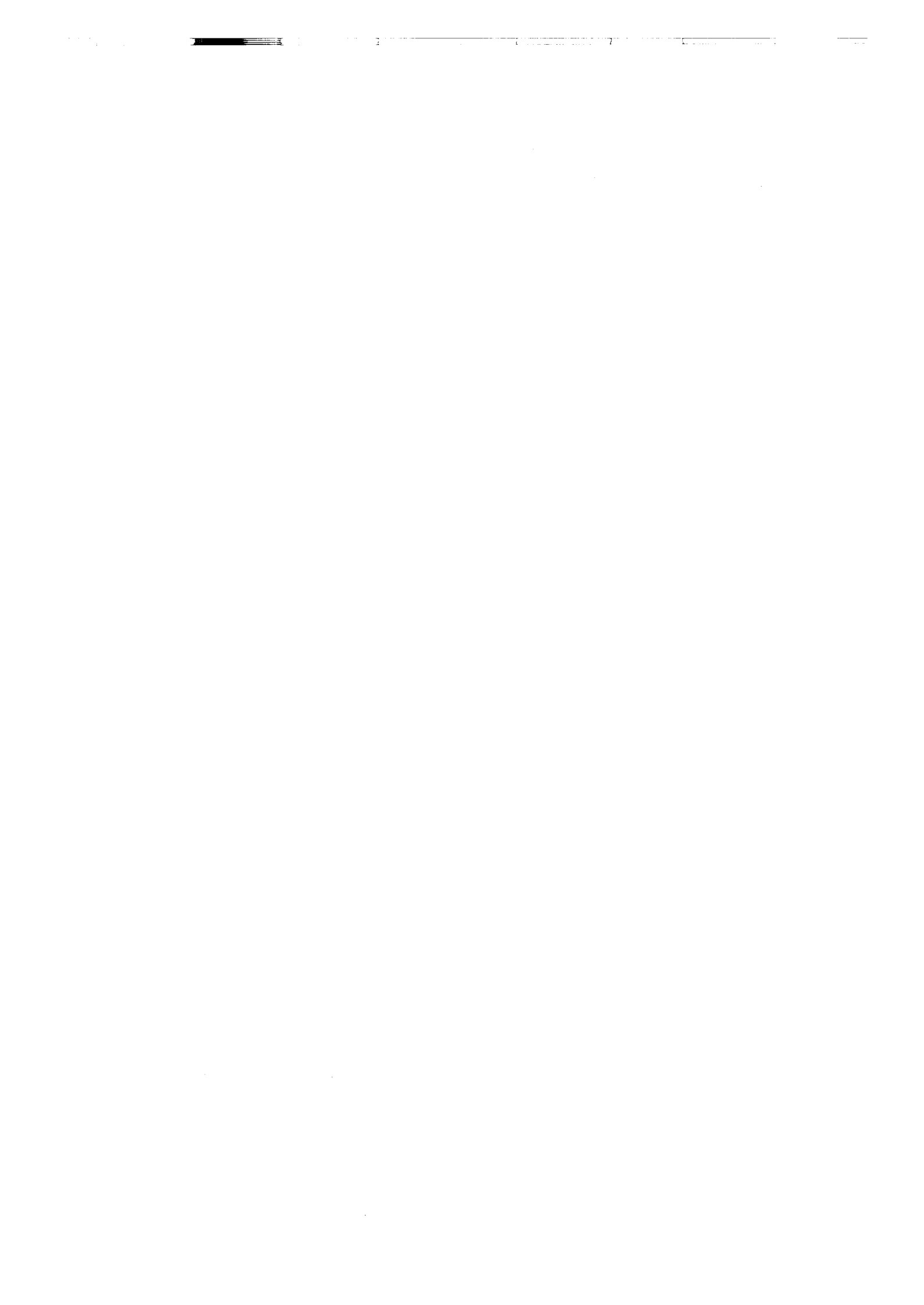
Départements tirés dans les deux sous-échantillons



Légende :

Premier échantillon : en orange

Second échantillon (retenu) : en bleu

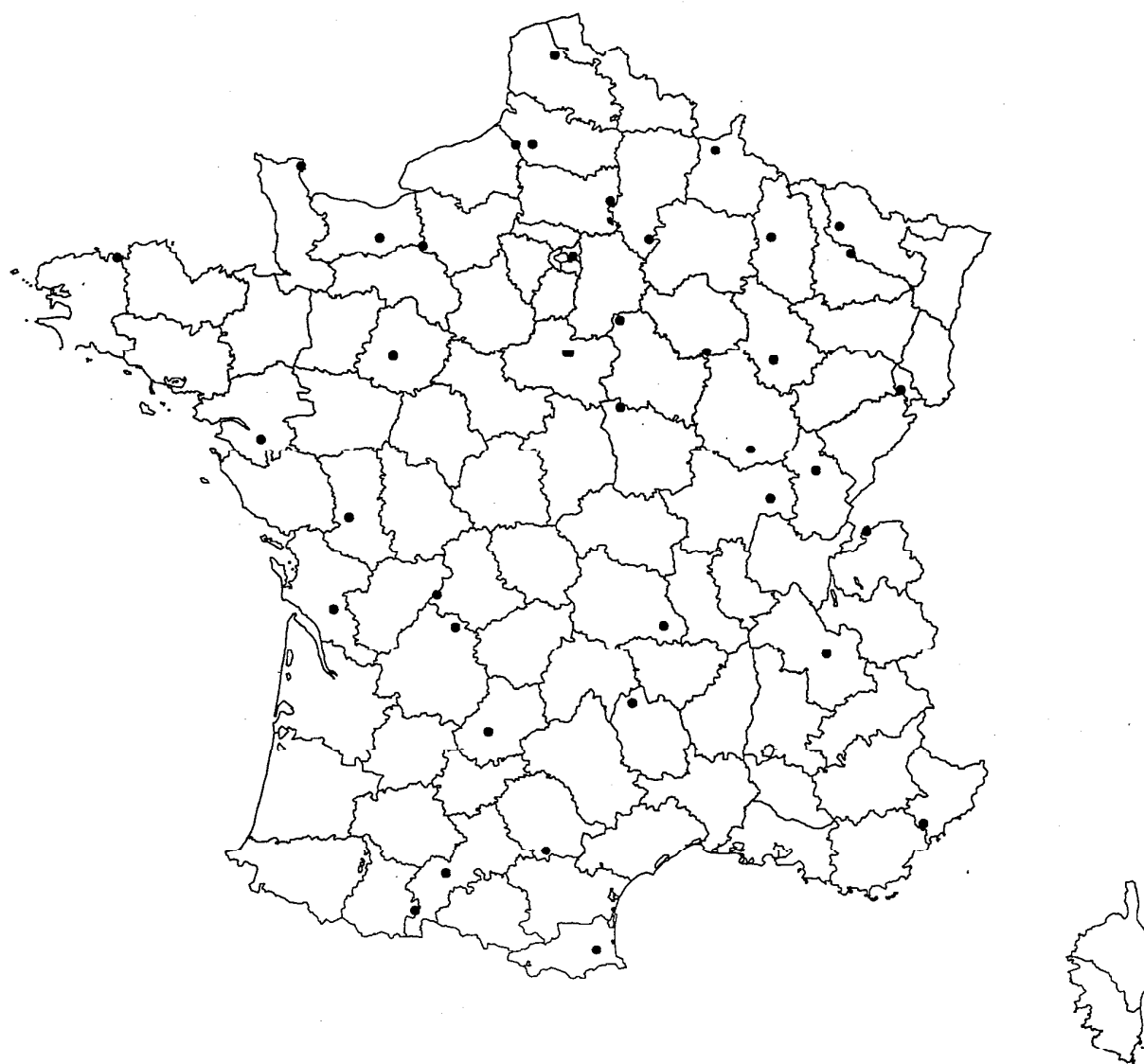




Communes de l'échantillon nominatif

Aisne	Connigis
Alpes-Maritimes	Cabris (avec Peymeinade, Spéracédès et Le Tignet)
Ardennes	Chilly
Aube	Bagneux-la-Fosse
Calvados	Maizières
Charente-Maritime	Saint-Léger
Côte-d'Or	Échevronne
Dordogne	Saint-Paul-la-Roche
Eure	La Goulafrière
Finistère	Guimaëc
Haute-Garonne	Samouillan
Isère	La Tronche
Jura	Grozon
Loire-Atlantique	Saint-Aignan-Grandlieu
Loiret	Bellegarde (avec Quiers)
Lot	Maxou (avec Brouelles et Saint-Pierre-Lafeuille)
Lozère	Saint-Chély-d'Apcher (avec Saint-Chély-Forain)
Manche	Anneville-en Saire
Haute-Marne	Ormancey
Meurthe-et-Moselle	Chenicourt
Meuse	Ippécourt
Moselle	Vic-sur-Seille
Nièvre	Dampierre-sous-Bouhy
Oise	Cuise-la-Motte
Pas-de-Calais	Hallines
Puy-de-Dôme	Champetières (avec Notre-Dame-de-Mons)
Hautes-Pyrénées	Esbareich (avec Sost)
Pyrénées-Orientales	Trouillas
Saône-et-Loire	Saint-André-en-Bresse
Sarthe	Voivres-lès-le-Mans
Haute-Savoie	Massongy
Seine-Maritime	Nesle-Normandeuse (avec Bourbel)
Deux-Sèvres	Gerrmond-Rouvre
Somme	Belloy-Saint-Léonard
Tarn	Verdalle
Haute-Vienne	Videix (avec Saint-Gervais)
Yonne	Champigny-sur-Yonne
Territoire de Belfort	Sevenans (avec Bermont, Botans, Dorans, Trévenans)
Seine-Saint-Denis	Rosny-sous-Bois

Communes de l'échantillon nominatif





Exemple de feuille de relevés nominatifs

ANNEE		DEPARTEMENT		COMMUNE		ORIGINE et RESID. des époux		PRENOM, NOM, RELATION DE PARENTE	
DATE (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	RESID., ORIG. et PROF. des défunts (10)	(11)	(11)
26.5	B	M	Lo						François PRIBENT, jan., Marie le CALVEZ
30.3	B	F	Lo						Marie PERON, jan., Marie le BOBENE
25.5	B	F	Lo						Jane LHERITTE, Charles, Louis PERE
26.5	B	M	Lo						Jan François LHOSTIS, jan., Marie HAJEVRY
10.6	B	M	Lo						Pierre BOUREL, jan., Marie BEFFROY
26.6	B	M	Lo						Jan BUYONER, Jacques, Vicent le GUENQUI
21.6	B	F	Lo						Marie BERTHOU, Yves, Françoise BUILLOU
21.6	B	F	Lo						Anc le DOHER, Roland, Guyane MAHE'
6.7	B	M	Li						Guil. PIRIAN, Françoise, Marie le BIEBEU
14.7	B	F	Li						Françoise LELCHAT, Etienne, Françoise FLOCH
14.7	M			V	30		x x plongeon	o	Marie PRIBENT, f Françoise LESNE'
				C	26,		x x	o	Car. TUDAL, jan., Françoise le BOHEC,
20.7	B	F	Lo						Marie PERON, Rege, Eljane MAHE'
0.7	M			C	26		Langue	o	François PRIBENT, Christian, Ane ROLLAND
				C	32		Postaise	o	M ^{me} Marie le BUILCHER, jan., Jane MENOU
30.7	M			V	16h		x x	o	Guil LESPRENOL, f gilette ALAN
				C	30		plongeon	o	Jane LARIBON, Guyane, Car. BEOUT
30.7	M			C	28		x x locquisec	s	Yves LHERITTE, Olivier, Marie COURONER
				C	28		x x	o	Vicente le MORIN, Guil., Jane HENRY
21.8	B	M	Li						Morgan Yves KERIRFIN, Martin, Rege BUILLOU
1.9	B	M	Lo						Hyacinthe COTTY, Pierre, Marie le BUEE
1.9	B	M	Lo						François COTTY, f f f
16.9	B	M	Lo						effran le BUYADER, Guil. Marie, Guenec
25.9	B	F	Lo						Car. BOUREL, Rege, Car. LAVALLOU

Exemple de feuille de dépouillement
d'une liste nominative de recensement

1936

DEPARTEMENT HAUTE-MARNE COMMUNE Dimancé

DATE (1)	AGE (2)	SEX (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIGINE et RESID. des époux RESID., ORIG. et PROF. des défunts (10)	PRENOM, NOM, RELATION DE PARENTE (11)
1	1	M		M	38		cultivateur	J. B. LEGOUX
		F		M	38			Angélique MÈNETRIER
		F		C	13			Joseph LEGOUX
		F			3			Justin LEGOUX
		M			2			don Pierre LEGOUX
		M		V	67		propriétaire	Nicolas LEGOUX (père de J.B.)
		M		M	39		cultivateur	Orville LEGOUX
		F		M	35			Gervais MÈNETRIER
		M			7			Félix Nicolas LEGOUX
		M			11			Jules LEGOUX 0
		F			9			Henriette LEGOUX
		M		C	15		domestique	Jacques AMIOT 0
		M		V	47		coquetier	Pierre SEGUIN
		F		C	18			Victorine SEGUIN
		F		C	15			Thérèse Anne SEGUIN
		M		M	69		Propriétaire	Antoine MÈNETRIER
		M		M	71			Lucien ERARD 0
		M		M	36		cultivateur	Edme MÈNETRIER
		F		M	35			Rose LEGOUX 0
		F			3			Marie MÈNETRIER
		F			2			Mathilde MÈNETRIER
		M		M	60		propriétaire	Pierre MÈNETRIER (père de Edme)
		F		M	65			Marie LEGOUX
		M		C	14		domestique	Nicolas VOINCHET



Exemple de fiche de famille : fiche M

PROFESSION 14 900

S Mari : L.H.E.R.M.I.T.T.E. Prénom : s. V.V.C.A. Fils
 NOMS
 O Femme : L.E.H.O.R.I.N. Prénom : s. V.V.C.A. Fille

Mariage célébré à : GUIMAEC (Finistère)
 né à : L.E.H.O.R.I.N. demeurant à : L.E.H.O.R.I.N.

Groupe	Durée (ans)	Nbre de nais.	Age de la mère	Durée de mariage	Inter-valle en mois	Sexe	Rang	NAISSANCES		DÉCÈS		MARIAGES		Prénom et NOM du conjoint
								Date	Date	Date	Date	s. m.	Age	
15-19			29	1	13	M	1	23.9.17.55						
20-24			30	2	16	M	2	26.1.17.57						
25-29			33	5	34	F	3	19.12.17.57						
30-34			35	7	34	M	4	5.1.17.62						
35-39			37	9	26	M	5	25.3.17.64						
40-44			40	11	24	F	6	23.4.17.66	23.4.17.66					
45-49			42	14	28	F	7	12.9.17.68						
0-4							8							
5-9							9							
10-14							10							
15-19							11							
20-24							12							
25-29							13							
30-34							14							
Total		2												
Garçons														
Filles														

100.000 ex. Pallas Malakoff.

OBSERVATIONS



Exemple de fiche de famille : fiche E

100.000 ex Pallas Malakoff

Mari : TEURNIER Affaire Fils
 Femme : BODEUR MA Fille
 PROFESSION 66002
 (Fam) (Moy MARTIN)

MARIAGE n°	célébré à	Rang du mariage	Age au mariage	Dates		Durée	Remariage le	Prénom et NOM du nouveau conjoint
				de mariage	de fin d'observ.			
MARI	né à			(14.11.1778)	P 1826	58		GUIMAËC (Finistère)
FEMME	demeurant à			1788	P 1836	49		

Groupe	Durée (ans)	Nbre de nais.	Age de la mère	Durée de ce mariage	Inter-valle en mois	NASSANCES		DÉCÈS		MARIAGES		Prénom et NOM du conjoint
						Sexe	Rang	Date	Date	s. m.	Age	
15-19												
20-24												
25-29												
30-34		3										
35-39	5	2	30									
40-44		1	32									
45-49			34									
0-4			35									
5-9			38									
10-14			41									
15-19												
20-24												
25-29												
30-34												
Total		6										
Garçons												
Filles												

OBSERVATIONS

Aug = Auguste TANDEUX
 Mi = Marie-Anne L.F.C.ORT
 Perrine
 P2

Exemple de fiche de famille codée : fiche M

PROFESSION 14900

Prénom : YVES YVE AS Mo COURONNER MA COURONNER
 Prénom : Valent VIN AS GUIL GLM
 Prénom : Henri JNE ANRI AS HENRY JNE ANRI

MARIAGE n° 14900 célébré à GUIMAEC (Finistère)
 21 29319073
 né à Lezennec
 MARI X
 FEMME X

Groupe	Durée (ans)	Nbre de nais.	Age de la mère	Durée de mariage	Inter-vals en mois	NAISSANCES		DÉCÈS		MARIAGES		Prénom et NOM du conjoint
						Sexe	Rang	Date	Age	Date	Age	
15-19			28	1	12	M	23.4.17.55					Guil G.L.M.
20-24			30	2	10	M	26.1.17.57					Clara O.L.I.
25-29			33	5	34	F	19.12.17.54					M.H. MA.
30-34			35	7	24	M	5.1.17.60					Yves YVE
35-39			37	9	26	M	25.3.17.60					Yves-Marie J.N. MA.
40-44			40	11	24	F	23.4.17.60	23.4.17.60				M.H. MA.
45-49			42	14	28	F	12.9.17.68					M.H. MA.
0-4												
5-9												
10-14												
15-19												
20-24												
25-29												
30-34												
Total												
Garçons												

Dates: de mariage 30.7.17.54 de fin d'observ. 7.4.17.21
 de naissance 17.5.6 de décès 17.5.6
 Durée en fin d'observ. 25 Age 25
 Durée en fin d'observ. 25 Age 25
 Durée en fin d'observ. 25 Age 25

MARIAGE le 21 en 1973 en 1973 mois 1
 Durée du veuvage en 1 mois 1



Exemple de fiche de famille codée : fiche E

PROFESSION
66002

Mari : TEURNIER Prénom : *Yvonne E. N.* Fils *9* (*Fra F.R.S.*)
 Femme : BODEUR Prénom : *HA. MA.* Filles *9* (*MAG. MARTIN*)
 Noms : *HA. MA.* Filles *9*

MARIAGE		célébré à		Dates		Durée		Remariage le		Prénom et NOM du nouveau conjoint		
no	né à	à	demeurant à	de mariage	de fin d'observ.	Age au mariage	Age en fin d'observ.	Durée du veuvage	Prénom	Prénom et NOM du conjoint	Lieu du décès	
45	29/19 073	X	X	24.11.1778	(P. 1836)	1787	50					
FEMME												
Groupes	Durée (ans)	Nbre de nais.	Age de la mère	Durée de mariage	Inter-valle en mois	Sexe	Rang	NAISSANCES	DÉCÈS	s. m.	Age	MARIAGES
15-19							1					Date
20-24							2					Date
25-29							3					Date
30-34		3					4					Date
35-39	5	2					5	24.9.1814	8.3.61 (P. 1836)	2	24	05.1841
40-44		1					6	14.11.1819	19.8.1821 (P. 1836)	0		
45-49							7	14.9.1822	19.8.1821	1	MA	
0-4							8	15.9.1822		2	30	01.1846
5-9							9	9.10.1815	20.6.1824	1		
10-14							10	21.2.1818	(P. 1836)	0		
15-19							11					
20-24							12					
25-29							13					
30-34							14					
Total		6					15					
Garçons												
Filles												
OBSERVATIONS												

Pallas Malakoff

100,000 ex.

MAG = Yvonne TANGUY MAAC
 Yv F.R.
 MA
 MA. Yvonne = Yvonne LECOAT
 Prénom P.R.E.
 Pr P.R.



Nom de la commune	Fiches de famille de type M				Prolongements des reconstitutions		Fiches de famille de type E			
	Période couverte par l'information (date de mariage)	Nbre de fiches	Premier numéro de la série	Dernier numéro de la série	Période couverte par les prolongements reconstitutions	Nature	Période couverte par l'information (naissance enfants)	Nbre de fiches de la série	Premier numéro de la série	Dernier numéro de la série
Saint-Clément-d'Apcher (48)	1690-1819	1772	2071	3840	1670-1862	PC	1637-1862	2077	42357	44433
Anneville-en-Saire (50)	1672-1819	623	17907	18530	1672-1829	PS	1620-1829	680	70313	70992
Ormanzy (52)	1670-1819	353	22408	22760	1670-1872	PS	1635-1829	205	62246	62450
Chenicourt (54)	1676-1819	207	8560	8778	1675-1862	PS	1611-1862	266	70993	71258
Ippécourt (55)	1674-1819	455	24866	25320	1674-1862	PS	1642-1862	271	61435	61705
Vic-sur-Seille (57)	1670-1819	3518	31385	34910	1670-1862	PS	1615-1836	3502	71890	75391
Dampierre-sous-Bouhy (58)	1670-1819	1207	3841	5046	1670-1868	PC	1637-1868	1050	41307	42356
Cuisse-la-Motte (60)	1672-1819	977	11530	12566	1672-1872	PS	1651-1829	638	60221	60858
Hallines (62)	1678-1819	244	12507	12751	1678-1862	PC	1639-1862	440	48610	49049
Champnières (63)	1673-1819	1311	760	2070	1672-1862	PC	1643-1862	516	40791	41306
Esbartheit et Sost (65)	1673-1819	520	5984	6503	1672-1854	PC	1620-1854	347	45713	46059
Trouillas (66)	1737-1819	277	5707	5983	1737-1856	PC	1704-1829	472	45241	45712
Saint-André-en-Bresse (71)	1671-1819	276	24590	24865	1671-1872	PC	1646-1872	450	50476	50925
Voivres-lès-le-Mans (72)	1670-1819	630	13072	13703	1670-1829	PS	1649-1829	631	71259	71889
Massongy (74)	1671-1819	456	8104	8559	1670-1829	PS	1645-1829	478	67035	67512
Nesle-Normandeuse (76)	1671-1819	320	12752	13071	1671-1829	PS	1653-1829	299	68678	68976
Germond-Rouvre (79)	1670-1819	868	28665	29532	1670-1830	PS	1600-1829	614	68977	69590
Belloy-Saint-Léonard (80)	1684-1819	345	25321	25665	1684-1829	PS	1666-1829	156	68152	68307
Verdaillet (81)	1670-1819	908	30477	31384	1670-1852	PC	1651-1852	945	49531	50475
Videix (87)	1685-1819	944	29533	30476	1693-1855	PC	1618-1855	1336	50926	52261
Champigny (89)	1670-1819	1369	9413	10781	1670-1865	PS	1632-1829	772	63552	64323
Bermonit (90)	1671-1819	740	10782	11530	1670-1869	PS	1649-1869	572	62980	63551
Rosny-sous-Bois (93)	1670-1819	725	25666	26472	1670-1869	PS	1608-1869	722	69591	70312

ENQUÊTE L. HENRY : ÉCHANTILLON NOMINATIF*

Types de fiches de famille, périodes couvertes, nombre et numéros des fiches

Nom de la commune	Fiches de famille de type M			Prolongements des reconstitutions		Fiches de famille de type E				
	Période couverte par l'informatisation (date de mariage)	Nbre de fiches	Premier numéro de la série	Dernier numéro de la série	Période couverte par les prolongements reconstitutions	Nature	Période couverte par l'informatisation (naissance enfants)	Nbre de fiches	Premier numéro de la série	Dernier numéro de la série
Connigis (02)	1675-1819	374	16466	16839	1675-1860	PC	1662-1829	392	54966	55357
Cabris (06)	1688-1819	1600	6504	8103	1688-1872	PC	1625-1872	1108	55358	56465
Chilly (08)	1670-1819	289	9124	9412	1670-1869	PS	1641-1829	221	60000	60220
Bagneux-la-Fosse (10)	1670-1819	735	15731	16465	1670-1860	PS	1625-1829	363	60859	61221
Maizières (14)	1671-1819	561	16840	17400	1670-1831	PS	1661-1829	370	68308	68677
Saint-Léger (17)	1686-1819	661	5047	5706	1686-1869	PC	1680-1862	807	44434	45240
Écheveronnz (21)	1671-1819	345	8779	9123	1671-1856	PS	1650-1836	213	61222	61434
Saint-Paul-l-Roche (24)	1670-1819	2191	26473	28664	1670-1862	PC	1649-1862	2704	52262	54965
La Goulafrère (27)	1670-1819	506	17401	17906	1670-1862	PS	1622-1862	540	61706	62245
Guimaéc (29)	1670-1819	2028	13704	15730	1670-1862	PS	1624-1862	1137	65898	67034
Samouillan (31)	1680-1819	325	18531	18855	1680-1862	PC	~1670-1862	228	36466	56693
La Tronche (38)	1670-1819	1085	19844	20928	1670-1862	PC	1649-1862	1941	46060	48000
Grozon (39)	1675-1819	988	18856	19843	1675-1852	PS	1665-1852	529	62451	62979
Saint-Aignan-Grandlieu (44)	1670-1819	1479	20929	22407	1670-1865	PC	1649-1865	1078	48001	48609
Bellegarde et Quiers (45)	1670-1819	1829	22761	24589	1670-1862	PS	1649-1862	1574	49050	49530
Maxou (46)	1674-1819	760	1	759	1671-1862	PS	1632-1830	639	36694	56704

* Pour plus d'informations sur l'informatisation des fiches de familles, voir Séguy, Le Sager, 1999.- Enquête Henry. Notice descriptive des données informatiques, pp. 60-61, 70 et 75.

**QUELQUES NOTES DE L. HENRY SUR DIFFÉRENTS POINTS DE
L'ENQUÊTE NOMINATIVE**

- "Note sur la manière de remplir les fiches d'actes (baptême, mariage, sépulture)"
- "Note sur la manière de remplir les feuilles de dépouillement nominatif abrégé"
- "Instruction pour la reconstitution des familles"
- "Reconstitution limitée à certains groupes de familles"
- "Reconstitution des familles sur une très longue période"
- "Noms de famille et transcription phonétique"



**NOTE SUR LA MANIÈRE DE REMPLIR LES FICHES
D'ACTE DE BAPTEME, DE MARIAGE ET DE SEPULTURE¹**

Choix des registres

La valeur des dépouillements dépendant de la qualité des registres et de la continuité de leur série, il importe :

1) avant 1756, de travailler systématiquement sur l'exemplaire communal qui a seul le caractère de minute signée par les parties et les témoins, l'exemplaire du greffe, déposé aux archives départementales, n'étant qu'une grosse.

Le double du greffe pourra, toujours avant 1736, servir à combler des lacunes de la collection communale. Il ne sera pas mauvais, quand on sera amené à s'en servir, de la comparer, pour le ministère d'un curé, avec l'exemplaire communal : on verra ainsi si la grosse a été bien faite.

Il est indispensable de mentionner de quelle série, communale ou greffe, sont tirées les fiches (voir plus loin Numérotage).

2) de ne dépouiller que des séries remontant assez loin dans le temps et ne présentant pas de lacunes.

Pour s'assurer de la continuité des séries, il sera bon de dresser un état des dépouillements cahier par cahier et non registre par registre; les registres pouvant présenter, à l'intérieur, des lacunes.

Ex. pour un registre du greffe (B. baptême, M. mariage, S. sépultures)
A.D. Aisne, 4.E. commune de Gandelus, Canton de Neuilly-Saint-Front

1692-1734 :	B.M.S	1692	
	"	1693	
	-----	-----	lacunes 1694 à 1699
	B.	1700	
	M.	1700	
	S.	-----	en déficit en 1700
	B.M.S	1701	
	etc...		

¹ D'après des notes dactylographiées, originales et non datées, de L. Henry : "Note sur la manière de remplir les fiches d'actes de baptême, de mariage, de sépulture" ; "Complément relatif au dépouillement nominatif" ; "Additif aux règles de dépouillement nominatif".

Le contenu de ce texte a été repris dans le *Nouveau Manuel* (Fleury, Henry, 1965, p.33-42). Cette édition est d'ailleurs plus complète que le texte ici donné.

On pourra également se reporter à la troisième édition du *Manuel*, 1985, p. 115 sq.

Dépouillement

Dépouiller d'abord les registres les plus récents dont l'écriture est plus facile à lire et poursuivre en remontant le cours du temps.

Les fiches doivent être remplies lisiblement à l'encre noire ou bleu-noire; ne pas employer de crayon à bille. Cependant, les mots ou parties de mots sur lesquels on hésite, par suite de difficultés de lecture, doivent être écrits au crayon ordinaire.

Noms et prénoms

Tous les noms de famille doivent être écrits en capitales d'imprimerie.

Le nom de famille devra être transcrit rigoureusement, même s'il présente des variantes d'un acte à l'autre.

Quand le patronyme est précédé de la particule dite nobiliaire nettement séparée, écrire celle-ci en minuscule.

Ex de SAINJUD,

mais si la séparation est douteuse ou inexistante, écrire le tout en capitale.

Ex : DESAINJUST.

Transcrire les qualifications : Maître, Messire,...Ecuyer, Seigneur; les laisser en abrégé si elles le sont dans l'acte.

Mentionner les surnoms.

Les prénoms pourront être ramenées à leur graphie moderne, sauf quand leur déformation indiquera une prononciation particulière.

Ex : Uphémie

On ne notera en abrégé que les seuls prénoms : Jean-Jacques J.J.
Jean-Baptiste J.B.
Marie-Madeleine M.M.

Tracer une croix (+) devant les personnes décédées (par exemple le père ou la mère d'un époux, le père d'un enfant posthume, etc...)

Placer entre crochets carrés les mentions restituées d'après l'acte analysé.

Exemple : Père indiqué seulement comme témoin. Justifier la restitution dans la partie réservée aux observations.

Aucune autre mention que le nom de famille en capitales d'imprimerie ne doit figurer dans la partie située au-dessus du deuxième trait horizontal et à droite du trait vertical allant du haut de la fiche à ce deuxième trait horizontal.

Dates

Les dates doivent être transcrites en chiffres. Inscrire par exemple : 8-6-1758 pour 8 juin 1758.

Âge

Si l'âge figurant sur l'acte est donné en années, transcrire seulement le nombre d'années à l'emplacement réservé. Ex : 43 ans environ, transcrire seulement 43.

Si l'âge est donné en jours, en mois, en mois et jours ou en années et mois, faire suivre chaque nombre de l'initiale minuscule de l'unité de temps.

Ex : 2 ans 4 mois doit être transcrit 2a. 4m. ; 15 jours 15j.

Profession

Lorsque l'acte indique le lieu où s'exerce la profession, l'indiquer dans la partie réservée aux observations.

Origine-Noms de lieux

La mention de c.p. (de cette paroisse) doit être soulignée (d'un trait horizontal et suffisamment éloigné de la mention) chaque fois que l'acte précise que la personne mentionnée est de la paroisse.

La mention de c.p. doit être également rayée (d'un trait oblique) chaque fois que l'acte ne précise pas l'origine de la personne mentionnée et que cette origine ne peut être restituée. Si une mention permet de restituer l'appartenance à la paroisse, mettre de c.p. entre crochets carrés. Justifier la restitution dans la partie réservée aux observations.

La mention de c.p. doit être également rayée, mais de deux traits obliques croisés, si l'acte indique que la personne mentionnée est originaire d'une autre paroisse. Dans ce cas, le lieu d'origine sera reporté en bas de la fiche (observations). Les indications de nom de lieu (origine ou résidence) doivent être relevées complètement.

Exemples : « la Ferté au Col dite aussi la Ferté sous Jouarre », « laboureur au hameau de Gollencourt ».

Parenté

La parenté des parrains, marraines et témoins avec le baptisé, l'époux, l'épouse ou le défunt sera transcrite, si la mention en est faite, à la suite de la profession à la place marquée ("Parenté").

Signatures

Les colonnes 1,2,3 sont réservées à des renseignements sur la signature des témoins, des parrains et marraines et des époux.

Ces renseignements, à l'inverse des précédents, ne seront généralement pas relevés systématiquement; le temps que demande à lui seul ce relevé est trop grand. On se contentera le plus souvent de faire ce relevé pour des périodes de cinq ou dix ans espacés, par exemple, de cinquante ans. Même dans ce cas, on pourra encore se limiter aux seules signatures des époux au bas de l'acte de mariage; ce sont elles, en effet, qui ont le plus d'intérêt pour une étude de l'évolution de l'instruction. La texture des fiches laisse cependant, à chacun, la latitude de s'intéresser à d'autres signatures que celles des époux.

Les règles à observer sont les suivantes :

Si un époux, un témoin, un parrain ou une marraine a signé, inscrire "s" dans la colonne 2 à la ligne correspondante, ceci quelle que soit la qualité de la signature.

Si un époux, un témoin, un parrain ou une marraine n'a pas signé ou a signé d'une croix ou d'un symbole, inscrire "0" dans la colonne 3 à la ligne correspondante.

La colonne 1 est réservée aux renseignements sur la qualité des signatures.

On adoptera la notation suivante :

- T.B écriture facile
- B. écriture assez facile
- A.B. écriture intermédiaire entre B et M
- M. écriture dessinée
- Y. symbole (faucille, instruments divers). Reproduire le symbole dans les observations.
- O. pas de signature ou signature remplacée par une croix.

Ne pas se dispenser de remplir les colonnes 2 et 3 sous prétexte que la colonne 1 redonne, avec plus de détails, les mêmes renseignements. Le relevé des signatures étant le plus compliqué, il y a intérêt à se ménager des recoupements.

Observations

Les mentions à porter dans la partie réservée aux observations, autres que celles indiquées dans cette note, sont laissées à l'appréciation de la personne qui remplit les fiches.

On s'efforcera de concilier la brièveté et la précision. Cependant, pour échapper au risque d'interprétation erronée, il sera souvent préférable de recopier intégralement telle mention intéressante. Si la place manque en bas de la fiche, continuer au verso; ne pas oublier de le signaler par la mention T.S.V.P.

Normalement, le verso des fiches sera utilisé, de préférence à une feuille séparée, pour relever certaines particularités, notes et mentions extérieures aux dates ou des actes, tels que les baptêmes de cloches, sans liaison avec un événement démographique.

C'est ainsi :

- qu'on copiera intégralement les mentions des curés sur les disettes, les épidémies, les froids exceptionnels,
- et qu'on relèvera les décomptes des actes que le curé a pu porter sur le cahier ou sur la couverture (surtout du cahier du greffe), de même que les réponses à des demandes de renseignements sur les fiefs, les bénéfices, le nombre de feux. Les formules imprimées d'en-tête sont aussi à noter.

Numérotage

Il est indispensable de numéroter les fiches au fur et à mesure; la première fiche remplie sera numérotée 1, la deuxième 2,... quel que soit leur contenu, baptême, mariage ou sépulture. Seuls les actes non démographiques, tels que les baptêmes de cloches, ne seront pas numérotés.

Le numéro doit figurer dans la case réservée en bas et à droite de la fiche à la place marquée n° de la fiche. Cette case doit recevoir l'indication :

- de la commune
- du canton actuel
- du département

auxquels appartient la paroisse dont on relève les registres.

Si la commune a plusieurs paroisses, préciser, à la place marquée ("Paroisse"), de quelle paroisse il s'agit.

Au-dessous, à la place marquée registre, indiquer à quelle série, « E supp. » ou « A.D. », appartient le registre utilisé.

On aura avantage à faire un timbre en caoutchouc, permettant de reproduire ces indications, sur toutes les fiches d'acte provenant d'une même paroisse et d'une même série de registres.

La petite case, en bas au milieu, est destinée à être perforée : ne rien y inscrire.

Règles particulières

Pour remplir les fiches de chaque catégorie, se conformer au modèle joint où l'on a marqué sur chaque ligne les renseignements à y inscrire.

Baptêmes

Une fiche de baptême (fiche rose) doit être remplie :

- a) pour les baptêmes ordinaires,
- b) pour les suppléments de cérémonies de baptême d'enfants ondoyés à la maison et pour les baptêmes sous conditions.
- c) pour les ondoiements non suivis de baptême et mentionnés, soit dans un acte spécial, soit dans l'acte de sépulture de l'enfant. Dans ce dernier cas, l'acte de

sépulture donne lieu à l'établissement de deux fiches (une rose et une verte), numérotées à la suite, qu'on aura intérêt à agraffer ensemble.

Pour b) et c) préciser dans les observations de quel cas il s'agit : reproduire les termes exacts employés par le curé.

La ligne où figure ("Prénoms") n'est à utiliser que si l'on manque de place sur la ligne au-dessus.

Les naissances illégitimes étant relativement rares, on n'a pas prévu de mention à rayer. Dans le cas d'un enfant illégitime, il suffira de mentionner « enfant illégitime » dans l'intervalle qui sépare les deux lignes du père des deux lignes de la mère; indiquer au crayon, à la même place, le nom du père déclaré et la déclaration faite à la juridiction ou par devant notaire.

Dans le cas de baptême permettant de noter seulement les noms des parrains et marraines, il conviendra d'inscrire dans les observations, le nom, la profession et la qualité des autres témoins.

Mariages (fiches blanches)

[Tout un paragraphe sur la transcription du lieu de naissance des époux manque dans cette note ; voir le Manuel, 1965, p. 40]

Rayer la mention min. ou maj. si l'acte précise qu'il s'agit d'un fils (ou d'une fille) majeur ou mineur, rayer les deux si l'acte ne mentionne rien. Rayer veuf de (ou veuve de) si l'acte ne précise pas qu'il s'agit d'un deuxième mariage pour l'époux (ou pour l'épouse).

Si le père d'un époux est mentionné absent au moment du mariage, faire un renvoi en face du nom du père, inscrire « père absent » dans les observations.

Quand il y a eu 3 bans, rayer « dispense de » et marquer 3.

Quand il y a dispense de consanguinité ou d'affinité, mentionner en observation le degré de consanguinité ou d'affinité et l'autorité qui a accordé la dispense « pape ou évêque ».

Il n'est pas toujours précisé si les témoins cités sont ceux du mari ou ceux de la femme. Les noms et la mention du lien de parenté permettent parfois de le restituer. S'il y a doute ou ignorance, faire précéder le nom du témoin d'un point d'interrogation.

Sépultures (fiches vertes)

[Tout un paragraphe sur les actes, mentions et transcriptions de décès à relever manque dans cette note ; voir le Manuel, 1965, p. 41]

Il n'est indispensable de rayer la mention inutile, fils ou fille, que si le prénom prête à confusion.

Il est par contre extrêmement important de ne laisser subsister aucun doute sur les renseignements relatifs à l'état matrimonial du défunt.

On adoptera la règle suivante :

Si l'acte précise époux ou veuf de ... (épouse ou veuve de ...) rayer la mention inutile veu. ou épou.

Si l'acte ne précise pas, rayer les deux mentions épou. et veu.

Si l'acte précise que le défunt est célibataire, rayer épou. et veu. et mentionner célibataire sur la ligne veu. de.

S'il s'agit d'un enfant mort en nourrice, le préciser dans la partie réservée aux observations.

S'il s'agit d'un enfant trouvé, mentionner le nom et le n° de l'hôpital dont il provient.

Ne pas relever la mention « muni des sacrements de l'église ».

Lorsque l'acte mentionne la cause du décès (épidémie, assassinat, accident...), l'indiquer dans les observations sous la forme même employée par le curé :

Ex : mort de la contagion.

Le lieu de sépulture est toujours à mentionner s'il s'agit d'une sépulture dans l'église, signe de notabilité comme le fait d'être parrain ou marraine d'une cloche.

On peut de temps en temps noter l'existence de cimetières :

Ex : inhumé au grand cimetière...au petit cimetière.

NOTE SUR LA MANIÈRE DE REMPLIR LES FEUILLES DE
DÉPOUILLEMENT NOMINATIF ABRÉGÉ²

On inscrira dans la partie gauche des feuilles les mêmes renseignements que précédemment. Les seules modifications à apporter sont les suivantes :

1) On inscrira en colonne (1) la date complète, jour et mois (au lieu du seul mois)

2) On inscrira en colonne (7) la date complète de naissance des nouveaux mariés ou des défunts chaque fois qu'elle sera mentionnée dans l'acte. Si l'âge est, lui aussi mentionné, on le relèvera. La comparaison des deux renseignements est en effet utile.

Dans la partie droite, on inscrira le prénom et le nom du nouveau-né, du nouveau marié, ou du défunt.

On fera suivre :

1) le nom du nouveau-né du prénom de son père, du prénom et du nom de sa mère.

2) le nom du nouveau marié (ou de la nouvelle mariée) :

a) s'il (elle) est célibataire : du prénom de son père, du prénom et du nom de sa mère.

b) s'il est veuf (veuve) : du prénom et du nom du conjoint décédé.

3) Le nom du défunt(e) :

a) s'il (elle) est célibataire : du prénom de son père, du prénom et du nom de sa mère

b) s'il (elle) est marié(e) ou veuf (veuve) : du prénom et du nom du conjoint survivant ou précédemment décédé.

Il arrive qu'on ne donne pas, surtout pour les hommes mariés ou veufs, le nom du conjoint. Si l'acte donne le prénom des enfants du défunt, le prénom et le nom des enfants de la défunte, on les inscrira entre parenthèses, à défaut du nom des enfants on relèvera, en clair, toute indication facilitant l'identification, par exemple, beau-père de, frère de, gendre de, neveu de.

Tous les noms de famille doivent être inscrits en capitales d'imprimerie. Afin de faciliter la lecture et l'identification, on fera précéder d'une croix (†) le prénom des parents ou conjoints précédemment décédés.

On réduira les prénoms courants un peu longs à leurs premières syllabes (Domi., Made., Margue.); on écrira uniformément Jn pour Jean et Jne pour Jeanne, Pr pour Pierre et Ma pour Marie.

En cas de difficulté de lecture de nom de famille, on inscrira au crayon le nom ou la partie de nom qui paraît incertain.

Exemples :

- baptême ou naissance de Marie Massé, fille de feu Dominique Massé et de Sébastienne Bruguières, son épouse s'inscrit :

Ma. Masse, † Domi., Sébast. BRIGUIERES

- mariage de Jean-François Martres, fils de Cyrille et d'Antoinette Atimon s'inscrit :

² On trouvera dans le *Nouveau Manuel*, 1965, p 71-75, un texte plus complet. Cette note, dactylographiée et non datée, intitulée "Complément relatif au dépouillement nominatif", devait préciser et compléter une autre note qui n'a pas été retrouvée.

- Jn.-Fran. MARTRES, Cyril., Ant. ATIMON
- mariage de Jeanne Anne Mauran, veuve de Bernard Martres s'inscrit :
Jne. Anne MAURAN, † Bernard MARTRES
 - décès de Jeanne Dupont, veuve de Vital Montès :
Jne. DUPONT, † Vital MONTES
 - décès de Jeanne-Marie Mérican, femme de Jean Truilhery :
Jne.-Ma. MERICAN, Jn TRUILHERY
 - décès de Vincent Moreau, père de Jean, Pierre, Toussaint :
Vincent MOREAU (Jn., Pr., **Toussaint**)
 - décès de Jeanne Guillon, mère de Pierre, Sébastien Charpentier :
Jne. GUILLON (Pr., Sébas. CHARPENTIER)
 - décès de Pierre Charpentier, beau père de Simon Gouerre
Pr., CHARPENTIER, beau-père de Simon GOUERRE

INSTRUCTIONS POUR LA RECONSTITUTION DES FAMILLES ¹

Reconstituer les familles consiste à reporter sur une fiche spéciale, dite fiche de famille, la date des faits d'états civil, naissance, mariage, décès, et d'autres renseignements relatifs aux membres d'une même famille conjugale, conjoints et enfants. Ces dates et ces renseignements sont ceux qui figurent dans les actes d'état civil dépouillés nominativement.

Comme une même personne appartient le plus souvent à plusieurs familles, celle où elle est née, celles qu'elle a fondée par son premier mariage et, le cas échéant, par des remariages, les dates et les renseignements sur une même personne figurent sur plusieurs fiches de famille, mais dans des parties différentes, suivant que la personne est inscrite en tant qu'enfant ou en tant que conjoint.

Rappelons que les actes d'état civil dépouillés nominativement en vue de cette reconstitution sont les actes de baptême ou de naissance de 1640 à 1829, les actes de mariages de 1670 à 1829 et les actes de sépulture ou de décès de 1670 à une date variable, égale ou postérieurs au 31 décembre 1829. Les actes de baptême de 1640 à 1669 sont dépouillés sur fiche ; les autres sont en liste, dans les feuilles de relevé nominatives.

[ce paragraphe ne figure pas dans le Nouveau Manuel]

Matériel nécessaire. - Il faut des fiches de famille, des fiches de décès (fiches vertes) et un classeur spécial. A défaut, recourir à dispositif de fortune pour faire tenir les fiches de familles sur champ par paquet correspondant à un début (première lettre, premières syllabes du nom de famille ; décaler les paquets pour pouvoir les saisir facilement.

Opérations préliminaires

1) Grouper les baptêmes de 1640-1669 par fratrie (frères et soeurs) ; les classer par ordre alphabétique : pour un même nom du père, classer dans l'ordre alphabétique du prénom ; pour un même nom et prénom, classer dans l'ordre alphabétique du nom de la mère.

2) Transformer les dates du calendrier républicain en dates du calendrier grégorien. Se servir pour cela de tableaux de correspondance.

3) Inscrire au tampon, sur un paquet de fiches de famille, le numéro de la commune, dans la colonne "observation", à hauteur de la ligne "remariage le", le plus à droite possible.

Préparer de manière analogue, un paquet de fiches vertes ; faire l'inscription au tampon dans la case *ad hoc*, en bas à droite.

¹ D'après un texte dactylographié, et non daté, de L. Henry qui correspond en grande partie au chapitre VI du *Nouveau Manuel* : "Reconstitution à partir des relevés nominatifs abrégés" (2ème édition, 1965, p. 133-145). Nous avons toutefois signalé entre crochets les divergences observées entre les deux textes.

Pour des informations complémentaires, on pourra également se rapporter à la 3ème édition du *Manuel*, 1985, p. 127 sq.

RECONSTITUTION PROPREMENT DITE

Principe : On établit une fiche de famille pour chaque mariage, remariage aussi bien que premier mariage, et pour chaque naissance, légitime ou illégitime, qu'on ne peut transcrire sur une fiche de famille déjà établie.

[Ce paragraphe a été complété par : "et pour chaque décès de personne, mariée ou veuve, qu'on ne peut transcrire sur une fiche de famille déjà établie"].

Sur ces fiches on transcrit :

- Dans un premier temps : les dates de naissance des enfants, les dates de décès des conjoints et de ceux des enfants qui meurent célibataires, dans l'enfance où à l'âge adulte⁽²⁾.

- Dans un deuxième temps : les dates de naissance des conjoints⁽³⁾, les dates de premier mariage et de décès des enfants mariés.

Entre ces deux temps se situent des opérations de vérifications qui sont indispensables.

Les décès ne trouvent pas tous leur place sur les fiches de famille : on les transcrit alors sur des fiches de décès ; cette transcription peut n'être que provisoire.

[paragraphe modifié dans le Nouveau Manuel, p. 65]

Conventions : Lorsqu'on est sûr d'un renseignement et de l'identité de la personne qu'il concerne, on l'inscrit à l'encre ; lorsque qu'il y a doute on emploie le crayon, de manière à pouvoir effacer commodément. Dans le cas intermédiaire où, à défaut de certitude, existe une forte présomption, l'inscription se fait à l'encre, mais entre parenthèses.

Lorsqu'un renseignement est reconstitué, on l'inscrit entre crochets, à l'encre ou au crayon suivant qu'il est certain ou supposé.

Lorsque la date d'un événement survenu hors de la paroisse de la commune est connue par un autre acte, l'inscrire à l'encre verte ou rouge dans la case *ad hoc*. Cette prescription est particulièrement importante pour les dates de naissance d'enfants fournies par un acte décès ou de mariage. Il est, en effet, indispensable de distinguer ce cas des autres sans avoir à lire des observations.

Contrairement à ce qui se pratique dans les relevés, on n'inscrit par XX pour un renseignement manquant, sauf dans quelques cas. Ceci pour gagner du temps et laisser la place pour une inscription ultérieure éventuelle.

Ordre : La reconstitution doit se faire dans l'ordre chronologique ; on commence donc par la feuille de 1670 ou, à défaut, par la feuille la plus ancienne. À l'intérieur de chaque année, on n'est obligé de suivre l'ordre d'inscription, chronologique lui aussi, que dans le cas de très grosses paroisses ; pour les autres, on a intérêt à grouper les opérations : transcrire tous les mariages, grouper par initiale du nom de famille les transcriptions de naissance et de décès.

Renseignements à transcrire : Dans la partie supérieure de la feuille, ce sont ceux sur les conjoints : nom et prénom du mari et de la femme et de leurs parents, date et lieu de naissance, résidence date de mariage, date de décès et, le cas échéant, date de remariage, profession du mari ; dans la partie inférieure, ce sont les renseignements sur les enfants : sexe, date de naissance, de décès et, le cas échéant, de premier mariage, prénom.

² Normalement on n'a pas le nom du père et de la mère d'un défunt marié. On ne peut donc inscrire directement la date de décès sur la fiche de la famille où il est né.

³ Sauf si elles figurent dans l'acte de mariage.

Premier temps

1) Mariages : Établir une fiche de famille pour chaque mariage ; y inscrire le nom de chaque époux et son prénom. Pour un premier mariage, y ajouter le prénom de son père, précédé du signe (+) s'il est déjà mort, le prénom et le nom de sa mère, précédé du signe +) si elle est déjà morte.

Pour un remariage, faire suivre le prénom de mention "veuf ou veuve de" et inscrire le prénom et le nom du conjoint décédé sur la ligne convenable (en pointillé espacé au-dessus de la ligne du nom du mari ou au-dessous de la ligne du nom de la femme). Si ces renseignements ne figurent pas dans les actes et qu'on les restitue, les inscrire entre crochets, à l'encre avec ou sans parenthèses ou au crayon, suivant leur degré de certitude.

Inscrire les noms, ou les fragments de nom, incertains au crayon.

Le lieu du mariage est inscrit au tampon. Le lieu de naissance n'est inscrit en toutes lettres que s'il est différent du lieu de mariage, sinon inscrire α , signe conventionnel utilisé de la même manière dans les relevés. Inscrire dans la case "demeurant à" la résidence avant le mariage. Lorsque le lieu de naissance et la résidence sont identiques, n'inscrire qu'un nom ou qu'un α , à cheval sur la ligne de séparation des deux cases.

Le rang du mariage à inscrire est 1 pour les époux antérieurement célibataires, 2, 3,...pour les veufs et veuves.

Inscrire la date de mariage à l'encre, en chiffre : 23-2-1703, pour 23 février 1703.

Si l'âge est mentionné dans l'acte, l'inscrire dans la partie de droite de la case correspondante⁽⁴⁾. Si la date de naissance figure dans l'acte, inscrire ce qui en a été relevé, c'est-à-dire le mois, l'année pour les naissances autres que celles de l'an II à l'an XIV. Pour les naissances ces années-là⁽⁵⁾, transformer au préalable la date selon le calendrier grégorien.

Les feuilles de relevé contiennent parfois des bans de mariages célébrés dans une autre localité. On établit aussi une fiche de famille pour ces unions.

Inscrire, au crayon, dans la case "célébré à" le lieu précis du mariage, et, au-dessous, la mention "Bans", suivie de la date de ceux-ci.

Mettre la fiche de famille que l'on vient d'ouvrir à sa place dans le classeur spécial. Dans le classeur, les fiches sont rangées par ordre alphabétique des noms puis des prénoms du mari. Pour un même nom et un même prénom, on les range dans l'ordre chronologique d'après la date de mariage, la date des bans ou, pour les fiches sans date de mariage, la date de naissance d'enfant la plus ancienne (voir ci-après).

2) Naissances : Les actes de naissances donnent le nom et le prénom du père et de la mère de l'enfant.

a) Chercher d'abord s'il existe une fiche correspondant aux noms et prénoms des parents : Pierre GALLET et Marie LEMOINE, par exemple. Si on la trouve, on inscrit, sur la première ligne de la partie enfant ou à la suite, le sexe

⁴ La partie gauche est réservée à l'âge calculé à partir de la date de naissance.

⁵ La transformation des dates du calendrier républicain en dates du calendrier grégorien ne peut pas être faite à l'avance, par manque de place.

(m., f. ou x), la date de naissance en chiffres (12-3-1742, par exemple) et à droite dans la partie observation, le prénom de l'enfant.

N'inscrire en entier que les prénoms très courts : Anne, Marc. Pour les prénoms de plus de deux syllabes ne garder que les deux premières et la première consonne de la suivante : inscrire, par exemple Barthel. pour Barthélemy ; Adel. pour Adèle et Adélaïde.

Pour les noms courants, utiliser les abréviations suivantes :

Ant	pour	Antoine
Carl	"	Charles
Frs	"	François
Jac	"	Jacques
Jn	"	Jean
Jn B.	"	Jean-Baptiste
Jo	"	Joseph
Ls	"	Louis
Mic	"	Michel
Nic	"	Nicolas
Pr	"	Pierre
Ray	"	Raymond
Tnt	"	Antoinette, Toinette
Cat	"	Catherine
Caro	"	Charlotte
Is	"	Elisabeth, Isabelle, Isabeau
Frse	"	Françoise
Jne	"	Jeanne, Jeannette
José	"	Josèphe, Joséphine
Lse	"	Louise
Mad.	"	Madeleine
Marg	"	Marguerite
Ma.	"	Marie
Mrne	"	Marianne
M. M.	"	Marie-Madeleine
Prte	"	Perrette, Peyronne, Pétronille

[cette liste figure dans le chapitre II du Nouveau Manuel]

Dans le cas des jumeaux mettre une accolade.

Dans le cas des actes bs ou nd (ondoyés - décédés ou mort-nés), répéter la date de naissance dans la case "date de décès" et inscrire od ou nd dans la colonne "âge". Inscrire XX à droite si, comme le plus souvent, l'enfant n'a pas reçu de prénom.

b) S'il n'existe pas de fiche correspondant aux noms des parents, en ouvrir une. Pour les naissances illégitimes, inscrire "inconnu" à la place du nom du père si celui-ci n'est pas mentionné ; sinon inscrire ce nom mais prendre soin de barrer en croix la case "date de mariage".

Transcrire le sexe, la date de naissance et le prénom de l'enfant sur la ligne 6.

Difficultés : Elles viennent des variations de l'orthographe des erreurs du curé et des releveurs. Si on n'y prend garde, on risque d'établir des fiches pour des familles fictives.

Imaginons que, sur un acte de naissance, le couple Pierre GALLET-Marie LEMOINE soit remplacé par erreur, par Pierre GALLET-Marguerite LEMOINE.

Si l'on ne soupçonne pas une erreur, on établit une fiche pour ce dernier couple, alors qu'il n'existe pas et il manque une naissance à la famille Pierre-GALLET-Marie LEMOINE.

Il faut limiter au maximum les créations de familles fictives et le faire avec assez de hardiesse car le risque d'ajouter à une famille des enfants qui ne lui appartiennent pas est limité par l'impossibilité d'avoir plus d'un accouchement à terme en moins de 9 mois. Il est malaisé de donner des règles strictes ; on peut cependant considérer comme très probable l'identité de deux familles lorsque 3 des 4 caractéristiques (nom et prénom du mari et de la femme) sont identiques et qu'il n'y a pas de stricte impossibilité à leur fusion. On peut même être amené à aller plus loin encore ; mais il s'agit de cas d'espèce. Il faut, en tout cas, ne pas se laisser arrêter par des variations orthographiques, réelles ou dues à des erreurs de lecture du releveur. Ne pas oublier non plus que les prénoms changent parfois au cours de la vie.

Voici quelques exemples : APCHIÉ, ACHIÉ, AGIÉ, AJIÉ, ASSIÉ, AXIÉ sont les différentes orthographes d'un même nom.

Il en est de même pour BAISSIÈRES, BESSIÈRES, BESSIÈRE, VAISSIÈRE, VAYSSIÈRE.

Ou encore pour CHAMBERT et JAMBERT, LOULMEL et LOURMEL, TALOU et TALON.

Dans les 4 premiers exemples, les variations viennent des actes et sont dues en partie à la prononciation locale. Dans le dernier, le releveur a confondu u minuscule et le n minuscule. Se souvenir à ce propos, que les noms de famille sont écrits en minuscule sur les actes ; v et r peuvent ainsi se ressembler malgré leur différence très marquée en capitales.

Signalons enfin comme erreur classique du curé, le remplacement du nom de la femme par le nom de la mère de celle-ci.

3) Décès : Les renseignements contenus dans l'acte de décès sont très variables. L'identification est, par suite, plus ou moins difficile, plus ou moins sûre ; elle doit être parfois différée jusqu'à la phase "vérification" de la reconstitution. Il en est ainsi, en particulier des femmes mariées ou veuves lorsque l'acte de décès omet le nom du mari. C'est la raison principale de la transcription sur fiches vertes des décès qu'on ne peut transcrire sur des fiches déjà établies.

a) *Transcription sur fiche de famille.*

- Conjoints

Inscrire la date de décès, en chiffres, à l'encre ou au crayon dans la case *ad hoc* de la partie supérieure des fiches. Si l'acte de décès mentionne que le défunt est marié, inscrire aussi cette date dans la case "date de fin d'union" ; si l'acte mentionne que le défunt est veuf inscrire dans cette case la date du décès de son conjoint, si on la connaît. Si on ne la connaît pas, inscrire au crayon avt dans la case de décès. Cette abréviation signifie "décédé avant son conjoint".

Remarque importante : Lorsque l'identification d'un défunt n'est assurée que par une mention dans un acte concernant un de ses enfants (naissance posthume, mariage), on inscrit la date de décès, mais pas la date de fin d'union si elle n'est pas connue autrement que par ce décès ; et pour bien marquer qu'il ne s'agit pas d'un oubli, on inscrit XXX au crayon dans la case "Date de fin d'union". Si l'on ne prenait pas cette précaution, on augmenterait indûment la proportion des familles fécondes dans les familles à date de fin d'union connue qui sont, précisément, celles qu'on utilise pour déterminer la fécondité.

Pour le mari, transcrire la profession en haut à droite.

Lorsqu'un acte de décès d'enfant ou, plus rarement, de naissance, indique que tel conjoint dont on n'a pas transcrit le décès est déjà mort, inscrire au crayon dans la case *ad hoc* "avt telle date".

Transcrire dans la partie droite de la case âge au décès ; l'âge mentionné dans l'acte⁽⁶⁾.

Transcrire le lieu de décès dans la case et sur la ligne *ad hoc*, à l'extrême droite. Quand on n'utilise que les relevés d'un seul village, c'est presque toujours α .

Enfants

Dans le premier temps, on ne transcrit dans cette partie des fiches que le décès, dans l'enfance ou à l'âge adulte, des enfants non mariés.

Si le défunt est un enfant déjà inscrit, ne transcrire que la date de décès, en chiffres, sur la même ligne que la date de naissance dans la case "date de décès".

Si le défunt ne figure pas parmi les enfants déjà inscrits, transcrire au crayon le sexe, la date de décès, l'âge au décès entre parenthèses et le prénom dans les colonnes *ad hoc*, sur une ligne libre, correspondant, le cas échéant, à l'année de naissance évaluée ou présumée. Lorsque l'acte de décès donne la date de naissance, inscrire celle-ci dans la case *ad hoc*, à l'encre verte ou rouge. La remise en ordre chronologique si elle est possible, se fera ultérieurement.

b) Transcription sur fiche de décès (fiches vertes)

On la fait systématiquement à partir de 1700 pour tous les décès qui ne trouvent pas leur place dans les fiches de famille, à l'exception toutefois de ceux des enfants en nourrice. Avant 1700, l'opportunité de cette transcription est laissée à l'appréciation de la personne qui fait la reconstitution des familles.

Transcrire aux emplacements *ad hoc* les renseignements des feuilles de relevé : date, nom, prénom, profession, parentés. Transcrire en toutes lettres, entre "fils et fille de...", et "époux, veu. de...", les autres liens de parenté tel que frère de... ou neveu de...

Ces transcriptions terminées, diviser ces fiches en 3 lots les hommes, les femmes, les enfants et célibataires présumés, c'est-à-dire les personnes dont l'acte de décès indique qu'ils sont fils ou fille de Un tel ou Une telle. Classer les deux premiers lots dans l'ordre alphabétique du nom du défunt ou de la défunte, le troisième dans l'ordre alphabétique du nom de la mère du défunt ou de la défunte.

Compte des transcriptions : Il faut éviter d'oublier de transcrire un acte ; pour cela, souligner chaque acte aussitôt que transcrit (pour les actes de mariage on souligne chaque ligne) ; souligner aussi systématiquement les actes de décès non relevés, décès d'enfants en nourrice et une partie des décès d'avant 1700. Compter les lignes soulignées dès qu'on pense la transcription achevée pour une année ou pour une feuille. Le nombre de lignes soulignées doit être égal au nombre de lignes remplies de l'année ou de la feuille.

⁶ La partie gauche est réservée à l'âge calculé, à partir soit de la date de naissance, soit de l'âge au mariage et de la date de mariage.

Opérations de vérification : Ces opérations ont pour but :

- a) d'éliminer au maximum les familles fictives ;
- b) de rechercher les fiches correspondant aux mariages successifs d'une même personne pour compléter les renseignements relatifs aux remariages ;
- c) de compléter les transcriptions de décès sur les fiches de famille.

Elles se font par comparaison de fiches correspondant à un même nom et prénom du mari, puis de la femme. Il y a donc deux phases dans la vérification : une avec le classement alphabétique suivant le nom du mari, l'autre avec le classement alphabétique suivant le nom de la femme.

Une partie d'une des phases se fait presque automatiquement au cours des opérations de transcription déjà décrites, car la manipulation répétée des fiches entraîne des comparaisons qui permettent de déceler les erreurs. Il y a cependant intérêt à reprendre systématiquement cette phase des opérations de vérification. Mais il faut mieux le faire après l'autre phase, celle où les fiches sont classées dans l'ordre alphabétique du nom de la femme. On opère donc comme suit : classer les fiches de familles par ordre alphabétique du nom de la femme.

Ceci fait, comparer d'abord les fiches de famille correspondant à un même nom et prénom de la femme.

a) Si le prénom du mari est le même ou si le nom de celui-ci présente des analogies ou si l'on soupçonne l'usage intermittent d'un sobriquet, tenter la fusion des fiches. Pour qu'elle soit possible, il faut qu'une au plus des fiches à fusionner porte la date de mariage et que les dates de naissances des enfants soient compatibles entre elles et avec les données relatives aux parents.

Exemple :

- Dans une commune du Pas-de-Calais où vivaient quelques familles anglaises, on a établi une fiche PLATTER Guillaume-STOCK Anne et une autre FLATTER Guillaume-STOCK Anne. La transformation de P en F est due à une erreur de relevé : le classement des fiches dans l'ordre alphabétique des noms de la femme a permis de la déceler et de fusionner les deux fiches.

- Dans une commune du Lot, on a établi une fiche ALIBERT Jean-PETIT Marguerite avec 2 enfants et une LABRIE Jean-PETIT Marguerite avec 3 enfants. La comparaison a conduit à fusionner cette deuxième fiche avec la première ; cette fusion s'est trouvée justifiée après coup par un acte de mariage d'un enfant où Jean LABRIE est redevenu Jean ALIBERT.

b) Examiner si plusieurs fiches portant le même nom et prénom de la femme correspondent, ou peuvent correspondre, à deux ou trois mariages de la même femme. Dans l'affirmative, transcrire sur la première fiche (case en haut à droite) la date du second mariage, le prénom et le nom du second conjoint (à droite dans la partie "observation") ; s'il y a un troisième mariage, faire de même sur la deuxième fiche. Opérer de manière analogue quand une fiche portant des enfants naturels est suivie d'une fiche de famille correspondant à un mariage. Effacer la syllabe Re de l'intitulé de la case "Remariage le", inscrire la date de mariage ; y ajouter le nom du conjoint s'il est différent du nom du père des enfants illégitimes ou si ce dernier nom est inconnu.

c-1) Chercher dans les fiches vertes du sexe féminin s'il ne se trouve pas des dates de décès qui manquent pour les femmes. Cette opération ne donne que des résultats assez minces lorsque les actes de décès mentionnent presque toujours le nom du mari des défuntées mariées ou veuves ; elle est au contraire fructueuse lorsque ce renseignement est fréquemment omis.

c-2) Chercher ensuite, dans le troisième lot de fiches vertes, s'il n'y a pas de dates de décès d'enfants qui pourraient être transcrites sur certaines fiches de famille et qui ne l'ont pas été par suite d'une erreur dans le nom du père.

Une fois ces opérations terminées, reclasser les fiches dans l'ordre alphabétique du nom du mari et procéder aux opérations a), b) et c-1). Les résultats de l'opération a) sont normalement assez minces, puisqu'une bonne partie des fusions et des corrections ont été faites au cours du premier temps de la reconstitution des familles. Il en est de même de c-1), si l'on s'est efforcé de transcrire le plus possible de décès d'hommes au cours du premier temps ; mais il vaut mieux ne faire les transcriptions plus ou moins douteuses que lorsqu'on a en main tous les décès difficiles à identifier, c'est-à-dire au cours de l'opération c-1). Celle-ci reste donc importante, pour les hommes ; lorsque la rédaction des actes rend difficile l'identification des défunts mariés ou veufs.

Deuxième temps

Chercher, soit dans les fiches roses 1640-1669, soit dans les fiches de familles, la date de naissance, ou de baptême, de chaque conjoint. Lorsqu'on la trouve, la transcrire dans la case correspondante de la partie supérieure de la fiche, avec ou sans parenthèses, suivant le degré de certitude de l'identification.

Lorsque cette date de naissance provient d'une fiche de famille, transcrire s'il y a lieu, sur celle-ci, dans la partie inférieure et sur la même ligne que la date de naissance, la date de premier mariage et de la date de décès de l'intéressé. Après la date de décès, inscrire dans la colonne e.m., l'état matrimonial au décès (C, M, V, V M ou X) ; inscrire à droite du prénom de l'intéressé, le prénom et le nom de son premier conjoint. Lorsque la date du premier mariage n'est pas connue, mais que le prénom et le nom du premier mari ou de la première femme le sont, les inscrire aussi à droite du prénom de l'intéressé, mais entre parenthèses. Le manque de date de mariage est courant pour les hommes qui ont épousé une femme étrangère à la paroisse ou à la commune, le mariage ayant été célébré dans le village de la femme.

Si la fiche de la famille où est né le conjoint existe mais qu'il n'y soit pas mentionné, ajouter sur cette fiche, au crayon, le sexe, la date de mariage et, le cas échéant, la date de décès, ainsi qu'entre parenthèses l'âge au mariage et l'âge au décès si on les connaît, puis le prénom. Si l'acte de mariage donne la date de naissance, l'inscrire à l'encre verte ou rouge dans la case *ad hoc*.

Le cas échéant, ces renseignements permettent de refaire cette fiche en plaçant les enfants par ordre de naissance, plus ou moins bien reconstitué. Les réfections de fiches sont faites à l'occasion des calculs.

Au cours de ces opérations, on est amené à constater que tel conjoint, dont on n'a pas trouvé l'acte de décès, est mentionné comme déjà mort dans un ou plusieurs actes de mariage. Inscrire alors dans la case *ad hoc*, au crayon, "avt telle date", la date choisie étant la plus ancienne s'il y a plusieurs actes de mariage.

Il peut aussi arriver que les mentions des actes de mariage des enfants contredisent une date de décès, du père ou de la mère, déjà inscrits. S'il apparaît impossible qu'il y ait erreur dans l'acte de mariage, effacer la date de décès inscrite et la remplacer par "avant telle date".

RECONSTITUTIONS LIMITÉES À CERTAINS GROUPES DE FAMILLES ⁷

Dans les monographies de village, la reconstitution porte, tout naturellement, sur toutes les familles de la commune, mais pour une population importante, ville ou échantillon de villages d'une région, ce procédé est inutilement lourd quand il suffit d'un échantillon de familles de la ville ou de chaque localité pour obtenir de bons résultats d'ensemble.

Cet échantillon doit être choisi de sorte que l'identification des familles qui lui appartiennent soit aisée et suffisamment précise et que les opérations de reconstitution ne soient pas plus compliquées que dans une opération exhaustive. Pour remplir ces conditions, on est amené à prendre comme échantillon les familles dont le nom commence par une ou plusieurs lettres ou syllabes.

Même ainsi, on pourrait craindre, cependant, que les résultats ne soient médiocres en raison d'une part, des omissions dues à l'inattention ou aux déformations et variations des noms de famille, d'autre part, de l'impossibilité de certaines vérifications. L'expérience a montré que l'ensemble des erreurs par défauts qui en résultent peuvent être négligées⁽⁸⁾. Les erreurs qu'on ne peut déceler que dans la reconstitution exhaustive sont, en effet, en très petit nombre et l'on peut réduire à presque rien les oublis par inattention, plus redoutables, en suivant strictement les règles ci-après.

Groupes de noms de famille.

Les groupes de lettres ou de syllabes initiales sont les suivants :

- 1) A, E, I, O, U, Y, H
- 2) B, V
- 3) Ca, Co, Cu, Cha, Cho, Chu, Cl, Cr, K, Q
- 4) D, T
- 5) F, G, J
- 6) L
- 7) M, N
- 8) P
- 9) R
- 10) Ce, Ci, Che, Chi, S, X, Z

Ce choix a été motivé par le souci de grouper des lettres qui ne se distinguent pas dans la prononciation (dans Ce et Ci) et S, pour la France entière, B et V pour le Languedoc.

⁷ D'après un texte dactylographié, et non daté, de L. Henry qui correspond à une partie au chapitre VI du *Nouveau Manuel* : "Reconstitutions limitées à certains groupes de familles" (p. 148-151). Les divergences éventuelles entre les deux textes sont signalées entre crochets.

⁸ Les essais ont été faits pour Nesle-Normandeuse et Voivres-lès-le-Mans, sur la lettres C et D pour Nesles, le groupe B-V pour Voivres. Les résultats ont été très satisfaisants bien qu'avec D, comme avec L, le risque de variation du nom de famille soit maximal.

Il reste imparfait, car certaines lettres, comme le J, peuvent se rattacher à d'autres groupes que celui où elles figurent. Nous ne pensons pas qu'il existe un groupement parfait pour l'ensemble du pays. Comme on peut faire quelques adaptations en fonction des particularités locales, il nous a paru suffisant de nous en tenir à ce découpage relativement simple.

[texte du Nouveau Manuel plus complet]

Opérations préliminaires

Pour les décrire, prenons un exemple, celui de la lettre D.

On commence par souligner à l'encre rouge tous les noms de nouveau-nés, de décédés et de mariés commençant par un D, ainsi que les noms des défuntés qui sont épouses ou veuves d'un homme dont le nom commence par D et ceux des nouvelles mariées qui sont veuves d'un homme dont le nom commence par D. Pour faire cette opération convenablement il ne suffit pas de chercher à repérer les noms de famille commençant par D, il faut lire les noms de famille. On doit, en effet, s'apercevoir des modifications entraînant la perte du D initial ou l'adjonction d'un DE, DU au cours du temps et décider si l'on classera tel nom qui a perdu ou gagné une syllabe initiale DE ou DU, à D ou à, mettons, L. Comme la reconstitution des familles se fait en suivant l'ordre chronologique, le mieux est de conserver aux noms leur graphie initiale : on classera à D les noms de famille qui commencent habituellement par cette lettre au début des relevés, même s'ils la perdent ensuite. Exemple : les DELIANCOURT de Cuise-la-Motte ont été classés à D, bien qu'ils soient inscrits par la suite sous le patronyme de LIANCOURT.

Reconstitution proprement dite

Première phase : On opère, pour l'essentiel, comme lorsque la reconstitution porte sur toutes les familles du lieu. Sur deux points, cependant, on procède différemment :

a) On inscrit directement dans la partie inférieure des fiches, les mariages et les décès de toutes les files car, pour elles, cette opération ne peut être faite dans la deuxième phase.

b) On n'établit pas de fiche verte pour les décès qui n'ont pas leur place sur une fiche de famille. On se contente de les souligner, en pointillé, au crayon ou à l'encre bleue ou noire.

Vérifications :

1) Classement dans l'ordre alphabétique du nom de la femme. Opérer comme dans le cas général. Cette vérification permet de découvrir les erreurs dues aux variations du nom du mari qui n'ont pas modifié la première lettre. Pendant que les fiches sont classées dans l'ordre alphabétique du nom de la femme, on cherche les défuntés, adultes ou d'âge non mentionné, dont l'état matrimonial n'est pas indiqué, ou pour lesquelles on n'a pu déchiffrer le nom du mari, qui peuvent appartenir à l'échantillon comme épouses. Pour cela, on passe systématiquement en revue les défuntés en question et on cherche, si une femme du même nom et du même prénom, et sans date de décès, ne figure pas parmi les fiches. Si on la trouve, on inscrit la date de décès entre parenthèses. Le nombre de dates de décès de femme ainsi "récupérées" est faible.

2) Refaire l'opération préliminaire, pour chercher si l'on n'a pas oublié de souligner les noms commençant par D et vérifier, en même temps, que tous les noms précédemment soulignés en rouge ont bien été utilisés : ceux qui ne l'ont pas été sont soulignés en rouge seulement au lieu de l'être en rouge en noir ou bleu.

Deuxième phase : Pour les hommes cette deuxième phase se déroule comme dans le cas général.

Pour les femmes, la seule opération qui reste à faire est la recherche des dates de naissances des épouses. On ne la fait que pour celles qui se sont mariées et sont mortes dans la paroisse, et dont on connaît les parents ainsi que l'âge au décès ou l'âge au mariage. On cherche d'abord la date de naissance dans les deux années correspondant à l'âge au décès (année de décès diminuée de l'âge en années et année précédente). Si l'on ne l'y trouve pas, on cherche dans 8 autres années, 4 de part et d'autre.

Dans cette opération, une date de naissance n'est à retenir que si elle est celle d'un enfant de même nom et de même prénom que la femme qui fait l'objet de la recherche.



RECONSTITUTION DES FAMILLES SUR UNE TRÈS LONGUE PÉRIODE¹

La reconstitution des familles a été faite jusqu'ici "en continu", c'est-à-dire en ajoutant de nouvelles fiches de famille à celle qui étaient déjà remplies, à mesure qu'on avançait dans le temps. Le paquet de fiches déjà remplies grossit donc sans cesse et les manipulations prennent de plus en plus de temps.

Réduire le paquet sur lequel on travaille en mettant à part les fiches les plus anciennes serait incommode, les fiches étant classées dans l'ordre alphabétique et non dans l'ordre chronologique ; le paquet à conserver resterait important, car il devrait contenir toutes les familles formées depuis plus de cent ans pour que tous les événements à inscrire sur une fiche puissent y figurer.

Bien qu'elle s'étende sur 60 ans, la reconstitution des familles dans l'enquête de l'INED a été faite "en continu". Les inconvénients en sont surtout apparus par la suite, quand on a entrepris de prolonger la reconstitution des familles au-delà de 1829.

On évite ces inconvénients en reconstituant les familles à partir de 1830 sans utiliser les fiches de famille de 1670-1829. Les deux séries de fiches, celles de la première période, ou fiches 1, sont ensuite raccordées aux fiches de la deuxième période, ou fiches 2, par interclassement, opération qui ne demande qu'un minimum de manipulations (2).

L'interclassement devant permettre d'inscrire sur chaque fiche 1 les mêmes renseignements que si l'on avait opéré en continu, les règles de transcription sur les fiches 2 sont un peu plus larges que pour les fiches 1 : on doit en effet ouvrir des fiches 2 dans des cas où l'on n'ouvrirait pas de fiches 1.

Ces ouvertures de fiche sans équivalent dans les fiches 1 sont les suivantes :

- fiches au nom des parents d'un garçon ou d'une fille qui se marie ou qui meurt, chaque fois qu'une fiche à ce nom ne figure pas dans les fiches 2,
- fiche au nom d'un remarié ou d'une remariée et de son conjoint précédent, chaque fois qu'une fiche au nom de ce couple n'existe pas dans les fiches 2.

Voici quelques exemples relatifs à Cuise-la Motte :

Le 14 janvier 1843, Philippe Georges Marc Démaret, fils de Philippe Marc et d'Elisabeth Victoire Amand épouse Adelaïde Clémentine Corbie. On transcrit ce mariage sur une fiche de famille d'après les règles du *Manuel* et l'on ouvre une fiche DEMARET Philp Geo Marc-AMAND Is Vic ; aucune fiche 2 n'existant à ce nom (modèle n° 1).

Le 7 janvier 1852, François Hauteur, veuf de Clarice Adelaïde Hanniet, épouse Louise Dérirée Boitelet. On transcrit ce mariage sur une fiche de famille suivant les règles du *Manuel* et l'on ouvre une fiche HAUTEUR frs-HANNIET Clarice Adel, aucune fiche 2 n'existant à ce nom (3) (modèle n° 2).

¹ D'après un texte original de L. Henry, non daté.

² Dans des prolongements faits à l'INED, on ajoute aux fiches 2 les fiches M et E de la période 1820-1829, qui n'avaient pas été exploitées.

³ Si, comme c'est le cas à Cuise-la Motte à cette époque, l'acte de mariage donne la date et le lieu du décès du conjoint précédent, on inscrit cette date et ce lieu dans les cases *ad hoc*. Quand ce lieu n'est

Le 15 janvier 1832 meurt Joseph Armand Bourdon, fils de Nicolas et de Marie Joséphine BAYER âgé de 18 ans. Aucune fiche 2 n'existant au nom des parents, on ouvre une fiche BOURDON Nic-BAYER Ma José (modèle n° 3).

Pour les défunts d'état matrimonial indéterminé, on peut inscrire les décès sur les fiches vertes, comme prévu dans le *Manuel*. Cependant au XIX^{ème} siècle, où ces décès sont en très faible proportion, on peut les inscrire aussi sur des fiches de famille, dans la partie supérieure, à condition de classer ces fiches à part.

Une fois terminée la première phase des transcriptions sur les fiches 2, on passe à la deuxième phase. La troisième phase ne doit, en principe, avoir lieu qu'après l'interclassement des fiches 1 et 2 ; en pratique on est obligé, pour ne pas perdre trop de temps dans une opération de faible rendement, de ne suivre cette règle que pour les hommes.

Remarque : le plus souvent la deuxième période s'étendra sur une bonne partie du XIX^{ème} siècle, époque où la plupart des personnes reçoivent deux ou trois prénoms. Ceux-ci ne sont pas toujours tous mentionnés dans les actes ou ne le sont pas dans le même ordre. De ce fait, il est difficile d'utiliser dans le classement des fiches un nom de couple dont les éléments seraient dans l'ordre, patronyme et prénoms du mari, patronyme et prénoms de la femme ; on préfère classer d'après le nom du couple dont les éléments sont, dans l'ordre, patronyme du mari suivi de celui de la femme, prénoms du mari suivi de ceux de la femme ; ces prénoms sont, de surcroît classés dans l'ordre alphabétique, pour éviter que Jean Alphonse Honoré ne soit tenu, a priori, pour distinct de Honoré Jean Alphonse. La recherche des fiches où transcrire les relevés est ainsi bien facilitée. Ce classement ne convient pas, cependant, pour la deuxième phase, de sorte que la première partie de celle-ci, où l'on compare des fiches où l'on présume que le mari est le même, est nettement plus distincte de la première phase que lorsque le classement est fait à partir d'un nom de couple où le nom du mari (patronyme et prénoms) précède celui de la femme. On doit, en effet, après la première phase, modifier le classement de manière que les fiches correspondant à un même patronyme du mari soient rangées dans l'ordre alphabétique des prénoms de celui-ci. On peut ainsi voir s'il y a lieu de fusionner deux fiches où Alphonse Jean Honoré Bouvi a pour femme Aglaé Catherine Platrier dans l'une et Catherine Baltier dans l'autre.

La seconde partie de la deuxième phase, celle où les fiches sont classées dans l'ordre alphabétique des noms de la femme, se pratique comme dans le *Manuel*.

Complément relatif à l'exploitation automatique.

Dans le cas de l'enquête des 40 villages, tout ce qui concerne l'interclassement (cf. page suivante) sera effectué en partie automatiquement, après la saisie des compléments. On ne doit donc pas se servir des fiches antérieures à 1829 dans toute la reconstitution manuelle.

De même, la seconde partie de la seconde phase ne sera pas effectuée manuellement, pour éviter le reclassement des fiches par ordre alphabétique du nom de la femme. Seule la première partie de la seconde phase (ordre alphabétique du nom du mari) doit être faite.

Les fiches doivent donc rester classées dans ce dernier ordre à la fin de la reconstitution.

pas la localité étudiée ou quand il est inconnu, on raye de deux traits obliques au crayon la case "Date de fin d'observation", ceci pour éviter que cette fiche puisse être considérée comme fermée, ce qu'elle ne peut être que si le décès avait eu lieu en α ou à l'extérieur pour une personne résidant en α .

Interclassement

Après la deuxième phase, on doit interclasser les fiches 1 et les fiches 2. Ce faisant, on trouvera des fiches 1 et des fiches 2 correspondant à la même famille et l'on aura à transcrire sur la fiche 1 les renseignements inscrits sur la fiche 2 qui ne figurent pas sur la fiche 1. Il existe cependant des renseignements à transcrire en sens inverse, c'est-à-dire d'une fiche 1 à une fiche 2 d'une autre famille ; ce sont essentiellement les dates de naissance des mariés, quand elles ne sont pas données dans les actes de mariage. Comme en outre, les dates données dans les actes de mariage ne sont pas toujours exactes (erreur du rédacteur ou du releveur, date de l'acte de naissance donnée à la place de la date de naissance, confusion de deux frères ou de deux soeurs de même prénom dont l'aîné est mort en bas âge), on a intérêt à les vérifier.

L'interclassement doit donc être précédé d'une importante opération préliminaire de transcription ou vérification des fiches 1 aux fiches 2. Avant elle, se place, pour les femmes, la troisième phase.

- Opérations préliminaires :

1) Troisième phase pour les femmes.

Elle se fait comme il est prescrit dans le *Manuel*, après la deuxième phase, quand les fiches 2 sont dans l'ordre alphabétique du nom de la femme. Normalement elle devrait venir après l'interclassement, ce qui obligerait à un reclassement des fiches 1 et 2 dans l'ordre alphabétique du nom de la femme. Comme il n'y a que peu de défuntés dont le nom du mari ou des parents n'est pas mentionné, le nombre de décès féminins qui auraient pu être attribués grâce à ce reclassement et ne le seront pas est très petit ; on peut donc limiter la troisième phase à la recherche, à partir des seules fiches 2, de l'identité des défuntés dont l'acte de décès ne donne ni nom du mari, ni nom des parents.

2) Recherche ou vérification de la date de naissance des femmes mariées.

Elle se fait immédiatement après l'opération précédente, les fiches 2 étant toujours classées dans l'ordre alphabétique du nom de la femme, les fiches 1 l'étant dans l'ordre alphabétique du nom du mari. Pour chaque fiche 2 ouverte par un mariage de fille née en α (ou de lieu de naissance inconnu), on cherche dans le paquet de fiches 1 la fiche de famille des parents de la fille ; si la fiche 2 ne contient pas la date de naissance de la fille on y inscrit celle qui figure sur la fiche 1 des parents ; si la date de naissance de la fille est inscrite sur la fiche 2 mais avec une erreur on la rectifie. Pour chaque fiche 2 ouverte par un remariage d veuve ou de divorcée, on cherche dans le paquet de fiches 1, la fiche de famille du mariage précédent. Si on la trouve on opère comme ci-dessus pour les filles.

3) Reclassement des fiches 2 dans l'ordre alphabétique du nom du mari et troisième phase pour les hommes.

Le reclassement se fera dans l'ordre alphabétique du nom du mari adopté pour les fiches 1. On opérera ensuite comme il est prescrit dans le *Manuel*.

La recherche et la vérification de la date de naissance des hommes mariés se fait comme pour les femmes, mais en même temps que l'interclassement.

L'interclassement lui-même est fait :

a) pour réunir aux fiches 1 les fiches 2 qui ont été ouvertes par un mariage (date de mariage inscrite dans la case *ad hoc* de la partie supérieure des fiches), par une naissance (date de naissance inscrite dans la partie inférieure des fiches de la ligne 6) ou par le décès d'un conjoint marié ou veuf ;

b) pour transcrire sur les fiches 1 les renseignements supplémentaires inscrits sur des fiches 2 correspondant au même couple. Si, par exemple on trouve une fiche 1 au nom du

couple-DEMARET Philp Geo Marc-AMAND Is Vic, on y transcrit les dates et renseignements de la fiche 2 qui ne figuraient pas sur la fiche 1 et ce aux emplacements les plus convenables. Les fiches 2 dont le contenu a été transcrit ne doivent pas être conservées dans leur état ; on doit les détruire, soit en rayer le recto d'un grand trait oblique à l'encre, le verso pouvant ensuite servir de papier brouillon ;

c) pour séparer celles des fiches 2 qui sont ouvertes par d'autres actes qu'en a et ne correspondant pas à des couples inscrits dans la partie supérieure des fiches 1. Ces fiches 2 seront conservées à part et pourront être utiles dans des études étendues à des communes voisines.

Mari : **LÉNARET** Prénom : *Phylph. Geo. Haac* Fils :

NOMS Femme : **AMAND** Prénom : *Ida Vic*

Fille :

PROFESSION *l'Odete 1*

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Age au mariage	Dates		Durée	Age en fin d'observ.	Dates		Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin d'observ.			de décès	de remariage		
MARI												

Groupe	Durée (ans)	Date de naissance	Age de la mère	Durée de mariage	Inter-valle en mois	Sexe	Rang	NAISSANCES		DÉCÈS		MARIAGES		Prénom	Prénom et NOM du conjoint
								Date	Date	e. m.	Age	Date	Age		
15-19							1								
20-24							2								
25-29							3								
30-34							4								
35-39						m.	5								
40-44							6								
45-49							7								
							8								
							9								
0-4							10								
5-9							11								
10-14							12								
15-19							13								
20-24							14								
25-29							15								
30-34															
Total															
Garçons															
Filles															

Phylph. Geo. Haac. Adol. Geo. Haac

à Fairgnon

OBSERVATIONS

Profession *trava* N° de 3

NOMS Mari : **BOURDON** Prénom : **Nic** Fils Fille

Femme : **BAYER** Prénom : **M. Jol** Fille

MARRIAGE	n°	célébré à		Rang du mariage	Age au mariage	Dates		Durée	Age au fin d'obser.	Dates		Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
		né à	demeurant à			de mariage	de fin d'observ.			de décès	de veuvage		
MARI													
FEMME													

Groupes	Durée (ans)	Min de nés.	Age de le mère	Durée de mariage	Inter-velle en mois	NAISSANCES		DÉCÈS		MARRIAGES		Prénom	Prénom et NOM du conjoint
						Sexe	Rang	Date	Date	e.m.	Age		
15-19													
20-24													
25-29													
30-34													
35-39													
40-44													
45-49													
0-4													
5-9													
10-14													
15-19													
20-24													
25-29													
30-34													
Total													
Gargens													
Filles													

Jo Armand



NOMS DE FAMILLE ET TRANSCRIPTIONS PHONÉTIQUES

Ce document a été établi par L. Henry, très vraisemblablement pour accompagner sa note relative aux "Règles de transcription des noms", dont le texte est donné en troisième partie.

Nom	Transcription	Nom	Transcription	Nom	Transcription
Abbé	ABE	Benichou	B. NICHOU	Boutron	BOUTRON
Achille	ACHIL.	Benoit	BENOI	Bouvier	BOUVYE
Adrien	ADRYEN	Béraud	BERO	Boyer	BOIYE
Ailleret	AYL. RE	Berger	BERJE	Brachon	BRACHON
Alberge	ALBERJ	Bergougnoux	BERGOUNYOU	Brassart	BRASAR
Algan	ALGAN	Bernard	BERNAR	Brémaud	BREMO
Allarousse	[A]LA]ROUS	Berner	BERNE(R)	Bretécher	BR.TECHE(R)
Aly	ALI	Berry	BERI	Bridenne	BRIDEN.
Amoros	AMORO(S)	Berthet	BERTE	Brindyonc	BRIND.JON
André	ANDRE	Bertin	BERTIN	Brisse	BRIS.
Andriot	ANDRYO	Bertrand	BERTRAN	Brochard	BROCHAR
Ansaldi	ANSALDI	Besnard	BENAR	Brossollet	BROSOLE
Antoine	ANTOIN.	Béti	BETI	Druel	BRUEL
Arbon	ARBON	Beynié	BENIE	Brun	BRIN
Ariès	ARIES	Bidet	BIDE	Brunet	BRUNE
Arnaud	ARNO	Bignicourt	BINYICOUR	Bruston	BRU(S)TON
Aron	ARON	Billault	BIYLO	Buey	BUE
Artus	ARTU(S)	Bineau	BIN.O	Buisson	BUISON
Attali	ATALI	Bissange	BISOJ.	Bur	BUR
Aubert	OBER	Blain	BLIN	Buron	BURON
Auclair	OCLER	Blanc	BLAN	Butruille	BUTRUYL.
Auglard	OIAR	Blanchard	BLANCHAR	Cabaret	CABARE
Aupetit	(O)P.TI	Blancpain	BLANPIN	Cadiou	CADIOU
Autume	OTUM.	Bleuze	BL.UZ.	Caillard	CAYLAR
Avril	AVRIL	Blondel	BLONDEL	Caire	CER.
Azy	AZI	Bocquentin	BOQANTIN	Callot	CALO
Bac	BAC	Boeuf	B.UF	Cambournac	CANBOURNAC
Badiou	BADYOU	Boireau	BOIR.O	Canevet	CAN.VE
Baillencourt	BAYLANCOUR	Boisseau	BOIS.O	Capelle	CAPEL.
Balenbois	BALANBOI	Boisson	BOISON	Carasso	CARASO
Balmelle	BALMEL.	Bombes	BONB.	Carles	CARL.
Barancy	BARANCI	Bonéry	BONERI	Carpentier	CARPANTYE
Barberon	BARB. RON	Bonal	BONAL	Carrière	CARYER.
Barde	BARD.	Bonnelle	BONEL.	Cartigny	CARTINYI
Baroghel	BAROGEL	Bonnet	BONE	Cassaigne	CASENY.
Barré	BARE	Bonnevie	BON.VI.	Castel	CA(S)TEL
Bartet	BARTE	Borgé	BORJE	Castelnaud	CA(S)TELNO
Basalo	BASALO	Bosc	BO(S)C]	Catherinot	CAT.RINO
Bastien	BA(S)TYEN	Botereau	BOT.R.O.	Caurier	CORYE
Baucher	BOCHE	Boucher	BOUCHE	Cazala	CAZALA
Baudon	BODON	Boucq	BOUC	Cazes	CAZ.
Baumont	BOMON	Bougé	BOUJE	Ceugniet	S.UNYE
Bayrou	BEROU	Boul	BOUL	Chabrillac	CHABRIYLAC
Beaufils	B.OFIS	Boullay	BOULE	Chaix	CHE (X)
Beauval	B.OVAL	Bour	BOUR	Chamboduc	CHANBODUC
Bedin	BODIN	Bourdrier	BOURDYE	Champagne	CHANPANY.
Beignot	BENYO	Bourgeois	BOURJOI	Champy	CIANPI
Bellando	BELANDO	Bourgoin	BOURGOIN	Chapelon	CHAP.LON
Bello	BELO	Bourrelhier	BOUR.LIER	Chapuis	CHAPUI
Bénard	BENAR	Bouteille	BOUTEYL.	Chardon	CHARDON

Nom	Transcription	Nom	Transcription	Nom	Transcription
Charlet	CHARLE	Damamme	DAMAM.	Duittoz	DUITO(Z)
Charpentier	CHARPANTYE	Daniel	DANIEL	Dumareau	DUMARO
Chartier	CHARTYE	Dardayrol	DARDEROL	Dumon	(DU)MON
Châtelet	CHAT.LE	Darricaux	DARICO	Duneau	DUNO
Chaumet	CIOME	Daudey	DODE	Dupiat	(DU)PLA
Chauvel	CHOVEL	Dauvin	DOVIN	Dupont	(DU)PON
Chauvineau	CHOVIN.O	David	DAVID	Dupré	(DU)PRE
Chazournes	CHAZOURN.	Debarbieux	(D.)BABY.U	Duquennoy	(DU)QENOI
Chenet	CH.NE	Debrabant	(D.)BRABAN	Durand	(DU)RAN
Chéret	CHERE	Dechoux	(D.)CHOU	Duréault	(DU)REO
Chevalier	CH.VALYE	Défontaines	(DE)FONTEN.	Durosoy	(DU)KOZOI
Chevrier	CH.VRYE	Deguil	D. GIL	Duteil	(DU)TEYL
Chirat	CHIRA	Delacroix	[(D.)LA]CROI	Dutour	(DU)TOUR
Chollet	CHOLE	Delarche	[(D.)L]ARCH.	Duzan	DUZAN
Chouleur	CHOUL.UR	Delaux	(D.)LO	Eguillon	EGIYLN
Cicurel	SICUREL	Deléglise	[(D.)L]EGLIZ.	Elissagaray	ELISAGARAY
Clarens	CLAREN(S)	Deligne	(D.)LINY.	Epenoux	EP.NOU
Claverie	CLAVERI.	Deloffre	[(D.)L]OFR.	Escard	E(S)CAR
Clément	CLEMAN	Delorme	[(D.)L]ORM.	Espagnat	E(S)PANYA
Clos	CLO	Demagny	(D.)MANYI	Etave	ETAV.
Cochet	COCHE	Demerson	(D.)MERSON	Eudes	.UD.
Cognet	CONYE	Denantes	(D.)NANT.	Eyrense	ERENS.
Cointe	COINT.	Denis	D.NI	Fache	FACH.
Colin	COLIN	Déqué	DEQE	Famy	FAMI
Collard	COLAR	Derveloy	DERV.LOI	Faris	FARI(S)
Collinot	COLINO	Deschamps	(DE)CHAN	Faucounau	FOCOUNO
Colorna	COLONA	Desenfant	(DES)ANFAN	Faury	FORI
Combet	CONBE	Desmoulins	(DE)MOULIN	Favre	FAVR.
Conihout	CONIHOU	Desrousseaux	(DE)ROUS.O	Féger	FEJE
Contejean	CONT.JAN	Desvallées	(DE)VALE	Féraud	FERO
Coquelet	COQELE	Deveaux	(D.)VO	Ferrandon	FERANDON
Corde	CORD.	Devriese	(D.)VRI.Z.	Ferry	FERI
Coret	CORE	Dias	DIA(S)	Fiévet	FYEVE
Cornut	CORNU	Diez	DIE(Z)	Finot	FINO
Cosserat	COS.RA	Dineur	DIN.UR	Flament	FLAMAN
Costes	CO(S)T.	Divry	(D)IVRY	Fléury	FL.URI
Cottinet	COTINE	Doll	DOL	Floucaud	FLOUCO
Couhert	COUHER	Domergue	DOMERG.	Folléa	FOLEA
Courant	COURAN	Donzel	DONZEL	Fontaine	FONTEN.
Courtaigne	COURTENY.	Doublet	DOUBLE	Forestier	FORE(S)TYE
Cousin	COUZIN	Dourdan	DOURDAN	Fortin	FORTIN
Coutens	COUEN(S)	Drège	DREJ.	Fougea	FOUJ.A
Craplet	CRAPLE	Drézigué	DREZIGE	Fourgo	FOURGO
Crépin	CREPIN	Drouin	DROIN	Fournier	FOURNYE
Crisenoy	CRIZENOI	Dubois	(DU)BOI	Franc	FRAN
Cros	CRO	Dubos	(DU)BO(S)	François	FRANSOI
Crumeyrolle	CRUMEROL.	Duc	DUC	Frayssac	FRESAC
Cunin	CUNIN	Duclos	(DU)CLO	Frétay	FRETE
Cyna	CINA	Duée	DUE	Frinault	FRINO
Dagnelie	DANY.LI.	Dufour	(DU)FOUR	Fromont	FROMN

Nom	Transcription	Nom	Transcription	Nom	Transcription
Fumichon	FUMICHON	Guieu	GY.U	Labrousse	(LA)BROUS.
Gabrie	GABRYE	Guillant	GIYLAN	Lacharnoy	LACHARNE
Gaillard	GAYLAR	Guillemont	GIYLMON	Lacoste	[LA]CO(S)T.
Galand	GALAN	Guillot	GIYLO	Lacroix	(LA)CROI
Galler	GALE	Guinaudeau	GINOD.O	Latargue	(LA)FARG.
Gallier	GALTYE	Guittet	GITE	Lafon	LAFON
Gariel	GARYEL	Guyonnet	GIYONE	Lagabrielle	(LA)GABRIEL.
Garnier	GARNYE	Hachette	ACHET.	Lagier	LAJYE
Gaspalou	GASPALOU	Hallépée	ALEPE	Laibe	LEB.
Gau	GO	Hamon	AMON	Lallemant	(L)AL.MAN
Gaudillière	GODIYLER	Haouy	AOUI	Lamazière	(LA)MAZIER.
Gauthier	GOTYE	Harter	ARTE(R)	Lamboley	LANBOLE
Gauvin	GOVIN	Hautier	OTYE	Lamoulin	LAMOULEN
Cazeau	CAZ.O	Heidet	EDE	Lancien	(L)ANCYEN
Gely	GELI	Hemar	EMAR	Lange	(L)ANJE
Genet	G.NE	Henriot	ANRYO	Lanquetot	LANQETO
Gentile	GENTIL.	Henry	ANRI	Lapeyre	(LA)PE(Y)R.
Georges	JORJ.	Heriard	ERYAR	Laporte	(LA)PORT.
Géraudie	JERODI.	Herry	ERI	Larminat	LARMINA
Germain	JERMIN	Heraro	ERVIO	Larras	LARA(S)
Gézault	JEZO	Himpens	IMPEN(S)	Laslandes	[LA(S)]LAND.
Gibrat	JIBRA	Hocquet	OQE	Lasvergères	[LA(S)]VERJER.
Gillet	JIYLE	Horclois	ORCLOI	Lauby	LOBI
Giovachini	JYOVACHINI	Houdaille	OUDAYL	Laurec	LOREC
Girard	JIRAR	Huber	UBE(R)	Laurent	LORAN
Giraud	JIRO	Hüe	U.	Lautecaze	LOTECAZ.
Girier	JIRYE	Huet	UE	Lavaud	LAVO
Giusta	JYUSTA	Hummel	UMEL	Layat	LAYA
Glotin	GLOTIN	Husson	USON	Lebaut	(L.) BO
Godet	GODE	Idatte	IDAT.	Leblanc	(L.)BLAN
Goguel	GOGEL	Irumberry	IR.NBERI	Lebouleux	(L.)BOUL.U
Gombert	GONBER	Jacob	JACOB	Lecamus	(L.)CAMU
Gonon	GONON	Jacquelin	JAQ.LIN	Leclerc	(L.)CLER
Gosset	GOSE	Jacquin	JAQIN	Lécluse	(L.)ECLUZ.
Gouin	GOHUIN	Jaisson	JESON	Le Corbeiller	(L.)CORBEYLE
Gourdon	GOURDON	Janin	JANIN	Le Delliou	(L.)DELYOU
Goutorbe	GOUTORB.	Japiot	JAPYO	Lefbvre	(L.)FEVR.
Graillot	GRAYLO	Jaume	JOM.	Leflaive	(L.)FLEV.
Grandin	GRANDIN	Jeannequin	J.AN.QIN	Letrançois	(L.)FRANSOI
Granger	GRANJE	Jestin	JE(S)TIN	Legaut	(L.)GO
Grattesat	GRAT.ZA	Jocard	JOCAR	Legoux	(L.)GOU
Grelot	GR. LO	Joly	JOLI	Legrand	(L.)GRAN
Grihot	GRIYLO	Jonquet	JONQE	Legueu	(L.)G.U
Griveau	GRIVO	Jouan	JOIN	Leiris	LERI(S)
Grosse	GROS.	Jougnet	JOUGE	Leloup	(L.)LOU
Gruson	GRUZON	Jousset	JOUSE	Lemarié	(L.)MARYE
Guénot	GENO	Juigner	JUINYE(R)	Lemoine	(L.)MOIN.
Guérin	GERIN	July	JULI	Leneveu	(L.)N.V.U.
Guerrier	GERYE	Labarre	(LA)BAR.	Lensel	LENSEL
Guiart	GYAR	Labia	LABYA	Lepercq	L.PER(C)

Nom	Transcription	Nom	Transcription	Nom	Transcription
Leprince	(L.)PRINS.	Maury	MORI	Omont	OMON
Leroble	(L.)ROL.	Mazelin	MAZELIN	Ortmans	OR[T]MAN(S)
Leroy	(L.)ROI	Méary	MEARI	Oudet	OUDE
Le Saget	(L.)SAJE	Mehat	M. HA	Ozanne	OZAN.
Lesfargues	(LE)FARG.	Mellet	MELE	Pages	PAJES
Lesquen	LE(S)QEN	Ménez	MENE(Z)	Pairault	PERO
Le Tallec	(L.)TALEC	Mercadier	MERCADYE	Patey	PATE
Leurent	L.URAN	Mériaux	MERIO	Paul	POL
Leviandier	(L.)VYANDYE	Merlin	MERLIN	Pavot	PAVO
Lévy	LEVI	Merveille	MERVEYL.	Péard	PEAR
Lhermitte	(I.)FRMIT	Mestrallet	ME(S)TRALE	Peillon	PEYLON
Liboudan	LIBOUDAN	Meunier	M. UNYE	Pélissonnier	PELISONYE
Lilliac	LIYLAC	Mialaret	MYALARE	Pelloux	PELOU
Liauville	LYOUVIL.	Michel	MICHEL	Pénaud	PENO
Locherer	LOCH.RE(R)	Michon	MICHON	Pérault	PERO
Loisel	LOIZEL	Mignon	MINYON	Perilhou	PERIYLOU
Longchamp	LONCHAN	Miller	MIYLE(R)	Perraud	PERO
Loubignac	LOUBINYAC	Minet	MINE	Perricaudet	PERICODE
Loustau	LOUSTO	Miroir	MIROIR	Perrin	PERIN
Luc	LUC	Moch	MOC (H)	Pertus	PERTU(S)
Lunet	LUNE	Mollard	MOLAR	Petit	P.TI
Lys	LI(S)	Monadier	MONADYE	Petitclerc	P.TICLER
Maclou	MACLOU	Mongas	MONGA	Peugeot	P.UJO
Magaud	MAGO	Monnet	MONE	Peÿron	PEIRON
Magot	MAGO	Montagné	MONTANYE	Pharabet	FARABE
Maillard	MAYLAR	Monteil	MONTEYL	Piatier	PYATYE
Maillet	MAYLE	Montreynaud	MONRENO	Pichoud	PICHOU
Maisonnier	MEZONYE	Mordant	MORDAN	Pierre	PYER
Malbec	MALBEC	Moreau	MOR.O	Pignerol	PINY.ROL
Malhortie	MALORTI.	Morice	MORIS	Pin	PIN
Malterre	MALTER.	Morisset	MORISE	PINHAS	PINYA(S)
Manivel	MANIVEL	Mothe	MOT.	Piraux	PIRO
Marbach	MARDAC(H)	Moulas	MOULA(S)	Pitrat	PITRA
Marchal	MARCHAL	Mouranche	MOURANCH.	Planche	PLANCH.
Marchand	MARCHAN	Mouton	MOUTON	Platet	PLATE
Marec	MAREC	Mugniéry	MUNYERI	Plouviez	PLOUVYE(Z)
Marias	MARIA(S)	Munier	MUNYE	Poincaré	POINCARE
Marinier	MARINYE	Nadau	NADO	Poitevin	POIT.VIN
Marqueze	MARQEZ.	Naour	NAOUR	Pommellet	POMELE
Martial	MARTIAL	Naudin	NODIN	Pons	PON(S)
Martin	MARTIN	Neirac	NERAC	Porcher	PORCHE
Martinon	MARTINON	Neudin	N.UDIN	Postel	POSTEL
Marvier	MARVYE	Nicolas	NICOLA	Pouget	POUJE
Masquelier	MA(S)Q.LYE	Nicolétis	NICOLETI(S)	Pouliquen	POULIQEN
Masson	MASON	Nizery	NIZERI	Poupon	POUPON
Mathias	MATYA(S)	Noir	NOIR	Poydenot	POID.NO
Mathieu	MATY.U	Nosley	NO(S)LE	Prager	PRAJE(R)
Maublanc	MOBLAN	Noyère	NOIYER.	Prévost	PREVO
Maumeylan	MOM.JAN	Oïffer	OHIFE(R)	Printemps	PRINTAN
Maurice	MORIS.	Olivier	OLIVYE	Prudomme	PRUDOM.

Nom	Transcription	Nom	Transcription	Nom	Transcription
Pujol	PUJOL	Saint-Pierre	SINPYER.	Ironc	TRON
Puzin	PUZIN	Sajus	SAJU(S)	Tuffery	TUF.RI
Querenet	Q.R.NE	Salesol	SALES.	Turquand	TURCAN
Quinchon	QINCHON	Salmon	SALMON	Usse	US.
Rabilloud	RABIYLOU	Sanche	SANCH.	Vaillant	VAYLAN
Raibaud	REBO	Sarault	SARO	Valiron	VALIRON
Ramain	RAMIN	Satinet	SATINE	Vals	VAL (S)
Randet	RANDE	Saury	SORI	Vandier	VANDYE
Rast	RA[(S)T]	Sauvet	SOVE	Vanot	VANO
Rault	RO	Savornin	SAVORNIN	Varoquaux	VAROCO
Raynal	RENAL	Segonds	SEGON	Vaudois	VODOI
Rebourseau	R. BOURS.O	Seigus	SEGU(S)	Vavasseur	VAVAS.UR
Régis	RFGI(S)	Senequier	S. N. QYE	Vendryes	VANDRI(S)
Relin	R. LIN	Sergent	SERJAN	Verdier	VERDYE
Renard	R. NAR	Serres	SER.	Vergnaud	VERNYO
Renaudin	R. NODIN	Seurin	S. URIN	Vernay	VERNE
Renon	R. NON	Siben	SIBEN	Verret	VERE
Rérolle	REROL.	Sillard	SYLAR	Veyre	VER.
Reville	R. VIYL	Simon	SIMON	Vialatte	VYALAT.
Reymond	REMON	Single	SINGL.	Vicaire	VICER.
Ribes	RIB.	Soler	SOLE(R)	Vidart	VIDAR
Richard	RICHAR	Sorré	SORE	Viennois	VYENOI
Richardot	RICHARDO	Soufflet	SOUFLE	Vigneron	VINY.RON
Rideau	RID.O	Soulier	SOULYE	Viguiet	VIGIE
Rigny	RINYI	Stanislas	(S)TANI(S)LA(S)	Ville	VIL.
Ripoll	RIPOL	Sussel	SUSEL	Villereille	VIL. VIEYL.
Rivoire	RIVOIR.	Tabouis	TABOUI	Vincelot	VINS.LO
Robert	ROBER	Talboutier	TALBOUTYE	Vindras	VINDRA(S)
Robin	ROBIN	Taquin	TAQIN	Virnot	VIRNO
Roche	ROCH.	Tardy	TARDI	Vitry	VITRI
Roffet	ROFE	Tavera	TAV.RA	Voiron	VOIRON
Kohart	KOAK	Teissier	TESYE	Vourlat	VOURLA
Romanet	ROMANE	Tépénier	TEPENYE	Vuillot	VUYLO
Ronteix	RONTEX	Tersinet	TERSINE		
Rosset	ROSE	Teurlai	T. URLE		
Rottier	ROTYE	Thauvin	TOVIN		
Roudil	ROUDI(L)	Théry	TERI		
Rougier	ROUJYE	Thibaud	TIBO		
Rouquayrol	ROUCEROL	Thillaud	TYLO		
Rousseau	ROUS.O	Thomas	TOMA		
Rousselin	ROUS.LIN	Thorel	TOREL		
Rouvray	ROUVRE	Tigeot	TIJO		
ROUX	ROU	Tison	TIZON		
ROYER	ROIYE	Tonnelier	TON.LYE		
Rucheron	RUCH.RON	Touchard	TOUCHAR		
Rugy	RUJI	Tournyol	TOURNYOL		
Sabatier	SABATYE	Traiget	TREZE		
Sagon	SAGON	Trébuchet	TREBUCHE		
Saint-Germain	SINJERMIN	Trempat	TRENPA		
Saint-Julien	SINJULYEN	Tricot	TRICO		